

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 24 novembre 2021. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 24 novembre 2021, Paris, France

La réunion a débuté à 10h00 GMT+1.

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'un nouveau membre japonais, M. Ikeda Yoshitaka, remplace M. Niwa. Comme les membres le savent, le Conseil de fondation doit formaliser cette approbation. Par conséquent, M. Yoshitaka siégera à la réunion de ce jour, mais son vote sera sujet à l'approbation formelle du Conseil le lendemain. Il a également été informé que M. Kersch n'était toujours pas en mesure d'assister à la réunion. Par conséquent, l'Europe ne sera pas représentée à la réunion ce jour-là. Cependant, M. Husting est présent, non pas en tant que suppléant, puisque M. Kersch a déjà épuisé sa limite de suppléance, mais en tant que rapporteur pour One Voice. M. Husting présentera la position de One Voice sur certains points de l'ordre du jour, mais il ne participera pas à la discussion et n'exercera pas son droit de vote, de sorte qu'il ne pourra prendre la parole qu'une seule fois par point. Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il prévoit que la durée de la réunion sera de cinq heures et demie. Les membres feront une pause de 30 minutes après environ deux heures et demie, il suivra donc l'ordre des points de l'ordre du jour. Toutefois, il est possible qu'il déplace certains points afin d'assurer un timing fluide autour de la pause, et il fera donc de son mieux pour respecter le temps imparti.

Les membres suivants ont assisté à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI ; M. Nenad Lalovic, membre exécutif du conseil de la GAISF, président de l'UWW, membre du CIO ; Mme Emma Terho, membre du CIO et présidente de la commission des sportifs du CIO ; M. Shepande, représentant Madame Amira El Fadil, commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine, Soudan ; M. Reyes, représentant M. Guillermo Herrera Castaño, président, CADE, Colombie ; M. Ikeda Yoshitaka, ministre d'État de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie, Japon ; M. Husting, représentant M. Dan Kersch, vice-premier ministre et ministre des sports, Grand-Duché de Luxembourg ; M. Grant Robertson, vice-premier ministre, ministre des sports et des loisirs, Nouvelle-Zélande ; Mme Gabriella Battaini-Dragnoni, membre indépendant, Italie ; Dr Patricia Sangenis, membre indépendant, Argentine.

Les présidents des comités permanents suivants assistent à la réunion : M. Ben Sandford, président du Comité des sportifs de l'AMA ; Hon. James Wood, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA ; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité Éducation de l'AMA ; M. Ser Miang Ng, président du Comité Finances et

Administration de l'AMA ; le professeur Lars Engebretsen, président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion : M. Olivier Niggli, directeur général de l'AMA ; M. René Bouchard, directeur des relations gouvernementales de l'AMA ; Mme Dao Chung, directrice financière de l'AMA ; M. Sébastien Gillot, directeur du bureau européen de l'AMA et des relations avec les fédérations internationales ; M. Kazuhiro Hayashi, directeur du bureau de l'AMA pour l'Asie et l'Océanie ; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards, AMA ; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation, AMA ; Mme Angela Iannantuono, ressources humaines et services généraux, AMA ; M. Stuart Kemp, directeur adjoint des opérations, AMA ; M. Francisco León, directeur du développement des programmes, AMA ; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication, AMA ; M. Marc-André Matton, directeur des technologies de l'information, des données et du développement numérique, AMA ; M. Tom May, directeur des relations avec les ONAD et les ORAD, AMA ; Mme Maria José Pesce Cutri, directrice du bureau de l'AMA pour l'Amérique latine, AMA ; M. Rafal Piechota, bureau du président, AMA ; M. Olivier Rabin, directeur exécutif senior, sciences et partenariats internationaux, AMA ; M. Tim Ricketts, responsable des contrôles, AMA ; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau Afrique de l'AMA ; M. Alan Vernec, directeur médical, AMA ; M. Gunter Younger, directeur, Renseignement et enquêtes, AMA ; Mme Maria José Pesce Cutri, directrice du bureau d'Amérique latine de l'AMA ; M. Rafal Piechota, directeur, bureau du président, AMA ; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques, AMA ; Mme Shannan Withers, chef de cabinet, AMA ; et M. Frédéric Donzé, directeur des opérations, AMA.

Les observateurs suivants étaient présents : Ulrich Haas, François Kaiser, Diane Smith Gander, Michael Vesper, Hannah Grossenbacher, Humphrey Kayange Emonyi, Andrew Ryan, James Carr, Julien Attuil, Sophie Kwasy, Richard Baum, Jocelyn East, Yoshitaka Hoshino, Tomohiko Arai, Nozomi Haraguchi, Haruka Yatabe, Valéry Genniges, Marcos Díaz, Clayton Cosgrove et Darren Mullaly.

- 1.1 Divulcation des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si un membre souhaite faire état d'un conflit d'intérêts. Aucune demande n'ayant été formulée, il passe au point suivant.

2. Procès-verbaux des réunions précédentes du 19 août et du 14 septembre 2021

LE PRÉSIDENT indique qu'un projet de procès-verbal a été distribué aux membres dans le cadre des documents de la réunion virtuelle du 19 août et de la réunion hybride qui s'est tenue à Istanbul en septembre. Aucun commentaire des membres n'a été reçu sur l'un ou l'autre des procès-verbaux du Comité exécutif. S'il n'y en a pas ce jour-là, les membres les approuveront. Il demande officiellement aux membres s'ils ont des commentaires ou des questions concernant les procès-verbaux des réunions précédentes. Aucun commentaire n'étant formulé, les procès-verbaux des réunions d'août et de septembre sont approuvés. Il remercie vivement les membres.

D É C I S I O N

Les procès-verbaux des réunions des 19 août et 14 septembre 2021 sont approuvés et dûment signés.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite la bienvenue aux personnes présentes à Paris. Il s'agit de la deuxième réunion du Comité exécutif hybride, et il souhaite donc également la bienvenue à ceux qui sont en ligne. L'ordre du jour étant relativement chargé, il n'a pas l'intention de s'étendre sur son rapport écrit, qui se trouve dans les dossiers des membres. Il traitera les points 3.1, 3.2 et 3.3 séparément. En revanche, sur le rapport principal, il souhaite souligner deux choses. Tout d'abord, il revient sur l'information donnée à propos de la démission du président du Comité de révision de la conformité, M. Wood, qui, pour des raisons personnelles, a décidé de quitter ses fonctions à la fin de l'année. Il souhaite profiter de l'occasion pour remercier M. Wood pour tout le travail qu'il a accompli pour le Comité. La période a été très difficile et inhabituelle, et il a été presque impossible de présider le Comité de révision de la conformité en personne pendant plus d'un an. La tâche n'a pas été facile. M. Wood a vraiment fait preuve d'une grande flexibilité et d'une grande capacité d'adaptation pour le faire depuis l'Australie et a passé beaucoup de nuits tardives ou de matins très tôt à essayer de s'occuper du travail du Comité. Il tient donc à remercier M. Wood pour tout le travail accompli et comprend parfaitement les raisons qui l'ont poussé à se retirer. Le Comité exécutif discutera de cette question plus tard dans le cadre du point de l'ordre du jour sur les comités permanents, et il reviendra sur ce que cela signifie ou sur les possibilités en termes de remplacement de M. Wood plus tard dans l'ordre du jour.

Le seul autre point qu'il souhaite soulever et porter à l'attention des membres est une question qui sera probablement davantage discutée au point relatif au budget, mais qui fait partie de son rapport : le coût des réformes en matière de gouvernance. Les membres auront un travail très important à faire ce jour-là et le lendemain sur l'adoption des réformes de gouvernance de l'AMA. Tout le monde a reconnu que c'était important, mais cela a coûté cher. Les propositions qui étaient sur la table à ce moment-là signifiaient que des montants substantiels devraient être pris en compte lors de la discussion du budget. Il tenait simplement à le souligner. Il n'a pas voulu en dire plus sur le rapport général. Il se fera un plaisir de répondre aux questions éventuelles sur ce sujet.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions pour le directeur général.

LE PROFESSEUR ERDENER remercie le directeur général au nom du mouvement sportif pour son rapport très complet. Il souhaite informer les membres de certains des commentaires du mouvement sportif. Le mouvement sportif est très heureux d'avoir reçu des informations actualisées du directeur général sur les coûts et le budget pour la mise en œuvre des réformes de la gouvernance. C'est important.

Il a été informé du rapport du département de la communication selon lequel la nouvelle stratégie de marque et de communication de l'AMA serait prête à être lancée au mois de janvier suivant. Il s'agit là d'une autre étape importante. Il serait intéressant pour le Comité exécutif de connaître les éléments clés de la recherche sur la stratégie de marque et de communication actuelle de l'AMA.

En relation avec le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil de fondation, le mouvement sportif a demandé un calendrier précis pour la présentation des résultats du groupe de travail sur les contaminants concernant la gestion des allégations de contamination à l'état de traces de substances interdites présentes dans les aliments et certains produits pharmaceutiques, qui ont donné lieu à des résultats d'analyse défavorables. Il s'agissait de questions très importantes.

Enfin, le mouvement sportif a une nouvelle fois apprécié le bon travail réalisé par l'AMA en ce qui concerne la gestion complexe de la question du LIMS.

M. IKEDA se présente. Il est le ministre d'État japonais de l'éducation, de la culture, des sports, de la science et de la technologie. Il a pris la relève de l'ancien ministre d'État japonais, M. Niwa, et c'est un grand honneur pour lui de participer à cette réunion. Il se réjouit de travailler à la lutte contre le dopage dans le sport en coopération avec l'AMA et tous les membres du Comité exécutif. Il remercie vivement l'AMA pour le travail accompli dans le cadre des Jeux olympiques de Tokyo et pour les efforts déployés en matière de réforme de la gouvernance malgré les nombreux défis posés par la pandémie. Il se réjouit de la poursuite de la coopération entre l'AMA et tous les partenaires, y compris les autorités publiques et le mouvement sportif, afin de faire progresser la mise en œuvre d'un sport propre. Le Japon contribuera à partager l'héritage des Jeux de Tokyo 2020.

M. REYES transmet ses chaleureuses salutations au président, au directeur général et à toutes les personnes présentes à la réunion, que ce soit à distance ou en personne. Il s'appelle Orlando Reyes et il est directeur de l'ONAD colombienne. Il participait à la réunion, représentant le président en exercice du Conseil américain du sport, M. Guillermo Herrera, qui était le ministre colombien des sports. À cette époque, la Colombie accueillait ses premiers Jeux panaméricains de la jeunesse, qui se tenaient dans la ville de Cali du 25 novembre au 5 décembre, avec la participation de plus de 40 pays. Il est très reconnaissant à l'Agence mondiale antidopage d'être présente en Colombie. La directrice du bureau régional était présent aux jeux de la jeunesse. Il aurait aimé que les membres soient présents en personne à Cali, mais les différents engagements, agendas et engagements ne l'ont pas permis. De même, M. Herrera aurait aimé être à Paris avec les membres en personne, mais il avait une grande responsabilité en Colombie en tant que ministre des sports, et il devait être sur place pour assister aux événements. En fait, ce matin-là, il se rendait à Cali. M. Herrera a transmis ses salutations chaleureuses et s'est excusé de son absence. Il souhaite également faire part de son engagement personnel auprès de l'AMA et de la lutte contre le dopage dans le sport. Il remercie le directeur général pour son rapport très complet, mais il a une suggestion à faire. Lors des réunions hybrides, il serait peut-être possible de tenir compte des différents fuseaux horaires, car il est très, très tôt pour ceux qui se trouvent dans les Amériques.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie le professeur Erdener pour ses remarques. Comme il l'a dit, le coût des réformes de la gouvernance sera discuté dans le cadre du poste budgétaire. Bien entendu, les membres devront attendre que la décision soit prise afin de savoir exactement de quoi ils parlent et que la mise en œuvre ait lieu. Toutefois, les chiffres sont significatifs et il sera en mesure de fournir une première évaluation lors de la discussion du budget. Ce qui est clair, en ce qui le concerne, c'est que le principe est que l'argent ne doit pas être retiré des activités antidopage et, par conséquent, il sera nécessaire de le prévoir dans le budget.

En ce qui concerne l'image de marque et le logo, il s'est félicité de ces remarques. Les membres recevront une présentation à la fin de la réunion pour leur montrer à quoi cela ressemble. Il espère que cela leur plaira.

En ce qui concerne le groupe de travail sur les contaminants, il demandera à son collègue, le Dr Rabin, directeur scientifique, d'informer les membres sur la situation de l'AMA et sur les activités du groupe.

En ce qui concerne le LIMS, les membres disposeront également du rapport complet, qui montrera que les travaux se poursuivent.

Il souhaite la bienvenue à M. Ikeda aux réunions et à l'AMA et assure M. Reyes que la direction tient compte du décalage horaire, mais il mettra M. Reyes en contact avec son collègue de Nouvelle-Zélande et ils pourront discuter pour savoir lequel des deux doit se coucher le plus tard ou se réveiller le plus tôt. Le monde est compliqué et il faut trouver un juste milieu pour y faire face.

LE DR RABIN remercie le professeur Erdener pour sa question. Le groupe de travail ad hoc sur les contaminants n'est pas un groupe de travail permanent au sein de l'AMA. C'est un groupe qui a été créé avec une mission claire pour traiter des contaminants en particulier, et il y a des questions concrètes, comme les membres le savent, à ce sujet. À ce jour, le groupe de travail a déjà obtenu d'excellents résultats concrets, certaines recommandations ayant déjà été approuvées par le Comité exécutif de l'AMA et incorporées dans les règles. Par exemple, six diurétiques ont fait l'objet de niveaux d'exigence minimaux. Des LMR ont également été fixées pour certains facteurs de croissance dans les règles et notamment dans les documents techniques sur les LMRP. Seules deux substances restaient à discuter. L'une est la nandrolone et son métabolite 19-norandrestosterone, en prévision de l'arrivée sur le marché d'une plus grande quantité de viande provenant d'animaux non castrés. Ce n'est pas vraiment un problème à l'heure actuelle, mais ce le sera probablement à l'avenir. Le groupe se penche sur cette question, ainsi que sur la boldénone, une substance que l'AMA doit étudier. Des travaux sont en cours avec des collègues colombiens pour établir un lien entre le niveau de contamination et le niveau d'excrétion chez l'homme. Il s'attend à ce que ce travail soit achevé en 2022. Il espère vraiment qu'il n'y aura plus de problèmes avec les contaminants et qu'il sera possible de terminer les travaux l'année suivante.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du directeur général.

- 3.1 Covid-19

M. RICKETTS dit qu'il a préparé une présentation pour la réunion du Conseil de fondation du lendemain ; par conséquent, pour gagner du temps et éviter les répétitions, il fournira un résumé plus court aux membres du Comité ce jour-là.

Tout d'abord, en ce qui concerne les tests effectués en 2021, le nombre d'échantillons a continué d'être égal ou proche de ce qu'il était avant la pandémie. Il y a eu une forte augmentation du nombre d'échantillons hors compétition dans les mois précédant les Jeux de Tokyo, ce qui est significatif et montre l'engagement des organisations antidopage à faire ce qu'elles pouvaient, compte tenu des difficultés rencontrées avec la pandémie. Depuis le mois de juillet, le nombre d'échantillons a légèrement diminué, ce qui est normal pendant la période qui suit les Jeux. Dans l'ensemble, cependant, les choses sont restées positives sur ce front et il faut espérer que cela continuera. Le soutien de l'AMA aux prochains Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Pékin est resté au même niveau que celui apporté aux Jeux de Tokyo et comprenait, tout d'abord, la poursuite du soutien au groupe de travail sur les contrôles avant les Jeux, qui visait à s'assurer que les sportifs participant aux Jeux olympiques étaient soumis à un niveau de contrôle approprié par les fédérations internationales et les organisations nationales antidopage respectives au cours des mois précédant les Jeux olympiques. L'AMA soutient également l'annonce récente du CIO de poursuivre son programme de stockage à long terme des échantillons prélevés sur les sportifs participant aux Jeux olympiques de Pékin, un programme mis à la disposition des fédérations internationales et des organisations nationales antidopage qui leur permet de stocker gratuitement leurs échantillons pendant 10 ans dans le centre de stockage à long terme du CIO. Les membres se souviendront peut-être que le même programme a été proposé pour les Jeux olympiques de Tokyo, et il espère augmenter le nombre d'organisations antidopage qui participent à ce programme pour les Jeux olympiques d'hiver. Ces deux programmes, le groupe de test avant les Jeux et le programme de stockage à long terme des échantillons, ont été coordonnés par l'Agence internationale de contrôle et financés par le CIO. Deux équipes d'observateurs indépendants de l'AMA seront également présentes à Pékin pour les deux jeux. Les équipes ont été annoncées récemment. En ce qui concerne les équipes d'observateurs indépendants pour les récents Jeux olympiques de Tokyo, les rapports sont dans leur version finale et seront envoyés au CIO et au CIP dans la semaine

à venir. Les programmes des deux Jeux ont été très bien mis en œuvre, en particulier compte tenu des conditions difficiles, et aucune préoccupation ou question majeure n'a été soulevée. Il a tenu à remercier le CIO, l'ITA, le CIP et le comité d'organisation japonais pour leur collaboration avec l'équipe.

L'équipe scientifique a été très occupée à visiter et à soutenir le laboratoire de Pékin afin de s'assurer que ses opérations étaient prêtes pour les Jeux olympiques. Cela comprenait trois évaluations en laboratoire. Deux d'entre elles ont été réalisées, l'une à distance et l'autre sur place. La troisième évaluation était prévue dans les semaines à venir en décembre. Il y a eu des difficultés avec le calendrier des évaluations, évidemment en raison des restrictions strictes de Covid et, à partir des évaluations qui ont été menées à ce jour, il y a eu quelques problèmes identifiés avec certaines exigences d'analyse supplémentaires spécifiques pour les Jeux olympiques. L'équipe de l'AMA a travaillé en étroite collaboration avec le laboratoire sur ce point ainsi que sur toute autre observation faite au cours des évaluations. Ses collègues scientifiques tiendront bien sûr le CIO et l'ITA au courant des résultats de ces évaluations en laboratoire.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur la Covid-19.

- **3.2 Reconnaissance du Président fondateur**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres du Comité exécutif de la cérémonie organisée le lendemain en l'honneur de M. Pound. L'idée était d'abord d'obtenir l'approbation formelle de la résolution du Conseil de fondation visant à reconnaître M. Pound comme président fondateur. Ensuite, le président de l'AMA prononcerait quelques mots pour souhaiter la bienvenue à M. Pound et à son épouse. Suivrait une vidéo de six ou sept minutes sur l'héritage de M. Pound. Ensuite, il y aura un certain nombre d'hommages. Le premier sera celui des gouvernements, représenté par le Dr Konbaz d'Arabie Saoudite. Ensuite, il y aura un hommage du mouvement sportif, représenté par M. Lalovic. Le président Baňka s'adressera à nouveau à M. Pound dans un discours et lui remettra un petit cadeau, après quoi M. Pound prendra la parole pour prononcer un discours d'acceptation devant la communauté. On ferait ensuite une pause pour le déjeuner, ce qui permettrait à tous les membres de féliciter M. Pound ou de s'entretenir avec lui en privé pendant environ une demi-heure. Tel est le programme du lendemain.

LE PROFESSEUR ERDENER déclare que le mouvement sportif soutient pleinement la résolution reconnaissant M. Richard Pound, premier président de l'AMA, et remercie M. Pound pour sa contribution unique et exceptionnelle à la lutte contre le dopage et à l'AMA.

M. HUSTING déclare que les autorités publiques se félicitent de la reconnaissance de M. Pound en tant que président fondateur et se réjouissent qu'un compromis ait été trouvé pour reconnaître et saluer la contribution de M. Pound à la lutte contre le dopage et à la création de l'AMA.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour concernant la reconnaissance du président fondateur.

- 3.3 Conférence mondiale sur le dopage dans le sport 2025 - appel d'offres

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL constate qu'il y a deux questions que la direction souhaite que le Comité exécutif soutienne, la première étant le principe de l'organisation d'une conférence mondiale en 2025. Cela devrait être le cas pour un certain nombre de raisons. Même s'il n'est pas sûr à ce stade qu'une révision majeure du Code soit nécessaire en 2025, c'est toujours une bonne occasion pour l'ensemble de la communauté antidopage de se rencontrer et de discuter de questions d'intérêt commun. Il est donc proposé de recommander au Conseil de fondation d'accepter le principe de la conférence. D'autre part, compte tenu de la situation actuelle, l'AMA ne devrait pas attendre plus longtemps pour lancer le processus d'identification d'un hôte. La proposition était donc que, si le Conseil était d'accord le lendemain, la direction lancerait un appel d'offres afin de recevoir des offres d'intérêt et que le Conseil puisse choisir un hôte au mois de mai suivant, lors de la réunion du Conseil de fondation. C'est ce qui est sur la table et il demande au Comité exécutif de soutenir cette proposition afin de pouvoir la recommander au Conseil de fondation le lendemain.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif souhaite recommander au Conseil de fondation de se prononcer sur l'idée que l'AMA organise une conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2025.

D É C I S I O N

La proposition de recommander au Conseil de fondation la tenue d'une conférence mondiale sur le dopage dans le sport en 2025 est approuvée.

4. Gouvernance

- 4.1 Recommandations du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA
- 4.1.1 Mise à jour du modèle de représentation des sportifs

LE PRÉSIDENT informe les membres qu'ils vont poursuivre la discussion sur la gouvernance. Dans un instant, ils entendront le professeur Haas parler des recommandations qui ont finalement été mises sur la table ce jour-là. Comme chacun le sait, l'élaboration des recommandations a fait l'objet d'un très long processus. Le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA, dirigé par le professeur Haas, a consacré beaucoup d'efforts à ce processus, qui a impliqué une consultation approfondie des partenaires et de nombreuses réunions de groupe. Avant de donner la parole au professeur Haas, il souhaite clarifier un point de procédure. Le Comité exécutif est censé recommander au Conseil de fondation un ensemble de recommandations pour les réformes de la gouvernance de l'AMA. Dans la pratique, le Comité exécutif soumettra au Conseil un document présentant les recommandations dans la nuit, car il sera nécessaire de refléter les résultats des discussions de la journée. Il espère donc qu'après la réunion du Conseil de fondation du lendemain, il sera possible d'annoncer que les membres ont franchi une nouvelle étape importante pour renforcer la gouvernance de l'organisation et la faire progresser. Pour en revenir aux résultats de la réunion de ce jour, les membres devraient également décider de l'extension du mandat du groupe de travail. Cette décision relève du Comité exécutif, qui a le pouvoir de décider de la composition et du mandat du groupe et qui a pris la décision initiale à cet égard.

LE PROFESSEUR HAAS remercie les membres d'avoir invité le groupe de travail à présenter son troisième rapport. Il présentera des recommandations sur quatre sujets : la représentation des sportifs, le Comité exécutif, le Conseil de fondation et, très brièvement, le mandat du groupe de travail. Après chacun de ces chapitres, il fera une

pause pour permettre aux membres de faire part de leurs commentaires au groupe de travail. Les membres verront sur les diapositives les recommandations du groupe de travail. Parallèlement, il y a eu des discussions entre le mouvement sportif et les autorités publiques, et il a inséré les accords conclus entre les autorités publiques et le mouvement sportif dans les diapositives. Lorsque l'accord entre le mouvement sportif et les autorités publiques soutient les recommandations du groupe de travail, il le signale par un drapeau vert. Lorsque des ajouts ou des modifications ont été apportés aux recommandations du groupe de travail, il les a signalés en orange, et lorsque l'accord entre le mouvement sportif et les autorités publiques était qu'il était nécessaire d'approfondir les détails et de fournir des informations supplémentaires, il l'a signalé par un drapeau bleu. Le groupe a été guidé par plusieurs principes et a donc parfois fait la distinction entre les objectifs à court et à long terme. Il existe un principe de partenariat égal entre les autorités publiques et le mouvement sportif, qui fait partie de l'ADN de l'AMA. Une fois les recommandations mises en œuvre, les statuts de l'AMA et les règles de gouvernance devront être modifiés. Enfin, des mesures transitoires devront être examinées par le groupe de travail une fois qu'il aura couvert la plupart des questions. Pour la première partie, la représentation des sportifs au sein du Comité des sportifs de l'AMA, il fera une présentation avec M. Sandford.

M. SANDFORD indique qu'il va rappeler le contexte afin que les membres comprennent mieux les recommandations formulées par le Comité des sportifs et le Groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA. Suite aux recommandations de gouvernance 2019 adoptées par l'AMA, l'un des points en suspens qui n'avait pas été tranché était la représentation des sportifs au sein de l'AMA. En conséquence, le Comité des sportifs de l'AMA avait mis en place un groupe de travail sur la représentation des sportifs trois ans auparavant, de sorte que le processus a duré longtemps et qu'il a été assez compliqué et difficile. Le groupe de travail initial était en place depuis un an ; évidemment, après un an, la présidence du Comité des sportifs avait changé et il avait été décidé de reformer le groupe avec de nouveaux membres. Un groupe de travail a donc travaillé avec diligence au cours des deux dernières années sur le projet afin de présenter une série de recommandations et de s'assurer que la représentation des sportifs progressait et s'étendait au sein de l'AMA et de la lutte contre le dopage. Cette année-là, le groupe de travail sur la représentation des sportifs a accompli un travail considérable et il prend le temps de remercier les membres de ce groupe, présidé par M. Pengilly. Cela a été une période difficile, sans réunions en personne, et le sujet a été difficile à traiter dans le meilleur des cas.

La dernière réunion du comité des sportifs a eu lieu en octobre et le groupe de travail sur la représentation des sportifs a présenté ses recommandations au comité des sportifs lors de cette réunion de deux jours, au cours de laquelle la discussion sur la représentation des sportifs et les recommandations finales se sont poursuivies. Un rapport de clôture a été élaboré et envoyé à la direction de l'AMA et au groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA. Le Comité des sportifs de l'AMA et son groupe de travail n'ont pas encore tranché sur une question en suspens, à savoir la taille du groupe A qui ferait partie du conseil des sportifs recommandé ou du Comité des sportifs. Les recommandations et le point en suspens ont été transmis au groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA, qui les a examinés et a ensuite formulé sa propre recommandation sur la taille du groupe A. Des discussions ont ensuite eu lieu entre les autorités publiques et le mouvement sportif. Cela a permis de mettre les membres au courant et de montrer comment les recommandations du Comité des sportifs ont été intégrées dans le travail qui pouvait être vu ce jour-là.

En ce qui concerne le nom, le statut et le rôle du Comité des sportifs de l'AMA, le PROFESSOR HAAS dit que le groupe de travail a compris que le Comité des sportifs de l'AMA devrait agir comme un forum pour la communauté des sportifs au sens large, qu'il devrait mieux refléter la diversité et qu'il devrait remplir de nouvelles tâches, telles que la sélection parmi ses membres des représentants des sportifs siégeant dans les différents groupes de travail. Le groupe de travail a suggéré que le Comité des sportifs ne soit plus un comité permanent mais qu'il soit un organe

distinct avec des règles distinctes, plus important en nombre qu'un comité permanent ordinaire, et il a été proposé de changer le nom en "Conseil des sportifs de l'AMA". Cela a fait partie des discussions entre le mouvement sportif et les autorités publiques et ils se sont mis d'accord sur ce point ; c'est pourquoi il l'a signalé en vert.

M. SANDFORD ajoute que c'est l'une des principales recommandations du groupe de travail sur la représentation des sportifs. Après l'examen de la gouvernance et les recommandations de 2019, la taille du comité des sportifs est passée de 17 à 12 membres, de sorte que le comité a compté 12 membres au cours des 18 derniers mois, ce qui a causé toute une série de problèmes en termes de projets, de rotation des membres et de tentative d'être un organe représentatif. En gros, le comité remplaçait les membres en fonction du continent d'où ils venaient et n'était pas en mesure d'ajouter des membres ayant des compétences ou une plus grande diversité, parce qu'il n'y avait tout simplement pas assez de place au sein du comité. Le fait d'autoriser plus de membres et une plus grande représentation et de permettre à ces membres de siéger dans les autres organes de l'AMA améliorerait grandement le résultat et la représentation des sportifs au sein de l'organisation, et il soutient donc pleinement cela et pense que c'est une bonne mesure.

LE PROFESSEUR HAAS souligne un ajout. Lors de l'examen des critères de représentation des sportifs, il a été convenu que, pour être représentant des sportifs, il fallait être un athlète de niveau international conformément au Code mondial antidopage, être lié par le Code mondial antidopage et satisfaire à deux conditions préalables au cours des neuf dernières années avant d'entrer en fonction pour la première fois. Tout cela a été convenu par le mouvement sportif et les autorités publiques, c'est pourquoi il l'a de nouveau signalé en vert. Les représentants des sportifs peuvent être réélus deux fois, donc pour neuf ans au total, mais ils ne peuvent pas siéger au Comité des sportifs de l'AMA plus de 12 ans après avoir rempli pour la dernière fois les deux premiers critères. Cette disposition a été approuvée par le mouvement sportif et les autorités publiques, c'est pourquoi il l'a signalée en vert. L'ajout fait par le mouvement sportif et les autorités publiques est que la majorité des représentants des sportifs du Comité des sportifs de l'AMA doit être composée de sportifs des sports olympiques et paralympiques, ce qui reflète la réalité selon lui.

M. SANDFORD commente le drapeau orange, qui ne fait que refléter la réalité. Aucun membre du Comité n'est issu des sports non olympiques ou non paralympiques, et ce depuis longtemps. Cela renvoie au manque de capacité d'avoir des membres extérieurs à ces groupes, car les sports non olympiques lui ont continuellement dit, chaque fois qu'il se trouvait quelque part, qu'ils aimeraient beaucoup avoir un représentant au sein du comité. C'était une bonne suggestion, car elle reflétait la réalité.

LE PROFESSEUR HAAS dit que l'une des grandes questions qui a été résolue est celle de la composition du Comité des sportifs. Afin de refléter l'ensemble de la communauté des sportifs, il y aura trois groupes différents : le groupe 1, le groupe 2 et le groupe 3. Dans le groupe 1, il y aura cinq représentants des sportifs parmi les membres élus de la commission des sportifs du CIO et de la commission des sportifs du CIP. Les représentants du groupe 2 seraient élus par les comités de sportifs des FI, avec certaines restrictions, en ce sens que les FI doivent être signataires du Code, que chaque comité de sportifs des FI n'aurait qu'une voix et que le représentant des sportifs devrait être nommé ou mandaté par l'un de ces comités de sportifs. Il a été convenu que les membres du premier groupe ne pourraient pas être élus dans le cadre du deuxième groupe. Il y aurait un troisième groupe, composé de sept membres nommés en fonction d'une carte des compétences et des écarts de diversité. Ils seront sélectionnés par un comité spécial de nomination et les sportifs seront majoritaires au sein de ce comité spécial de nomination. Il y aurait deux membres du Comité des sportifs de l'AMA et un membre du Comité des nominations de l'AMA. Il a été convenu que le président de l'AMA serait consulté et que le processus de consultation serait clair et transparent. Tout cela avait été convenu entre le mouvement sportif et les autorités publiques.

M. SANDFORD a déclaré qu'il s'agissait probablement de la question la plus litigieuse. Il est heureux de voir qu'il a été résolu d'une manière qui satisfait raisonnablement tout le monde. L'un des principes était que les sportifs décident de leurs représentants et, en 2018, le Comité des sportifs de l'AMA a été fortement critiqué pour ne pas avoir été élu et pour ne pas avoir été en mesure de représenter ses membres. Il est tout aussi important d'avoir un groupe trois, pour apporter les compétences et la diversité qui n'ont pas été obtenues par l'élection, et il est tout aussi important d'avoir un groupe un, reconnaissant les principaux partenaires et la représentation existante des sportifs au sein du CIO et du CIP. Il espère que tous les partenaires auront leur mot à dire au sein du Conseil des sportifs.

LE PROFESSEUR HAAS dit que le Comité des sportifs de l'AMA sélectionnera parmi ses membres les représentants des sportifs qui siègeront dans les comités permanents et les groupes de travail de l'AMA. Le président sera élu à la majorité absolue des membres du Comité des sportifs de l'AMA et, avec 20 membres dans le groupe, un minimum de 11 voix contre 9 sera nécessaire pour devenir président du Comité des sportifs de l'AMA. Le mouvement sportif et les autorités publiques se sont mis d'accord sur ce point, c'est pourquoi il l'a signalé en vert. En ce qui concerne les critères d'éligibilité, le mouvement sportif et les autorités publiques ont convenu qu'aucun critère d'éligibilité supplémentaire ne s'appliquerait au président et que tous les membres du Comité des sportifs de l'AMA seraient également éligibles. Ce point a été signalé en orange parce qu'il n'a pas été envisagé dans les recommandations du groupe de travail.

M. SANDFORD a évoqué le drapeau orange. C'est une autre question qui a fait l'objet de nombreuses discussions, en particulier au sein du Comité des sportifs de l'AMA et du groupe de travail sur la représentation des sportifs, et la recommandation du groupe dans le rapport final était que le président ne devrait pas être issu de la catégorie A et ne devrait pas être un représentant du gouvernement, donc ne devrait pas être un membre du CIO ou du CIP ou un représentant du gouvernement. Il s'agit là d'un écart par rapport à ces recommandations. Le Comité des sportifs a estimé qu'il y avait de bonnes raisons pour cette limitation, notamment la volonté de ne pas dupliquer les responsabilités, d'élargir la représentation des sportifs autant que possible et de maintenir un partenariat égal, dans le prolongement de la précédente révision de la gouvernance et des conclusions du Conseil de fondation selon lesquelles les sportifs étaient une troisième partie prenante unique et qu'il ne fallait pas marcher sur les plates-bandes de qui que ce soit. Il y a eu quelques détails pratiques sur le président et la durée de son mandat, ce qui n'aurait pas été possible ou aurait été très difficile en venant de la catégorie 1.

LE PROFESSEUR HAAS dit qu'un autre problème est que les recommandations susmentionnées partent du principe que certaines tâches seront attribuées au nouvel organe des sportifs, et qu'il devrait y avoir une description spécifique de ces tâches, basée sur l'hypothèse que le Comité des sportifs de l'AMA aura certaines tâches à l'avenir, et qu'un portefeuille de ces tâches doit être élaboré plus en détail.

M. SANDFORD dit que le document est un travail en cours pour le Comité des sportifs, qui est en train de recueillir les réactions des membres, mais il y a un large éventail de projets et de tâches qui devront être entrepris par un conseil des sportifs élargi, qui devra assumer un certain nombre de responsabilités et être capable de mener un processus d'élection avec intégrité et de mener un processus de nomination, qui pourrait être assez compliqué, mais il y a des personnes compétentes qui peuvent le faire aussi longtemps que la taille augmentera. Il y aura des travaux internes et des contributions à apporter aux différents organes de l'AMA et le fait d'être des membres représentatifs et élus leur donne le devoir de rendre compte aux personnes qui les ont élus, il sera donc nécessaire de faire un bon travail pour accroître l'engagement et la communication. Il y a un certain nombre de projets en cours, mais aussi un certain nombre de projets que le comité n'a pas été en mesure d'entreprendre en raison des limitations actuelles en matière de ressources humaines.

LE PROFESSEUR HAAS rappelle que le groupe de travail a toujours travaillé en étroite collaboration avec le Comité des sportifs et reconnaît l'énorme travail réalisé par le Comité des sportifs de l'AMA. Les principes convenus par le mouvement sportif et les autorités publiques, les drapeaux vert, orange et bleu, sont très encourageants et le processus va dans la bonne direction. Il renforce la représentation des sportifs au sein de l'AMA. Des ajustements sont nécessaires, mais il est convaincu que le Comité des sportifs de l'AMA et le groupe de travail continueront à travailler en étroite collaboration, comme ils l'ont fait par le passé, pour combler les lacunes restantes.

M. DE VOS remercie le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA pour tout le travail accompli. Il pense qu'il est tout à fait logique d'étendre le mandat car il reste encore beaucoup de travail à faire. Il remercie le professeur Haas pour la qualité de sa présentation. Il se réjouit de ne pas voir de drapeaux rouges, mais seulement des drapeaux verts, orange et bleus. Les autorités publiques et le mouvement sportif ont été consultés et il remercie tout particulièrement M. Colbeck pour sa contribution aux discussions. Il est très important de reconnaître à nouveau que le principe de l'AMA est un partenariat égal entre les autorités publiques et le mouvement sportif et les membres devraient toujours s'en souvenir dans leurs discussions. Cela aura bien sûr des implications financières, il faut donc en tenir compte. Il a été très heureux qu'en fin de compte, en ce qui concerne le Code d'éthique et le panel d'éthique, il ait été possible de parvenir à un accord. Les autres points ont été un peu plus compliqués.

En ce qui concerne la représentation des sportifs, il y a bien sûr encore du travail à faire. Toutefois, il était clair que l'ensemble du mécanisme n'entrerait en vigueur qu'une fois que le nouveau conseil des sportifs aurait été composé et qu'il pourrait commencer à fonctionner. La transition à organiser est également très importante. L'une des principales tâches du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA était de veiller à ce que les choses soient claires et à ce qu'il y ait des calendriers précis sur ce qui se passe et quand. Il est important de noter, car il comprend que cela n'a pas été le cas dans le passé, que tous les postes que le Comité des sportifs occupera dans les comités permanents ou les groupes de travail seront décidés par la majorité du groupe, et qu'il ne s'agira pas d'une nomination par une seule personne. Il est également important d'identifier les compétences et les lacunes nécessaires, et il pense qu'une fois que la première partie du conseil des sportifs sera composée, il faudra vraiment identifier, probablement aussi avec la contribution du représentant du comité des nominations et du président, et examiner les lacunes précises et les questions de diversité qui doivent être abordées. C'était très important et, finalement, il avait été convenu de ne pas aller jusqu'à sept dans le groupe trois, mais de le fixer à sept. Bien qu'il soit plus compliqué de trouver le bon équilibre, il est persuadé qu'une solution peut être trouvée. Il est très important, et il l'avait déjà mentionné lors de la précédente réunion tenue à Istanbul, que le conseil des sportifs, une fois composé, soit un organe démocratique dans lequel tous les membres ont les mêmes droits. Et c'était pour cette raison. Il a vraiment insisté pour que tous les membres du conseil soient éligibles au poste de président. Cela a demandé du travail, mais il est reconnaissant que les autorités publiques, dirigées par M. Colbeck, aient également accepté qu'en fin de compte, il s'agisse d'un organe démocratique et que tous les sportifs soient égaux. Il a remercié le groupe pour son travail et s'est réjoui des progrès à venir.

M. ROBERTSON remercie le professeur Haas à Berlin pour sa présentation. Elle a été très complète et claire, et il souhaite, au nom de l'Océanie, approuver ce qui a été réalisé. Il estime qu'il s'agit d'un très bon travail. Il souhaite en particulier souligner son soutien à la proposition selon laquelle le président du conseil des sportifs ne peut occuper un poste au sein du CIO, du CIP ou des gouvernements. C'est important pour maintenir l'objectivité et un bon équilibre entre les membres fondateurs de l'AMA. Les nominations proposées et la composition du panel étaient bonnes et il était utile que le président de l'AMA ait son mot à dire pour soutenir le conseil des sportifs et aider à combler les lacunes en matière de compétences. Il était également favorable, du point de vue océanien, à ce que la majorité des sportifs proviennent de sports olympiques et paralympiques. Ce sont les sportifs les plus ciblés et les plus testés dans le cadre des règles antidopage, et il est normal qu'il en soit ainsi. Dans l'ensemble, il pense que les négociations et

les discussions ont été bonnes. Il est évident que certaines questions doivent être approfondies pour donner au Conseil le soutien dont il a besoin et le rôle qu'il devrait avoir, mais c'est un bon travail et il attend avec impatience de commenter d'autres aspects de la présentation.

MME YANG remercie le professeur Haas et M. Sandford pour leur travail acharné et félicite le comité des sportifs. Il est formidable de voir le résultat et de parvenir à un compromis entre le mouvement sportif et les autorités publiques. Elle se réjouit de travailler avec davantage de sportifs au sein de l'AMA et est consciente qu'il y a un processus de transition à mettre en œuvre.

MME BATTAINI-DRAGONI se fait l'écho de ceux qui remercient le professeur Haas et M. Sandford pour leur travail et la manière dont ils ont réussi, en quelques semaines, à présenter de très bonnes propositions. Cela dit, de son point de vue, ce qu'elle souhaiterait, c'est d'abord une période de consolidation de ce qui a été réalisé jusqu'à présent. C'est important, parce qu'il est important ensuite de pouvoir développer un agenda renouvelé et riche pour le nouvel organe qui va être créé. Elle est parfois très pragmatique, c'est pourquoi elle a jugé important d'insister sur le fait qu'il fallait d'abord consolider la création du nouvel organe, le conseil des sportifs. Certains ont évoqué la nécessité d'en approfondir encore certains éléments et que le travail prospectif d'identification de nouvelles dimensions de travail au sein du conseil devrait venir un peu plus tard. Elle aimerait vraiment faire un pas, puis un autre et encore un autre, et ne pas se précipiter immédiatement alors que les choses doivent d'abord être très bien réglées à tous les points de vue.

LE PROFESSEUR HAAS répond aux commentaires. Il pense que l'une des principales questions qui, de son point de vue, doit être abordée par son groupe de travail est, bien sûr, la période de transition. Ce qui va être fait à quel moment est étroitement lié à ce qui a été dit. Ce qu'il propose à son groupe de travail, c'est que étant donné que la réunion du Comité exécutif aura lieu en mai, le groupe arrête plus ou moins l'élaboration de recommandations vers février/mars, revienne et dispose d'un tableau clair de toutes les transitions à effectuer et d'un calendrier complet pour les membres d'ici mai, en ce qui concerne ce qui doit être fait à tel ou tel moment afin d'assurer une transition complète. C'était l'un des principaux problèmes à résoudre. En ce qui concerne le point un peu plus controversé, à savoir le degré de confiance et de conviction à accorder aux élections, il pense que les membres feraient confiance aux élections du Comité des sportifs et, s'ils voulaient choisir quelqu'un à envoyer dans un groupe de travail, cela aurait une légitimité. Les membres leur ont fait confiance sur d'autres aspects, en particulier dans le groupe 2. Ils ont fait confiance à la légitimité des élections. Et ils ne devraient probablement pas être si effrayés lorsqu'ils ont fait confiance à la légitimité des élections lorsqu'il s'agit du président du comité des sportifs de l'AMA. C'est ce qu'il perçoit à ce moment-là. Il y aurait, bien sûr, des questions de mise au point à examiner, mais il pense qu'elles pourraient toutes être résolues. L'idée d'avoir un représentant des sportifs au sein du Comité exécutif qui est en conflit et donc que cette personne doit partir est assez intéressante. S'il y avait vraiment un conflit entre un représentant des sportifs au sein du Comité exécutif et quelqu'un d'autre, pourquoi l'autre personne n'aurait-elle pas besoin de partir ? Pourquoi la solution irait-elle à l'encontre des sportifs ? Il faut y réfléchir. Par conséquent, il n'est pas sûr à 100 % et convaincu à ce stade que c'est la seule solution ou le seul problème qui doit être résolu. Il pense que le groupe de travail examinera toutes les questions qui se posent et qu'il coopérera étroitement avec le Comité des sportifs sur toutes les questions qui se posent, car apparemment, comme l'a dit M. Sandford, il y a quelques questions compliquées à résoudre. Il ne sait pas de quoi il s'agit pour l'instant, mais elles seront examinées et tout ajout nécessaire sera fait. Voilà ce qu'il avait à dire sur ces deux questions. La première, la transition, est absolument importante. Deuxièmement, l'éligibilité de tous les membres du Comité des sportifs de l'AMA pourrait être résolue.

LE PRÉSIDENT remercie le professeur Haas. Il demande aux membres s'ils sont d'accord pour recommander au Conseil d'approuver les recommandations concernant la représentation des sportifs au sein du Comité des sportifs de l'AMA, telles que présentées par le professeur Haas.

M. DE VOS pense que c'est important parce que cela a été signalé en bleu. Pour le mouvement sportif, il était très important d'avoir un accord pour que tous les membres du Comité des sportifs soient éligibles au poste de président. Cela faisait partie des négociations avec les autorités publiques. Il était important que cela fasse partie de l'accord.

LE PRÉSIDENT a demandé aux autorités publiques si elles soutenaient cette approche. Il semble qu'il y ait un accord. Les membres approuvent les recommandations concernant la représentation des sportifs au sein du Comité des sportifs de l'AMA telles que présentées par le professeur Haas dans les propositions.

LE PROFESSEUR HAAS continue avec le Comité exécutif. Il pense qu'il faut peut-être faire un petit détour à court terme pour atteindre l'objectif à long terme. Quel est l'objectif à court terme ? Il pense qu'il n'y a guère de possibilité réaliste d'inclure à court terme toutes les tendances significatives issues du processus de consultation des partenaires. Bien entendu, il est conscient que les critères de bonne gouvernance vont dans le sens d'une réduction du nombre de membres du Comité exécutif. Toutefois, il ne voit pas comment cela pourrait se faire à court terme. À long terme, le groupe de travail a recommandé de trouver un mécanisme permettant de réduire la taille globale du Comité exécutif tout en préservant un partenariat égal entre les autorités publiques et le mouvement sportif, et en garantissant en même temps l'indépendance et la diversité. C'est l'objectif à long terme. Il se concentrera sur l'objectif à court terme. Ce que le groupe a proposé, c'est d'augmenter le nombre d'indépendants au sein du Comité exécutif. Le groupe de travail de l'époque avait recommandé deux ajouts. L'accord entre le mouvement sportif et les autorités publiques a été d'en ajouter un, soit cinq au total. Il y a également eu un accord sur un processus spécifique concernant la manière de nommer le membre individuel indépendant supplémentaire. Il a été convenu qu'un nouveau membre indépendant serait soutenu par le mouvement sportif et les autorités publiques. En outre, le Comité exécutif comptera cinq représentants des autorités publiques, comme par le passé, cinq représentants du mouvement sportif, comme par le passé, plus le président du Comité des sportifs de l'AMA ; cela a été convenu entre le mouvement sportif et les autorités publiques. Il l'a donc signalé en vert. Enfin, l'accord entre le mouvement sportif et les autorités publiques avait été confié au groupe de travail chargé d'examiner la question de savoir si un quorum de deux tiers était nécessaire pour certaines décisions importantes au sein du Comité exécutif, et les exemples donnés concernaient en particulier la conformité et la fonction législative du Comité exécutif, notamment en ce qui concerne les normes internationales. C'est pourquoi il l'a signalé en orange, parce qu'il n'a pas encore été inclus dans la recommandation, et en bleu, parce qu'il s'agit d'une tâche à accomplir.

En ce qui concerne les compétences, les noms et les réunions du Comité exécutif, le groupe de travail établira une liste des principales fonctions du Comité exécutif. En principe, il comprend que le Comité exécutif a une compétence de repli, c'est-à-dire qu'il est compétent pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées par la loi ou les statuts du Conseil de fondation ou attribuées à d'autres organes de l'AMA. En outre, le groupe de travail a recommandé d'envisager de renommer le Comité exécutif "conseil de direction" afin de mieux refléter son rôle. Le groupe de travail a également estimé qu'un minimum de trois réunions du Comité exécutif par an serait utile et devrait avoir lieu. En outre, des réunions ad hoc pourraient bien sûr être organisées pour traiter de questions spécifiques. En outre, le groupe a estimé que le calendrier et l'ordre du jour des réunions devraient être établis de manière à garantir que les questions soient traitées en fonction des objectifs et des priorités définis dans le plan stratégique. Il y aurait donc une meilleure coordination entre l'agenda du Comité exécutif et le plan stratégique. En principe, il s'agit d'une

mission et d'une tâche que le groupe de travail doit approfondir, c'est pourquoi il l'a signalée en bleu. Telles seraient les recommandations du Comité exécutif.

M. DE VOS remercie vivement le professeur Haas. Au nom du mouvement sportif, il peut dire qu'il soutient la voie à suivre, mais il pense que c'est très important parce que, jusqu'à présent, l'accent a été mis sur la composition plutôt que sur le rôle. Il pense qu'il est très important de connaître les rôles et les responsabilités du Comité exécutif. Le nom, s'il doit être changé, est le moins important, mais les rôles doivent être bien définis. Selon lui, il est nécessaire de parvenir à une sorte de structure organisationnelle dans laquelle le Conseil de fondation deviendrait une sorte d'assemblée générale et le Comité exécutif une sorte de conseil dont les sujets se chevaucheraient différemment ou moins ; même si, bien entendu, il est clair que le Comité exécutif devra toujours préparer les réunions de l'assemblée générale ou du Conseil de fondation et que les membres du Comité exécutif devront rendre des comptes au Conseil de fondation. En ce qui concerne la composition et les membres, il ne devrait pas y avoir de chevauchement des membres car, si le Conseil de fondation devient un organe comme une assemblée générale, contrôlant essentiellement le travail du Comité exécutif, il est évident que les mêmes personnes ne peuvent pas y siéger car cela constituerait un conflit d'intérêts. Il pense que c'est vraiment très important. L'accent a été mis sur les membres, et il pense qu'une bonne conclusion et une bonne solution ont été trouvées à cet égard. Cependant, c'est un peu comme si le monde allait dans une autre direction. C'est un problème auquel il faut s'attaquer. Pour le reste, il se dit tout à fait d'accord, même s'il serait bien sûr nécessaire d'examiner le nombre de réunions, car cela est lié au budget et au coût des réformes. Il suppose que le Conseil de fondation ou l'assemblée générale ne se réunira qu'une fois par an. Et, bien sûr, le Comité exécutif devrait se réunir à plusieurs reprises. Cependant, depuis la pandémie de Covid, l'AMA a appris qu'il y avait des possibilités et que les trois réunions n'avaient pas nécessairement besoin d'être tenues en personne, mais cela sera examiné plus tard sous le drapeau bleu.

M. ROBERTSON approuve le travail effectué par l'Océanie au nom des autorités publiques et reconnaît en particulier le travail de M. Colbeck et de ses collègues australiens. Du point de vue de l'Océanie, la priorité du Comité exécutif reste l'accroissement de l'indépendance, et il est donc tout à fait favorable à l'ajout d'un membre indépendant. Il soutient également l'inclusion du président du conseil des sportifs en tant que représentant indépendant des sportifs ; mais, évidemment, afin de garantir cette indépendance, il veut s'assurer que le président n'est pas un membre du CIO s'il doit siéger au Comité exécutif, car cela déséquilibrerait la situation. De plus, il est évident qu'au cours du processus, les différents rôles du Comité exécutif et du Conseil de fondation doivent être clarifiés. Une fois de plus, il pense qu'un bon effort a été fait pour trouver un compromis et une voie à suivre, et l'Océanie tient à remercier tous ceux qui ont permis à l'AMA d'en arriver là.

M. DE VOS se dit un peu confus parce qu'il pensait que, dans son intervention précédente sur le point concernant le Comité des sportifs, le Comité exécutif avait accepté de présenter une proposition au Conseil de fondation selon laquelle tous les membres du Comité des sportifs seraient éligibles à la présidence.

LE PRÉSIDENT demande des précisions à M. Robertson, qui a évoqué le fait que le président du Conseil des sportifs ne devait pas être membre du CIO. S'il a bien compris, cela ne faisait pas partie de l'accord entre les autorités publiques et le mouvement sportif. M. Robertson pourrait-il clarifier sa position ?

M. ROBERTSON répond qu'il s'agit de la préférence de l'Océanie. Comme il l'a fait remarquer, il est toutefois intéressé par la réalisation de progrès ensemble, mais il a voulu indiquer quelle était la préférence de l'Océanie.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour recommander au Conseil de fondation d'approuver les recommandations concernant la composition du Comité exécutif telles que présentées par le président du groupe de travail.

LE PROFESSEUR HAAS a répondu brièvement. M. De Vos a tout à fait raison. Bien sûr, il serait nécessaire d'examiner les tâches. En fait, le groupe de travail a déjà bien avancé dans la description des tâches. Un seul point restait en suspens, à savoir le personnel dirigeant qui devrait être responsable du Comité exécutif ou du Conseil de fondation. C'était la seule question en suspens dans le rapport. C'est pourquoi il n'a pas été inclus à ce moment-là parce qu'il voulait donner aux membres une image complète. Néanmoins, c'était absolument important. Le groupe examinera cette question et établira une liste claire des tâches entre le Conseil de fondation et le Comité exécutif.

Au sein du Conseil de fondation, bien sûr, deux tendances significatives se sont manifestées. L'une des tendances a été la réduction du chevauchement des personnalités entre le Conseil de fondation et le Comité exécutif. Cette question ayant été abordée par le groupe de travail, il souhaite recommander de réduire les chevauchements en suggérant que les membres du Comité exécutif ne soient pas autorisés à voter au sein du Conseil de fondation. Il y aurait bien sûr une exception : le président et le vice-président. Il serait nécessaire d'examiner si d'autres exceptions sont nécessaires, mais cela devrait être le principe afin de renforcer la fonction de surveillance qui avait été mentionnée précédemment par le Conseil de fondation par rapport au Comité exécutif.

Il a également recommandé l'ajout de quatre nouveaux membres au Conseil de fondation : deux représentants de l'ONAD et deux représentants des sportifs, élus démocratiquement parmi les membres du Conseil des sportifs de l'AMA. C'est ce qui avait été convenu, signalé en vert. Il y a eu un ajout, à savoir que les deux sièges de l'ONAD seront ajoutés au quota des autorités publiques et que les deux sièges des représentants des sportifs seront ajoutés au quota du mouvement sportif. Comme le groupe n'avait pas inséré la phrase dans la recommandation, il l'avait signalée en orange de manière transparente.

En ce qui concerne la composition du Conseil de fondation par rapport aux ONAD, le groupe de travail a bien entendu reconnu le rôle important que celles-ci jouent dans le monde de la lutte contre le dopage. Le groupe a recommandé l'ajout de deux ONAD nommées par le groupe consultatif d'experts des ONAD, qui éliraient démocratiquement les membres qu'elles enverraient au Conseil de fondation. Le mouvement sportif et les autorités publiques se sont mis d'accord sur ce point. Comment peut-on faire partie du groupe consultatif d'experts de l'ONAD ? La suggestion et la recommandation du groupe de travail étaient que chaque continent élise deux ONAD qui seraient envoyées au groupe consultatif d'experts de l'ONAD. L'élection aurait un format hybride pour permettre à toutes les ONAD de participer, et il était important que seuls les candidats représentant des ONAD conformes au Code soient éligibles. En outre, ils devaient représenter une organisation nationale antidopage ayant pleine autorité sur ses activités antidopage. Une précision a été apportée dans l'accord entre le mouvement sportif et les autorités publiques, à savoir que les ONAD sont bien des ONAD et non des ORAD. Les ORAD ne seraient pas éligibles au groupe consultatif d'experts de l'ONAD ni, bien sûr, au Conseil de fondation.

En ce qui concerne la représentation des sportifs au sein du Conseil de fondation, il y avait bien sûr déjà des représentants des sportifs, mais le groupe de travail a recommandé d'ajouter deux sièges supplémentaires. Une fois encore, il a fait confiance aux élections du Conseil des sportifs de l'AMA, de sorte que toute personne nommée par le Conseil des sportifs siégerait au Conseil de fondation. C'est ce qui a été convenu entre le mouvement sportif et les autorités publiques. Un ajout n'avait pas été envisagé dans la recommandation du groupe de travail, à savoir qu'au moins un de ces deux sièges supplémentaires devait représenter des sportifs du mouvement paralympique. Il s'agit d'un ajout et il l'a donc signalé en orange.

Enfin, le Conseil de fondation s'est enrichi de quatre nouveaux membres. Il a recommandé qu'ils aient les mêmes droits de vote que tous les autres membres du Conseil de fondation. Il y a plusieurs raisons à cela. Il pense notamment que les autorités de contrôle auraient de grandes difficultés à accepter deux niveaux différents de membres du Conseil de fondation, certains disposant de droits de vote complets et d'autres de droits de vote moindres. Il a donc été considéré qu'il serait préférable que tout le monde ait les mêmes droits de vote et de participation. Cela a été convenu entre le mouvement sportif et les autorités publiques ; c'est pourquoi, une fois de plus, cela a été signalé en vert.

Un autre ajout intéressant et important sur lequel le mouvement sportif et les autorités publiques se sont mis d'accord est qu'à l'avenir, ils souhaitent que le Conseil de fondation dispose d'une majorité des deux tiers pour les décisions du Conseil de fondation. Il est important de préciser que les deux tiers ne se réfèrent pas à la taille globale mais au nombre de membres présents.

Il reste encore quelques missions pour le groupe de travail. Il pense qu'il est nécessaire d'établir une séparation claire des pouvoirs entre le Conseil de fondation et le Comité exécutif, et qu'il faudra donc examiner cette question. Comme il l'a dit, le groupe de travail a déjà fait un travail considérable pour décrire les tâches du Conseil de fondation et du Comité exécutif. Enfin, le groupe de travail a recommandé d'envisager de renommer le Conseil de fondation "Assemblée générale de l'AMA" afin de mieux refléter son rôle. Là encore, il y a du travail à faire, et c'est pourquoi il a marqué tout cela en bleu.

M. DE VOS prend la parole au nom du mouvement sportif pour dire qu'il soutient pleinement la proposition, et il est heureux de préciser que, bien sûr, le rôle du président et du vice-président dans les deux organes est essentiel. Le président doit présider l'assemblée générale et le Comité exécutif. Quant à la question des droits de vote, elle pourrait être laissée en suspens et faire l'objet d'une discussion.

MME BATTAINI-DRAGONI remercie le professeur Haas pour sa présentation. Elle se demande simplement comment le professeur Haas pense que les membres devraient procéder au cours des prochains mois pour examiner les questions des nouvelles responsabilités du Comité exécutif et du Conseil de fondation afin que les deux choses puissent être examinées simultanément et non de manière fragmentée, parce que cette question de la responsabilité, de qui fait quoi, évidemment pour éviter la duplication, etc. est une question clé. Elle pense qu'il est nécessaire de faire très attention à ce qu'ils font car, sinon, de son point de vue, il y aurait trop de choses qui se passeraient en même temps. Les membres n'auraient pas le temps de tirer les leçons de ce qui est nouveau et de s'assurer qu'ils avancent à un rythme approprié, ni trop vite, ni trop lentement, mais qu'ils parviennent au but. Y a-t-il des observations à faire à ce stade ? Il s'agissait d'un point très important sur la capacité à gérer correctement les choses pour l'avenir. Il ne s'agissait pas de s'opposer, mais de savoir comment aller jusqu'au bout de l'exercice.

M. KEJVAL déclare qu'il n'a qu'une seule question, qu'il a soulevée lors de la réunion du Comité exécutif de septembre à Istanbul, concernant les implications financières des changements, car il y aura plus de personnes impliquées dans la structure de gouvernance.

M. SANDFORD se félicite de la présentation. Au nom du Comité des sportifs, il se félicite de l'obtention d'un siège au Comité exécutif et des deux sièges au Conseil de fondation. Il tient cependant à souligner que s'il devait y avoir une limitation, comme le fait que l'un des membres du Conseil de fondation doive être un athlète paralympique, ce qu'il soutient en principe, les membres ne pourraient pas dire en même temps qu'ils soutiennent un processus entièrement démocratique permettant aux sportifs de choisir les membres du Conseil des sportifs qui siègeront au Conseil de fondation car, de toute évidence, ils imposeraient une limite en s'assurant que l'un d'entre eux soit un athlète paralympique.

M. SHEPANDE se félicite de la présentation très instructive qui a été faite. Comme l'a indiqué le directeur général dans ses remarques, ces recommandations s'accompagnent d'implications budgétaires. Par conséquent, lors de la planification, il est nécessaire de prendre en compte les implications budgétaires qui découlent des recommandations.

M. REYES remercie le professeur Haas pour la présentation qu'il a faite et le félicite pour le travail qu'il a accompli avec tous les membres du groupe. Il soutient les changements proposés. Le président de CADE souhaite exprimer son soutien à tous les points qui ont fait l'objet d'un consensus entre le mouvement sportif et les autorités publiques tout au long du processus. Cela dit, il souhaite faire une remarque, fruit du consensus au sein de CADE. Tout d'abord, il souhaite être un peu plus optimiste qu'auparavant en ce qui concerne la composition du Comité exécutif et du Conseil de fondation, afin d'établir ou de définir ultérieurement les rôles et les responsabilités de ces deux organes. Il aurait peut-être été préférable d'étudier et d'analyser les responsabilités et les rôles des deux organes décisionnels. Il souhaite également s'interroger sur la nécessité impérieuse d'élargir le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Il lance une idée : avec cet élargissement, il faudrait aller plus loin en élargissant les deux organes décisionnels. Il faudrait réfléchir à la question de savoir si l'élargissement a une base technique suffisamment forte et solide qui justifierait l'augmentation des coûts et les éventuels sacrifices d'affinités avec l'une ou l'autre organisation, qui pourraient survenir parce que les organes seraient plus grands, ce qui rendrait probablement le processus de prise de décision plus lent. Au cours du processus, la question s'est posée de savoir si l'AMA rendait les structures plus efficaces par rapport au renforcement de l'organisation de telle sorte que les changements rendent l'AMA plus forte. En résumé, il s'agit d'envisager une séquence logique, sans dire que la séquence actuelle ne l'est pas, mais il pourrait y avoir trois étapes de manière systématique. Pour la première étape, les membres pourraient définir s'il y a un besoin réel et les objectifs de la réforme. Si cela est clair, s'il y a un besoin clair, ils pourraient passer à la deuxième étape, qui consisterait à établir les rôles et les responsabilités. Après cela, ils pourraient passer à la troisième et dernière étape, qui consisterait à définir la composition et les mécanismes de définition des postes dans les deux organes de décision. Il souhaite également dire qu'il est d'accord avec le commentaire selon lequel il ne devrait pas y avoir de chevauchement entre les membres des deux organes en raison de l'existence d'un éventuel conflit d'intérêts. Il a toutefois estimé que, comme l'a dit le professeur Haas, il devrait être possible de contrôler l'utilisation des votes dans les deux organes. Il a réaffirmé que CADE soutiendrait toujours les décisions adoptées par consensus dans le cadre du processus de révision de la gouvernance de l'organisation.

LE PROFESSOR HAAS répond aux commentaires. La question des implications financières a été soulevée. Il pense qu'il y a même une référence dans le mandat de son groupe à l'examen des implications financières. Il se demande s'il est possible de le faire de manière vraiment détaillée. Le groupe de travail y a pensé, mais il pense que cela surchargerait probablement le groupe s'il devait présenter un plan financier détaillé d'ici la prochaine réunion du Comité exécutif. Il propose de travailler avec le personnel de l'AMA, qui pourrait ensuite transmettre au groupe de travail les implications financières afin d'avoir quelques chiffres sur la table.

En réponse à la remarque de Mme Battaini-Dragoni, comme les membres l'ont vu sur les diapositives, il l'a retiré lorsqu'il a parlé du Comité exécutif et du Conseil de fondation parce qu'il fallait l'examiner de manière globale. Il s'agissait d'un paquet. Ce sera la tâche principale que le groupe de travail examinera lors de ses prochaines sessions afin de finaliser ce point. Bien entendu, il serait essentiel de connaître les réactions du mouvement sportif et des autorités publiques à ce sujet. Il serait peut-être possible, après la réunion du Comité exécutif de novembre, de faire le lien avec les deux parties prenantes et de leur faire examiner le modèle global.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que, pour ce qui est de l'aspect financier, comme indiqué précédemment, la direction a déjà commencé à l'évaluer ; bien entendu, il attendra de voir quelle sera la décision finale. Il sera alors très heureux de partager les chiffres avec le groupe de travail. Il y a deux catégories. Il y a les coûts de mise en place.

Il y aurait un certain nombre de coûts pour mettre tout cela en place et ainsi de suite, y compris l'organisation d'une élection pour le nouveau Conseil des sportifs. Tout cela a un coût. Il y aurait ensuite les coûts récurrents, c'est-à-dire l'incidence sur le budget de l'augmentation annuelle du nombre de membres, de réunions, etc. Pour ces deux aspects, la direction fournira ses meilleures estimations et le groupe de travail sera alors en mesure de les relayer en mai.

M. HUSTING indique qu'il n'a pas pris la parole sur chacun des trois sujets présentés par le Professeur Haas, mais souhaite souligner que One Voice soutient réellement le travail effectué par le Professeur Haas et le groupe de travail et soutient les recommandations consolidées faites par le groupe de travail concernant les sportifs, concernant le Comité exécutif et concernant le Conseil de fondation également. En conclusion, One Voice a également approuvé la prolongation du mandat du groupe de travail jusqu'en mai 2022.

LE PRÉSIDENT remercie M. Husting. Les membres sont-ils d'accord pour recommander au Conseil de fondation d'approuver les recommandations concernant la composition du Conseil de fondation telles que présentées par le président du groupe de travail ?

LE PROFESSEUR HAAS dit que, comme les membres l'ont vu, le groupe de travail n'a pas terminé son travail et souhaite donc demander qu'il soit autorisé à continuer jusqu'à la réunion du Comité exécutif de mai afin de terminer les rapports. Ce sera sa dernière demande. Vient ensuite, bien sûr, la diapositive la plus importante. Il remercie vivement les membres de l'avoir supporté pendant si longtemps et de leur attention.

LE PRÉSIDENT remercie le professeur Haas et résume la demande : les membres approuvent-ils la demande de prolongation du mandat du groupe ?

M. IKEDA a apprécié le travail sur les réformes de la gouvernance de l'AMA effectué par la direction de l'AMA, le professeur Haas et les autres membres du groupe de travail, ainsi que le petit groupe dirigé par le ministre Colbeck et M. De Vos. Il leur est très reconnaissant pour leur contribution. L'indépendance, la transparence et la diversité sont des éléments clés de la prise de décision de l'AMA. Il espère que les parties prenantes discuteront en profondeur et trouveront de meilleurs compromis pour faire avancer une réforme efficace de la gouvernance. En outre, il est important de poursuivre la discussion sur d'autres éléments qui n'ont pas été inclus dans les recommandations de novembre. Il souhaite contribuer en permanence à cette discussion.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ikeda. Les membres approuvent-ils la prolongation du mandat du groupe de travail jusqu'en mai 2022 afin de permettre au groupe d'achever l'examen prévu ? Il remercie vivement les membres et profite de la prolongation du mandat du groupe de travail pour proposer de maintenir un groupe composé de M. Colbeck, M. De Vos et le professeur Haas en stand-by au cas où il serait à nouveau nécessaire de rechercher un compromis sur les recommandations du groupe de travail. Enfin, il souhaite remercier personnellement le professeur Haas et son groupe, ainsi que MM. Colbeck et De Vos, pour leur travail acharné et pour le bon accord.

D É C I S I O N

Les recommandations du groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA sont confirmées pour recommandation au conseil d'administration.

La prolongation du mandat du groupe de travail jusqu'en mai 2022 a été approuvée.

- 4.2 Code d'éthique/Comité d'éthique indépendant

LE PRÉSIDENT note que ce point est également soumis à la recommandation du Conseil de fondation. Il espère qu'il n'y aura pas beaucoup de discussions sur le code, car il pense qu'un accord a déjà été trouvé à ce sujet entre le mouvement sportif et les autorités publiques.

M. SIEVEKING assure les membres qu'il sera bref avant de céder la parole à M. Kaiser. Le premier mot qui vient à l'esprit en pensant au code d'éthique est " fantastique " car, comme l'a mentionné le Président, un consensus a déjà été atteint tant par le mouvement sportif que par les autorités publiques. L'AMA ne peut pas vivre sans un code d'éthique adéquat, c'est donc un élément clé des règles de bonne gouvernance. Il remercie donc toutes les personnes qui ont participé au processus et en particulier le professeur Haas et le groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA, dont le rôle a été déterminant dans l'obtention du consensus. Il espère que le Comité exécutif confirmera son soutien total et unanime au dernier projet qui a été diffusé afin que le premier code d'éthique de l'AMA soit approuvé le lendemain par le Conseil de fondation.

M. KAISER dit qu'il ne sera pas très long, car les membres ont tous reçu la version finale du code et, comme ils ont également eu une présentation très complète lors de la réunion précédente en septembre, il abordera quelques points pour s'assurer que tout le monde a compris de la même manière. La principale différence en termes d'apparence est qu'il y a eu un déplacement vers l'annexe A de toutes les dispositions concernant la réglementation du conseil d'éthique indépendant, ainsi que les procédures, pour garder dans la partie principale du code la partie centrale du code, ce qui est l'élément essentiel, et il pense que c'est probablement une bonne idée parce que cela permet une compréhension meilleure et plus rapide des questions. Sur la partie principale du code, il n'y avait pas de problèmes majeurs. Quelques corrections rédactionnelles ont été apportées, mais elles sont relativement mineures. Il souhaite soulever deux questions plus importantes, notamment le processus de révision. Il a été clairement établi qu'une révision annuelle serait effectuée par le comité d'éthique indépendant afin d'examiner les principes éthiques fondamentaux. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit en fait de principes qui évoluent au fil des ans en fonction de la société et des nouvelles questions éthiques qui se posent au cours des années suivantes. Le deuxième point qu'il souhaite soulever est l'entrée en vigueur du code. En principe, le code d'éthique de l'AMA entrerait en vigueur dès son approbation par le Conseil de fondation, en principe le lendemain, sauf décision contraire du Conseil de fondation.

Les questions les plus importantes et les nouveaux points figurent à l'annexe A. Tout d'abord, en ce qui concerne la composition du conseil d'éthique indépendant, il a été suggéré dans le projet final que le conseil soit composé de neuf membres : sept membres indépendants, y compris le président, et deux membres, l'un désigné par les autorités publiques et l'autre par le mouvement olympique, le mouvement sportif en général. Il reviendra, en parlant des panels chargés de traiter les dossiers, sur la raison pour laquelle il a été proposé d'en porter le nombre total à neuf. Une disposition a également été introduite concernant le vice-président qui doit être choisi parmi les six autres membres indépendants. En fait, ces fonctions étaient vraiment des fonctions d'urgence si le président du conseil d'administration ne pouvait pas remplir ses obligations et ses devoirs pendant une période limitée, et si l'AMA ne pouvait pas attendre plus longtemps et devait permettre à quelqu'un d'occuper ce poste immédiatement. C'est également la raison pour laquelle le vice-président serait essentiellement nommé par le comité d'éthique indépendant lui-même.

Quant à la sélection des candidats au conseil, elle se ferait par le comité des nominations pour les sept membres indépendants, mais bien sûr pas pour les deux membres désignés par les autorités publiques et par le mouvement sportif. Quelle serait l'exigence d'indépendance pour les membres indépendants ? Il a suggéré d'appliquer non seulement la norme générale, mais aussi les critères d'indépendance les plus stricts tels que définis dans les règles de gouvernance de l'AMA. En ce qui concerne les deux membres nommés par les autorités publiques et le

Mouvement olympique, il a suggéré de n'appliquer que le standard général d'indépendance, tel que reflété dans le règlement de gouvernance de l'AMA, essentiellement parce que, en fait, ils sont nommés par des partenaires et ne peuvent donc pas répondre aux critères d'indépendance les plus stricts. En ce qui concerne l'examen et le contrôle des candidats, les neuf candidats seront examinés et contrôlés par le Comité des nominations, y compris les deux candidats proposés par le Mouvement olympique et les autorités publiques.

Puis est venue la question la plus importante : les décisions du comité d'éthique indépendant. Il est nécessaire de faire une distinction. Les décisions du comité d'éthique indépendant ne seraient pas les mêmes que celles du panel traitant les cas, de sorte qu'il y aurait probablement moins de décisions prises par le comité d'éthique indépendant que par les panels désignés. Ces décisions seraient adoptées à la majorité des membres du conseil d'éthique indépendant. Un quorum de sept membres sur neuf est requis. Mais, bien sûr, il y aurait un mécanisme, comme les membres l'ont vu, qui permettrait, si le quorum n'était pas atteint, qu'une deuxième réunion ait lieu très rapidement pour prendre la décision sans l'exigence d'un quorum.

En ce qui concerne les changements les plus importants depuis le projet du 26 avril 2001, tout d'abord, en ce qui concerne la composition du panel pour les cas complexes, il avait été suggéré d'avoir cinq membres du conseil d'éthique, y compris automatiquement les deux membres nommés par les autorités publiques et le Mouvement olympique. Cela a été jugé approprié car, en fait, ils apporteraient probablement au panel des informations, de l'expérience et des connaissances sur les questions importantes. C'est également la raison pour laquelle il a été suggéré que le conseil soit composé de neuf membres, car si l'on veut pouvoir choisir les trois autres membres indépendants de chaque groupe, il faut disposer de suffisamment de membres indépendants au sein du conseil pour pouvoir choisir parmi eux, étant donné qu'il s'agit de personnalités éminentes et qu'elles ont probablement un agenda très chargé. C'est pourquoi il a été suggéré que le comité d'éthique indépendant soit composé de neuf membres et non de sept.

En ce qu'il s'agit des délibérations du panel, c'est là qu'il y a eu quelque chose de nouveau. Lorsque l'affaire est prête à être tranchée, le groupe chargé de l'affaire rédige un rapport de délibération qui comprend une décision préliminaire provisoire, laquelle est bien entendu transmise au comité d'éthique indépendant.

Puis est venue la procédure de réexamen. Le rapport de délibération sera transmis par le président du conseil d'éthique indépendant au président du Comité exécutif sur une base strictement confidentielle. Ils examineront s'il existe un conflit d'intérêts entre l'affaire traitée et un membre du Comité exécutif, de sorte que ce dernier ne puisse pas participer à l'examen de l'affaire ou à la procédure de réexamen. S'il n'y a pas de conflit d'intérêts, le président du Comité exécutif transmet bien sûr la documentation aux membres du Comité exécutif, qui disposent alors d'un délai pour décider de ne rien faire ou de formuler des commentaires sur le rapport et/ou de demander un complément d'enquête, par exemple demander à entendre d'autres témoins ou demander un rapport d'expert, par exemple, sur certaines questions juridiques s'ils estiment qu'il s'agit d'une question importante. Le président du comité d'éthique indépendant communiquerait alors un résumé, mais seulement un résumé, des observations du Comité exécutif à la personne concernée afin qu'elle puisse formuler ses propres observations dans un délai donné. Cette mesure a été jugée appropriée pour garantir que le droit de la personne concernée d'être entendue soit dûment respecté. En principe, il n'y aurait pas de communication à la personne concernée de l'éventuelle demande d'enquête complémentaire formulée par le Comité exécutif. Il a dit en principe parce que, bien sûr, dans de nombreux cas, il serait possible de communiquer, mais l'objectif est de s'assurer que, s'il y a un risque qu'une communication puisse interférer avec la collecte correcte des preuves, bien sûr, une telle communication ne devrait pas avoir lieu.

Ensuite, le comité d'éthique indépendant, et non le panel chargé de l'affaire (la différence est de taille), se prononce sur la demande d'enquête complémentaire, qui peut avoir été présentée et demandée par le Comité exécutif. Ensuite, une fois cette décision prise, le conseil d'éthique indépendant transmet les observations du Comité exécutif et sa décision sur une éventuelle demande d'enquête à l'instance chargée de traiter l'affaire. Une fois qu'il estimera que l'enquête est terminée, le groupe rendra sa décision finale sans entendre à nouveau les parties, étant donné qu'elles ont été entendues tout au long du processus dans les procédures antérieures, sur lesquelles il n'est pas revenu parce qu'elles ont déjà été examinées en mai et en septembre. La décision du panel était en fait une décision du comité d'éthique indépendant lui-même. Et comme il s'agissait d'un organe de l'AMA, il est évident que la décision a été prise par l'AMA. Par conséquent, il n'y aurait pas d'appel de la décision par l'AMA, mais seulement par la personne concernée auprès du TAS.

M. LALOVIC déclare que, lors des précédentes consultations sur le code d'éthique, le mouvement sportif a abordé certains sujets de préoccupation. Lors de cette réunion, il y avait un projet révisé de code d'éthique que le mouvement sportif soutenait pleinement.

LE PRÉSIDENT conclut que le Comité exécutif est prêt à recommander au Conseil de fondation d'approuver le code de déontologie proposé. Le Comité exécutif est-il d'accord avec cette recommandation ? Il remercie les membres pour le bon accord et remercie M. Kaiser, son équipe et toutes les personnes impliquées pour leur excellent travail.

D É C I S I O N

Le code d'éthique proposé est approuvé pour
recommandation au Conseil de fondation.

- 4.3 Composition du Conseil de fondation pour 2022

LE PRÉSIDENT se réfère au point 4.3, qui est un point d'ordre administratif.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL observe que, normalement, il s'agit d'une question administrative très simple ; cependant, à cette occasion, il doit attirer l'attention des membres sur quelques points. Comme ils le savent, l'AMA a eu de nombreux contacts avec les autorités suisses au cours des deux dernières années, pour différentes raisons, et celles-ci sont devenues plus formalistes, notamment en ce qui concerne les membres nommés au Conseil de fondation ou proposés pour le Conseil de fondation. Ainsi, dans le document que les membres avaient dans leur dossier, il était clairement indiqué que, pour que la direction de l'AMA puisse enregistrer correctement un membre auprès des autorités suisses, il était nécessaire que les documents originaux soient envoyés en bonne et due forme afin que la direction puisse les transmettre. Il était parfois très difficile de recevoir ces documents des membres du Conseil de fondation. La direction soumet cette question aux membres et dira au Conseil de fondation le lendemain que, si les documents appropriés n'ont pas été reçus, les membres en question ne seront pas invités à participer à la réunion du Conseil de fondation qui aura lieu. Il estime qu'il s'agit là d'une incitation très importante pour les membres à renvoyer leurs documents. La direction les suivra à chaque fois et veillera à ce que cela se produise. Lorsqu'il y a un renouvellement d'adhésion, la direction s'en assure à l'avance, mais il est important que tout le monde comprenne la nécessité de le faire. Le lendemain, la liste des membres du Conseil de fondation sera donc approuvée par le Conseil. Il manquera quelques noms car la direction ne les a pas encore reçus, et ils seront complétés avant l'envoi de la liste aux autorités suisses.

L'autre élément important est qu'il arrive assez régulièrement que des membres du Conseil démissionnent avant la fin de leur mandat de trois ans parce que, la plupart du temps, au sein des autorités publiques, il y a un changement de gouvernement ou de ministre, puis un autre qui se présente. La pratique voulait que le nouveau membre remplaçant un membre sortant achève le mandat du précédent. En d'autres termes, le député accomplirait l'année ou l'année et demie supplémentaire qu'il lui reste à accomplir dans le cadre de son mandat. Toutefois, à l'avenir, cela ne sera plus possible. Lorsqu'un nouveau membre était nommé, il l'était pour trois ans et, par conséquent, à chaque fois qu'il y avait un changement, la nouvelle personne entrant en fonction l'était pour trois ans, à moins, bien sûr, qu'elle ne démissionne avant la fin de son mandat, ce qui était toujours possible. Ainsi, il n'y aurait plus de mandats qui se terminent toujours le 31 décembre d'une année. Ils prendraient fin trois ans après l'entrée en fonction du membre dans son nouveau poste, et la direction en assurerait le suivi, bien sûr, d'un point de vue administratif. Il s'agit d'une différence importante car, une fois qu'un membre est nommé, il l'est à titre personnel pour la durée du mandat établi par les statuts. Il voulait simplement attirer l'attention du Comité exécutif sur ce point. Le lendemain, il fera la même recommandation aux membres du Conseil de fondation et attirera leur attention sur l'importance de remplir les conditions requises.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général. Ce point étant soumis à la recommandation du Comité exécutif, il demande aux membres de recommander formellement la composition du Conseil de fondation de l'AMA pour que le Conseil de fondation en prenne acte.

D É C I S I O N

La composition du Conseil de fondation sera recommandée au Conseil de fondation pour approbation.

- 4.4 Comité exécutif 2022 - nouveaux membres

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres qu'ils ont reçu la composition du Comité exécutif 2022 et que le Conseil de fondation sera invité à nommer formellement les nouveaux membres le lendemain. Il souhaite s'assurer que les membres du Comité exécutif sont à l'aise avec la liste et les nouveaux membres proposés.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il pense que le Comité exécutif pourrait recommander au Conseil de fondation d'approuver le Comité exécutif 2022.

D É C I S I O N

La proposition de composition du Comité exécutif sera recommandée au Conseil de fondation pour approbation.

- 4.5 Composition des Comités permanents 2022

LE PRÉSIDENT informe les membres que ce point est soumis à décision. Il attend une décision sur la proposition de composition de tous les comités permanents.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il s'agit d'un point important et que les membres ont beaucoup de documents dans leurs dossiers. Le travail a été effectué comme il l'a toujours été. Le Comité des nominations a été impliqué lorsque cela s'avérait nécessaire en ce qui concerne le CRC. La nomination des autres membres s'est faite

selon le protocole normal, impliquant le président, le président du comité et lui-même, qui ont fait des recommandations basées sur l'expertise, l'équilibre entre les sexes, la géographie, etc. au mieux de leurs capacités compte tenu des candidats et de l'expertise requise. Il n'entrera pas dans les détails, mais les membres disposent d'un tableau qui résume tout cela. Il est important de souligner que, cette année-là, l'équilibre entre les hommes et les femmes était parfait, avec 27 hommes et 27 femmes. Il y avait des représentants des cinq continents. Dix-sept sportifs siégeaient dans les comités permanents. Il y avait 13 représentants des ONAD dans les comités permanents. La première question est de voter sur la composition des comités. Ensuite, il aura un autre sujet à aborder, à savoir la situation du président du comité de révision de la conformité qui a démissionné, bien qu'il propose d'en discuter ultérieurement. La première chose à faire est d'approuver les comités tels qu'ils figurent dans les documents.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que la présidente du comité des nominations se tient à la disposition des membres pour répondre à leurs questions.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver la composition des comités permanents pour 2022, telle que décrite dans le document.

D É C I S I O N

La proposition de composition des comités permanents 2022 a été approuvée.

Comme il l'a expliqué précédemment, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait référence au président du comité de révision de la conformité qui a présenté sa démission pour la fin de l'année. Deux options s'offraient à lui. Au sein du comité, il y avait un vice-président, M. Henry Gourджи, qui avait beaucoup d'expérience au sein du comité, mais aussi beaucoup d'expérience en matière de conformité, puisqu'il avait été chef de la conformité à l'OACI, l'Organisation de l'aviation civile internationale, et qu'il avait passé toute sa carrière à ce poste. Cependant, M. Gourджи avait pris sa retraite l'année précédente et disposait donc d'un peu plus de temps. Il y avait donc deux options. La première était que M. Gourджи assume la fonction de président par intérim jusqu'à la fin de l'année 2022, qui était le mandat initial de M. Wood, ce qui permettrait au comité des nominations de remplir son rôle normal, en permettant aux personnes de poser leur candidature. Le comité des nominations serait en mesure d'évaluer et de faire une recommandation pour le mois de novembre suivant, lorsque les membres nommeraient les présidents de tous les comités permanents en même temps, car c'était l'idée initiale. C'est une option. L'autre option, bien sûr, était de dire non, le processus doit avoir lieu immédiatement, mais alors il n'y aurait pas de président nommé au 1er janvier parce qu'il n'y aurait pas le temps de le faire. Du point de vue de la gestion, il serait préférable que M. Gourджи prenne le relais pendant un an et dispose du temps nécessaire pour mener à bien le processus. Bien sûr, il pourrait postuler pour un mandat plus long, mais cela permettrait au comité des nominations de faire son travail.

C'était le premier aspect de la question. Si les membres sont d'accord avec l'idée que M. Gourджи pourrait devenir président par intérim, il quitterait bien sûr son poste de membre indépendant et, dans ce cas, l'AMA demanderait au comité des nominations de revenir avec une recommandation pour occuper ce poste, qui devrait être discutée et approuvée par le Comité exécutif, mais cela pourrait se faire par un vote circulatoire. Ce serait un peu plus facile et plus rapide, pour la simple raison que le comité des nominations venait de terminer l'exercice pour l'un des membres indépendants qu'il recommandait (pour Mme Leishman, qui venait d'être reconduite dans ses fonctions). Par conséquent, le comité avait déjà examiné d'autres candidats pour un tel poste indépendant, et elle pourrait être en mesure de recommander quelqu'un sans avoir à lancer toute une recherche. Il ne s'agirait également que d'un an,

car il faudrait envisager de reconduire le comité pour trois ans. Telle était donc la proposition sur la table. Il serait heureux d'entendre les commentaires du groupe.

LE PRÉSIDENT remercie le directeur général.

LE PROFESSEUR ERDENER soutient pleinement la recommandation. Le vice-président pourrait prendre le relais pendant un an.

LE PRÉSIDENT explique que cela signifie que le vice-président peut assumer cette responsabilité pendant un an, période durant laquelle le processus nécessaire peut être mis en place. La parole n'étant pas demandée, il semble que le Comité exécutif puisse approuver formellement la recommandation présentée par le Directeur général.

D É C I S I O N

M. Gourджи a été nommé président intérimaire du comité de révision de la conformité pour un an en 2022.

- 4.6 Mandats des membres du Comité des nominations se terminant en mai 2022

LE PRÉSIDENT indique que le mandat de deux membres du comité prend fin au mois de mai suivant et que le directeur général expliquera donc la marche à suivre.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que, pour mai 2022, le mandat d'un membre indépendant du comité des nominations doit être renouvelé : Mme Regine Buettner, et il a été proposé par le Comité des nominations qu'elle continue à siéger. Pour ceux qui ne s'en souviennent pas, Mme Buettner possède une grande expérience dans le domaine des ressources humaines. Elle a été à la tête des ressources humaines de DHL en Allemagne pendant de nombreuses années. Elle allait bientôt prendre sa retraite et elle avait apporté une contribution très précieuse au groupe et possédait une vaste expérience dans ce domaine d'activité. Le comité des nominations a donc recommandé et proposé qu'elle soit reconduite dans ses fonctions pour un mandat. La question qui se pose aux membres est que, s'ils sont d'accord avec cela, il n'y a rien à faire. Dans le cas contraire, il serait nécessaire de commencer à chercher d'autres candidats susceptibles d'occuper ce poste. Plutôt que d'entamer un nouveau processus de recherche, la direction souhaitait savoir si le Comité exécutif était d'accord avec la proposition actuelle de reconduire Mme Buettner dans ses fonctions en mai, évitant ainsi les coûts et le temps associés à une recherche, ou s'il préférerait procéder différemment.

C'était pour un seul membre. L'autre membre était le représentant du mouvement sportif au sein du comité : M. Kelly Fairweather. Ce n'était pas vraiment au Comité exécutif de décider, c'était au mouvement sportif de décider s'il voulait que M. Fairweather soit reconduit dans ses fonctions. Toutefois, le comité des nominations a de nouveau estimé que M. Fairweather avait apporté une contribution précieuse au groupe et souhaiterait qu'il soit reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat.

LE PRÉSIDENT demande si les membres sont d'accord avec la proposition.

D É C I S I O N

Les prochains renouvellements de membres du Comité des nominations ont été notés ; ils seront soumis pour approbation formelle en mai 2022.

5. Finances

- 5.1 Contributions des gouvernements et du CIO

LE PRÉSIDENT demande à Mme Chung de faire le point sur les contributions du gouvernement et du CIO.

M. CHUNG renvoie les membres à la section 5.1, les contributions du gouvernement et du CIO pour 2021. Au 12 novembre, rien n'a changé. À ce jour, l'AMA a atteint, pour les contributions des autorités publiques, 90,8 % contre 94,8 % à la même époque l'année précédente. Il manque actuellement à l'AMA environ 1,9 million de dollars. L'Océanie et l'Europe ont atteint 100 %. La région des Amériques est à 74%. Un total d'environ 1,6 million de dollars est en attente, dont 1,3 million provient des États-Unis, le reste étant réparti entre le Pérou, la République dominicaine et le Venezuela. L'année précédente, ce chiffre s'élevait à 86 %. On s'attend à recevoir l'argent. L'Asie est à 90 %. L'AMA attend toujours que le Koweït fournisse environ 200 000 dollars. L'Afrique est à 64%, contre 56% l'année précédente. Il y a également eu des contributions supplémentaires de 91 000 dollars de la part des gouvernements habituels : Australie et Japon. Elle les a remerciés pour leurs contributions.

M. SHEPANDE déclare que, pour la région africaine, dans le cadre de la tentative d'augmenter les contributions à l'AMA dans la formule du portefeuille, une recommandation a été faite aux ministres de la jeunesse, de la culture et du sport d'examiner la contribution de la région à l'AMA, ce qui, il l'espère, aura lieu au début de l'année suivante. Il pense que cela permettra d'augmenter la contribution régionale à l'AMA.

D É C I S I O N

Il est pris note des contributions du gouvernement et du CIO.

- 5.2 Comptes trimestriels 2021 (3ème trimestre)

MME CHUNG passe maintenant aux comptes de 2021 jusqu'en septembre. Le niveau des dépenses au bout de neuf mois s'inscrit essentiellement dans la continuité de la pandémie de 2020, à l'exception du mois d'août. Il y a eu plus d'activités liées aux Jeux olympiques de Tokyo, mais, à part cela, la majorité des réunions et des événements ont été organisés par vidéoconférence et/ou par des réunions hybrides qui ont eu lieu en septembre pour le Comité exécutif. Les dépenses totales ont atteint 63 % du budget révisé, contre 68 % l'année précédente à la même époque. De toute évidence, les économies proviennent de la réduction ou de l'absence de voyages et, comme la majorité des membres du personnel ont travaillé à domicile, il y a eu une diminution des dépenses liées au fonctionnement du bureau. Bien que l'AMA ait continué à fonctionner en ligne, il était prévu que davantage d'activités et d'événements se déroulent en personne ou de manière hybride au cours du quatrième trimestre de l'année, comme l'ont montré les réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation en novembre. La plupart des départements sont légèrement en dessous du budget révisé, à l'exception du département des affaires juridiques, qui a atteint 82 % du budget révisé. Cette situation est principalement due à l'appel du LIMS et à l'affaire du nageur chinois Sun Yang, qui ont mobilisé

beaucoup de ressources. Cependant, l'AMA s'attend à recevoir de l'argent payé par RUSADA dans le cadre de la sentence du TAS, ce qui devrait permettre à l'AMA de compenser les coûts supplémentaires liés au litige. Elle ne s'attend pas à ce que le budget soit dépassé à la fin de l'année.

Quant aux dépenses en capital, elles se situent actuellement à 57 %, mais sont principalement dues au calendrier. Une fois encore, elle s'attend à ce que le budget soit proche à la fin de l'année. Comme les membres pourront le constater, l'excédent à ce stade ne signifie pas grand-chose, car on s'attend à ce que les dépenses augmentent au cours du dernier trimestre. L'excédent a été révisé à 213 000 dollars par rapport au budget. Voilà qui résume les comptes du mois de septembre.

D É C I S I O N

Les comptes trimestriels 2021 ont été notés.

- 5.3 Budget 2022

LE PRÉSIDENT précise qu'il s'agit uniquement d'un point d'information, le Comité exécutif ayant déjà décidé de recommander le budget 2022 au Conseil de fondation lors de la réunion de septembre.

D É C I S I O N

Il est pris note du budget 2022.

- 5.4 Prévisions budgétaires 2023-25

MME CHUNG renvoie les membres au point 5.4 et indique qu'elle va passer en revue les points saillants des prévisions budgétaires pour 2023, 2024 et 2025. Comme l'a demandé le Comité exécutif en septembre pour fournir des informations plus détaillées concernant les prévisions, des informations supplémentaires ont été compilées et fournies dans les dossiers des membres pour tenir compte de ce qui a été demandé en termes de pourcentage d'augmentation annuelle. Avec la prévision triennale, l'AMA continuera bien sûr à exécuter le plan stratégique 2020-2024, alignant ainsi les activités sur les objectifs fixés. Il est nécessaire d'assurer la continuité des activités et des opérations et, à ce titre, la direction propose une augmentation annuelle de 8 % en 2023 et un maintien à 6 % en 2024 et 2025. Comme les membres le verront dans le document, l'augmentation de 8% en 2023 représente 3,6 millions de dollars pour le CIO et les autorités publiques, donc 1,8 million de dollars chacun pour 2024 à 6% se traduit par 2,8 millions de dollars en termes d'augmentation de la contribution et, à nouveau, 1,4 million de dollars chacun pour le CIO et les autorités publiques, et ainsi de suite. En 2025, l'augmentation serait de 2,9 millions de dollars. Pour donner une idée aux membres, un pays qui contribuerait, par exemple, à hauteur d'un million de dollars par an pour 2023 verrait une augmentation de 80 000 dollars, puis une augmentation l'année suivante de 65 000 dollars, et de 68 000 dollars la troisième année.

Dans l'ensemble, la majorité des augmentations de contribution d'une année sur l'autre serait attribuée à la recherche scientifique, étant donné que le financement spécial disponible ces dernières années serait épuisé d'ici 2022. L'objectif fixé était de maintenir un niveau minimum pour la recherche. Comme elle vient de le mentionner, la majorité globale signifie qu'au moins 60 % du montant demandé pour l'augmentation sur trois ans ira à la recherche. Elle était alors à un niveau extrêmement bas et l'objectif était d'accroître la recherche dans les années à venir si et quand le financement serait disponible. Il est important de noter que tout budget inférieur à l'augmentation proposée

se traduira inévitablement par une diminution de la recherche, et il est très important que les membres le comprennent clairement. Il est absolument nécessaire de continuer à investir dans ADAMS et dans le domaine de la technologie, qui reste l'une des principales priorités de l'AMA. Les enquêtes, l'engagement des sportifs, le développement des programmes et les relations entre ONAD et ORAD ont également fait l'objet d'une demande croissante. Sur ce dernier point, le budget a été considérablement réduit en 2022 en raison de priorités concurrentes, et il doit donc être augmenté.

En ce qui concerne le coût de la gouvernance, il avait été estimé que la réforme de la gouvernance que les membres venaient d'approuver ce matin représenterait, sur la base des informations disponibles à ce stade, des coûts annuels récurrents de l'ordre de 500 000 dollars. Le directeur général avait mentionné les deux types de coûts. Il y a eu des coûts de démarrage pour mettre en place la gouvernance et des coûts récurrents, à hauteur de 500 000 dollars par an. Bien sûr, les chiffres doivent être affinés, mais sur la base des informations disponibles ce jour-là, c'est l'estimation qui a été faite. Cela ne devrait pas être financé par le budget actuel de l'AMA, car cela réduirait les activités antidopage. Il devait provenir d'une augmentation du budget de l'AMA. L'AMA ne pouvait pas se permettre de réduire ses activités antidopage pour s'adapter aux réformes de la gouvernance. Les exigences et les attentes des partenaires étaient élevées. L'AMA a fait plus avec moins, non seulement en mettant en place des mesures d'efficacité, mais aussi en s'associant à d'autres organisations pour partager les coûts et les connaissances. L'AMA est reconnaissante du soutien financier annuel du CIO et des autorités publiques. Et, bien entendu, l'AMA s'est engagée à utiliser les fonds de manière judicieuse au profit de la lutte mondiale contre le dopage. Mais, parallèlement, l'AMA consacrait beaucoup de temps et d'efforts à la recherche de fonds privés pour compléter le budget annuel, dans la mesure du possible. Toutefois, cette initiative en était encore à un stade très, très précoce et n'avait pas encore porté ses fruits, de sorte qu'elle n'avait pas été prise en compte dans le budget. Il s'agit tout simplement d'une approche purement conservatrice et prudente.

Au fur et à mesure de l'avancement et de l'exécution du plan stratégique, l'AMA a également mis en place des indicateurs de performance clés pour suivre et contrôler l'efficacité et l'efficacité des programmes et des résultats. Il s'agirait d'un outil de mesure utile pour garantir l'alignement permanent sur les priorités stratégiques.

C'est donc pour toutes ces raisons essentielles qu'il est demandé aux membres de maintenir le taux de 8 % en 2023 afin d'assurer la continuité des activités et, en particulier, un niveau de recherche. Pour les deux années suivantes, 2024 et 2025, les membres ont été invités à soutenir l'AMA avec une augmentation de 6 %. Cela faciliterait la transition en termes de niveau de personnel et de tous les projets connexes en cours et d'engagements de livraison. Bien entendu, cette augmentation permettrait également à l'AMA d'accroître son efficacité en adoptant de nouvelles méthodes de travail, en investissant davantage dans la numérisation et les outils de communication en ligne et en renforçant les systèmes de sécurité, ce qui s'est avéré rentable à long terme. C'est ce que les membres pouvaient voir dans le journal, et ce qui avait été dit ce jour-là était une prévision de haut niveau. Il a été préparé sur la base de la planification actuelle. Un budget annuel complet et détaillé sera présenté chaque année, comme c'est la pratique habituelle, ainsi que le plan pluriannuel pour examen par le Comité Finances et Administration, le Comité exécutif et le Conseil de fondation avant approbation.

LE PRÉSIDENT rappelle aux membres qu'ils discutent du point 5.4. Il s'agit des prévisions budgétaires pour 2023-2025.

M. KEJVAL note que tous les documents sont toujours très bien faits et très bien préparés dans les moindres détails. Si les gens sont intéressés et s'ils y consacrent du temps, ils peuvent vraiment voir ce qu'il en est. Le deuxième point, concernant 2022, est que le mouvement sportif respecte pleinement le budget. Il est important de mentionner

qu'il manque deux millions de dollars en termes de contribution des autorités publiques, et c'est beaucoup. Un an auparavant, les membres avaient vu les premiers signes qu'il ne serait pas plus facile d'obtenir tout l'argent. Un an plus tard, il manque encore beaucoup d'argent dans le budget de l'AMA. Il pense que l'AMA devrait prendre des mesures. Il faudrait en parler, mais aussi en termes de priorités, donc l'AMA doit fixer des priorités.

Mme Chung a mentionné les réformes de la gouvernance, et c'est un point très intéressant. L'AMA a travaillé d'arrache-pied sur les réformes de gouvernance. Il est nécessaire d'examiner d'autres aspects, car il pense que l'on est au bord d'une crise mondiale. La Banque mondiale, dans son rapport mensuel, avait annoncé que l'inflation de l'année suivante, voire de l'année en cours, serait supérieure à 3,5 %, alors que l'inflation a été négligeable dans le passé pour le budget de l'AMA. Il a été question d'une augmentation annuelle de 8 % et, à l'avenir, de 6 %. Le taux d'inflation créerait de graves problèmes. C'est pourquoi le mouvement sportif souhaite une discussion ouverte sur les éléments essentiels de l'organisation. Telles étaient les priorités. Il a sans aucun doute soutenu l'activité principale de l'AMA, qui comprend la recherche. Il sait que toutes les questions sont essentiellement importantes et ne veut pas sous-estimer la question de la gouvernance, mais il est également important de ventiler le montant et de voir si toutes ces choses sont nécessaires. Il se peut que les réunions soient en ligne ou simplement annuelles. En fin de compte, il savait que le budget était toujours décidé rapidement et que personne ne s'y intéressait vraiment, mais il était crucial. S'il n'y avait pas d'argent, il ne serait pas possible de faire ce pour quoi l'organisation a été créée.

En ce qui concerne la proposition du mouvement sportif à long terme, il a entendu lors du précédent Comité exécutif la demande des autorités publiques de diminuer l'augmentation annuelle de 8 %, mais il pense qu'elle ne devrait pas être en termes d'inflation, donc pas moins de 5 %.

DR SANGENIS indique qu'elle est médecin et qu'elle travaille dans le domaine du contrôle du dopage depuis les années 90, d'abord au niveau local, puis au niveau panaméricain et enfin au sein du Comité international olympique. Le fait de travailler dans le domaine du dopage depuis les années 90 l'a amenée à penser que l'AMA ne devrait pas réduire le budget de la recherche scientifique. Dans les années 90, et elle pense que c'est là toute la raison de la création de l'AMA, tout le monde savait qu'ils étaient vraiment derrière les délinquants du dopage. À l'époque, la commission médicale du CIO n'a pas pu faire son travail, mais les personnes concernées n'ont pas eu les moyens de faire de la recherche, de mettre à jour les laboratoires et d'avoir tout le matériel et les outils nécessaires pour atteindre l'objectif principal, à savoir le contrôle du dopage. L'AMA a des tâches très importantes du point de vue de la recherche scientifique pour l'avenir, comme le dopage génétique, en plus de la contamination et d'autres questions sur lesquelles on travaille actuellement. Elle demande aux autorités publiques, ainsi qu'au mouvement sportif, d'examiner attentivement la question, d'au moins conserver les fonds et de ne pas réduire les fonds destinés à la recherche scientifique, car l'AMA est vraiment la seule organisation qui peut investir dans la recherche. Elle reconnaît que d'autres domaines doivent être pris en compte et que le nombre de comités doit être augmenté pour être plus performant ; cependant, les membres ne doivent pas oublier l'objectif principal de l'AMA, qui est le contrôle du dopage.

M. ROBERTSON salue le rapport très complet qui a été reçu. Pour lui, le contexte est celui dans lequel tout le monde a vécu ces deux dernières années en ce qui concerne Covid-19. En tant que ministre des finances, il connaît les problèmes auxquels toutes les autorités publiques sont confrontées, au sein du mouvement sportif, au sein d'une organisation mondiale comme l'AMA, et il est très difficile de se frayer un chemin dans cette période. L'incertitude est la denrée la plus répandue dans le monde à l'heure actuelle, ce qui rend la budgétisation et les prévisions extrêmement difficiles. Il a également reconnu les commentaires des collègues du mouvement sportif sur les problèmes d'inflation qui existaient et qui allaient faire partie de leur vie au cours de l'année ou des deux années à venir. Mais ce niveau d'incertitude les touche tous en tant qu'autorités publiques, par exemple, en ce qui concerne les coûts auxquels ils sont tous confrontés. Cela signifie qu'ils ont tous dû examiner les gains d'efficacité qu'ils

pouvaient trouver dans leurs organisations et déterminer ce qu'ils pouvaient faire pour essayer de redéfinir leurs priorités. Il approuve totalement les commentaires qui ont été faits sur l'importance de l'activité principale de l'AMA et de s'assurer qu'elle fait les choses que personne d'autre ne peut faire, mais il est nécessaire de le faire en accord avec ce qui est abordable pour les autorités publiques et pour le mouvement sportif. Il est préoccupé par le niveau des augmentations proposées. Il a quelques questions à poser. L'une d'entre elles est de savoir si l'intention est que cette augmentation de 6 % se poursuive dans les années à venir, au-delà de la période de prévision proposée. Il se demande également si l'on a envisagé d'utiliser une partie des excédents pour faire face à des problèmes urgents, parallèlement à un plan de redéfinition des priorités et de recherche de gains d'efficacité supplémentaires. Ce n'est pas un travail facile, mais il est important, selon lui, pour toute organisation. Il s'est demandé si une solution ne serait pas de comprendre qu'il y a tellement d'incertitudes que ce n'est pas le moment de faire des prévisions sur quatre ans et que les membres devraient chercher une période plus courte, avec peut-être un pourcentage sur lequel ils pourraient se mettre d'accord. En l'état actuel des choses, il ne considère pas qu'il s'agit là d'augmentations soutenables pour les autorités publiques, et il pense qu'il faut travailler davantage pour créer un budget permettant à l'AMA de vivre davantage selon ses moyens.

M. HUSTING déclare que les autorités publiques accueillent favorablement une prévision budgétaire pluriannuelle, mais souhaite également rappeler la crise économique actuelle à laquelle les pays doivent faire face et souligner que le budget de l'AMA a connu une augmentation annuelle continue de 8 % depuis 2018. L'augmentation proposée pour la période 2023-2025 se traduirait par une augmentation globale de plus de neuf millions de dollars US sur les trois années. Du côté des autorités publiques, il est très difficile de soutenir les prévisions budgétaires proposées pour cette période, et il aimerait demander que la direction propose des scénarios alternatifs avec des prévisions budgétaires minimales, en tenant compte de ressources supplémentaires telles que les économies de Covid-19, les excédents et les contributions privées ou volontaires, avec une augmentation plus proche du taux d'inflation. Peut-être faudrait-il revoir certaines priorités, comme l'a déjà indiqué le mouvement sportif.

MME YANG accueille favorablement le rapport très détaillé. Il y a quelques réflexions à faire. Elle souhaite partager son point de vue. Tout d'abord, elle est très favorable à l'investissement dans la recherche, car les sportifs se demandent toujours pourquoi la recherche est en retard sur le dopage. Il est très important de continuer à investir dans la recherche. Deuxièmement, en ce qui concerne la répartition des contributions par pays, l'augmentation est de quelques milliers de dollars. C'est ce qu'elle a entendu. Ce n'est pas un montant énorme. Elle estime donc qu'il est raisonnable de continuer à contribuer à la protection de l'intégrité du sport pour l'avenir. Elle soutient également les personnes qui ont parlé des priorités et des détails de l'investissement pour l'avenir. Elle souhaite donc suggérer que l'équipe de l'AMA fournisse encore plus de détails sur le plan d'investissement futur afin de pouvoir discuter plus clairement de la question.

M. IKEDA reconnaît que la contribution à l'AMA a été augmentée de 8 % chaque année de 2018 à 2022, sur la base du plan stratégique, et qu'une grande partie du travail de l'AMA a été améliorée et élargie. Il comprend que l'AMA s'efforce d'enrichir encore les activités pour mettre en œuvre le plan stratégique. D'autre part, compte tenu de la situation économique mondiale affectée par la pandémie, il estime qu'il est essentiel d'examiner attentivement le budget chaque année, y compris l'examen et la hiérarchisation des projets et activités existants.

LE DR RABIN informe les membres que l'AMA est confrontée à une situation très critique en ce qui concerne la recherche scientifique dans le domaine de la lutte contre le dopage. L'AMA a un besoin urgent de ressources supplémentaires pour poursuivre ses activités à un niveau raisonnable. Il ne s'agit même pas d'investissements extravagants dans la recherche. Il y a quelques années, l'AMA avait consacré jusqu'à 6,5 millions de dollars de son propre budget à la recherche. Ces dernières années, le budget de l'AMA a atteint son niveau le plus bas, à savoir 1,8

million de dollars par an. L'agence a pu maintenir des activités de ressources raisonnables grâce au soutien du CIO et de certains gouvernements, dont le Canada, la Chine, la France, le Qatar, l'Arabie Saoudite et la Pologne, qui ont fourni des ressources et des financements exceptionnels pour poursuivre des programmes de recherche essentiels. Si les choses restent en l'état et comme on le prévoit actuellement, il y aura moins de 2,1 millions de dollars à dépenser en 2022 et guère plus pour les années suivantes, ce qui est largement insuffisant. Plus précisément, sans davantage de ressources et de soutien de la part des membres, certains projets et programmes ne pourraient tout simplement pas être poursuivis. À titre d'exemple, tout le monde pourrait être satisfait des vaccins contre la Covid-19 à base d'ARNm. Peu de gens ont réalisé que l'ARNm était un outil pouvant être utilisé à des fins de dopage. L'AMA avait besoin d'environ deux millions de dollars rien que pour compléter la stratégie de dopage génétique, qui avait été mise en œuvre pour la première fois pendant les Jeux olympiques de Tokyo cet été-là, et il était nécessaire d'assurer la couverture complète de la détection du dopage génétique. Pour l'information des membres, certaines constructions génétiques étaient disponibles sur Internet à des fins de dopage et spécifiquement à des fins de dopage. Il était donc urgent de consacrer des ressources au renforcement de la couverture de la détection du dopage génétique. Autre exemple concret : plusieurs experts pensent qu'il existe une mémoire musculaire du dopage. En d'autres termes, les muscles d'un athlète qui a utilisé des substances dopantes conserveraient la mémoire du dopage et le bénéfice en termes d'amélioration des performances pendant de nombreuses années après l'arrêt du dopage. Le Comité Santé, médecine et recherche avait identifié ce sujet spécifique comme un programme prioritaire, et il manquait à l'AMA environ un million de dollars rien que pour investir dans un appel à subventions de recherche sur ce thème spécifique. Il pourrait donner de nombreux autres exemples. En ce qui concerne le passeport biologique de l'athlète, le développement de nouveaux biomarqueurs, l'amélioration de certains tests antidopage spécifiques et la détection de nouvelles substances ont déjà souffert et continuent de souffrir du manque d'investissement. En outre, la recherche scientifique n'était pas réservée aux seuls scientifiques : L'AMA a également soutenu des affaires juridiques devant les tribunaux ainsi que des enquêtes avec des collègues des services de renseignement et d'investigation qui souffriraient d'un manque de connaissances si l'AMA ne pouvait pas suivre le rythme, voire devancer les dopés. L'AMA a démontré que le programme de recherche pouvait être d'une grande valeur. Le Comité Santé, médecine et recherche l'a encore confirmé en août, lorsqu'elle a examiné les résultats des recherches menées au cours des 12 derniers mois. L'AMA a montré qu'elle pouvait être en avance sur les nouvelles stratégies de dopage avec de nouvelles substances, mais elle souffre actuellement d'un manque d'investissement dans la recherche scientifique et est franchement sur le point de perdre du terrain si elle n'y prend pas garde. L'AMA a plus que jamais besoin du soutien de ses membres pour reprendre le contrôle de la situation. Elle ne retrouvera jamais les millions de dollars qui n'ont pas été investis dans la recherche scientifique au cours des dix dernières années, mais en donnant à l'avenir plus que le budget nécessaire, les membres feront certainement la différence, comme ils l'ont fait dans le passé, et l'AMA sera dans une position plus forte pour pouvoir développer les outils antidopage de l'avenir et prévenir, éventuellement, une crise du dopage, comme on l'a vu dans le passé. Ce n'est pas sa promesse, mais celle de la communauté scientifique qui travaille sans relâche dans la lutte contre le dopage pour que le sport reste propre. Il a remercié les membres pour leur considération et leur attention.

Mme BATTAINI-DRAGONI déclare qu'à ce moment de l'existence de l'AMA, il y avait deux grands défis de son point de vue. Le premier était de réussir à rester l'organisme leader en matière de lutte contre le dopage, ce qui impliquait de disposer, comme les membres l'avaient entendu, des moyens nécessaires à cet effet. Sinon, quelqu'un d'autre développera le travail que l'AMA ne sera pas en mesure de faire, et elle pense donc qu'il est essentiel que l'AMA se positionne clairement sur cette question de la recherche. D'autre part, le deuxième grand défi est le processus qui a été lancé trois ans auparavant (sans lien avec la discussion actuelle sur le budget, soit dit en passant), sur la question des réformes. Les réformes sont également un grand défi très important, et il y a eu une discussion très intéressante ce matin-là. Il est clair que l'AMA ne peut pas se retirer ou reculer. L'AMA doit également répondre aux attentes qui ont été mentionnées dans les délibérations de ce matin sur les réformes. Il y a des difficultés avec le

budget, donc il ne sera peut-être pas possible de parvenir à une solution définitive à ce stade, mais elle apprécierait beaucoup, à court terme, peut-être d'ici la prochaine réunion du Comité exécutif, quelques scénarios présentés par le directeur général sur ces questions afin que les membres puissent être en meilleure position pour voir comment ils peuvent atteindre ces deux objectifs. S'il n'y a pas de discussion approfondie à ce sujet, il est évident que l'AMA pourrait se retrouver avec moins d'argent pour la recherche ou pas assez d'argent pour l'ambitieux projet de réformes.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que, comme l'a souligné M. Kejval, il est clair que l'AMA veut faire tout son possible pour obtenir le paiement intégral de tous ses contributeurs. C'est assez évident et l'AMA poursuivra ses efforts dans ce sens. Comme cela a été souligné, pour cette année-là, il y avait encore quelques pièces manquantes importantes, mais on espère que cela sera résolu. En ce qui concerne le tableau général, pourquoi les membres ont-ils eu cette discussion sur la recherche ? Il pense qu'il est important de regarder l'histoire, et c'est relativement simple. Lorsque l'AMA a été créée, elle a pu financer la recherche à hauteur de 6 à 6,5 millions de dollars par an, mais elle a fait beaucoup moins en termes d'activités. Depuis lors, on a demandé à l'AMA de faire beaucoup de choses, qu'il appellerait des activités de base, comme les enquêtes. Il n'y avait pas de département d'investigation avant 2015. Il n'y avait pas non plus de département d'éducation dans le passé. L'AMA dispose aujourd'hui d'un département d'éducation complet et tout le monde sait à quel point c'est important dans le monde entier. C'est donc devenu une activité centrale. En outre, il y a le développement de programmes, et il ne pense pas que quiconque remettrait en question le fait que l'AMA doit aider ceux qui essaient d'avoir de meilleurs systèmes antidopage. ADAMS est en pleine croissance. Les coûts informatiques sont exponentiels. Ensuite, il y a eu les coûts de sécurité informatique qui, eux aussi, augmentent rapidement. Jusqu'à ce que l'AMA soit confrontée aux "Fancy Bears", elle vivait dans un monde de nuages. Tout le monde a reconnu l'importance de faire de la sécurité une priorité. Les membres ont pu constater que, chaque fois, le budget de la recherche avait diminué parce que les nouvelles activités avaient été financées principalement en réaffectant des fonds du budget de la recherche plutôt qu'en augmentant réellement le budget de l'AMA. Ces dernières années, il y a eu une augmentation de 8 %. Mais avant cela, pendant de nombreuses années, le budget de l'AMA n'a pas augmenté, et avec l'inflation, le budget de l'AMA a diminué. La seule raison pour laquelle l'AMA a réussi à continuer à financer la recherche est qu'elle a reçu des fonds volontaires supplémentaires, ce qui lui a permis de compenser le fait qu'elle manquait de recherche dans son budget de base. Mais ce fonds arrivera bientôt à son terme et c'est pourquoi les membres ont eu cette discussion : si l'AMA veut financer la recherche de manière significative, le budget devra être ajusté. Il est tout à fait ouvert à la discussion sur les activités de base. Mais franchement, à moins qu'il n'y ait un accord entre les parties prenantes sur les domaines à réduire, et il en doute, car l'AMA n'a jamais abandonné aucune de ses activités, il y aurait des économies très modestes par rapport à la garantie d'au moins quatre millions de dollars par an pour la recherche. Tel est le dilemme. La direction pourrait présenter quelques scénarios, mais il n'y aurait pas tant d'outils magiques permettant à l'AMA d'arriver à un budget de recherche stable de quatre millions de dollars que l'on pourrait garantir comme le budget minimum réaliste sans augmenter le budget. Telle est la situation actuelle.

Quant à savoir si l'augmentation de 6% sera éternelle, pour répondre à M. Robertson, l'idée est que l'AMA s'efforce de trouver des sources alternatives de financement, des financements privés, etc. Il ne sait pas quel sera le taux d'inflation dans trois ans. C'était une période d'incertitude. La réponse a été qu'il n'était pas prévu d'avoir une augmentation fixe pour toujours, mais qu'il serait nécessaire d'ajuster et de voir. Quant à l'utilisation des réserves, c'est exactement ce qui est proposé pour le budget de l'année suivante. Certains partenaires ont estimé que le budget devait être équilibré et qu'il n'était pas de bonne pratique de présenter un déficit. La recommandation était que l'AMA utilise une partie des économies réalisées pour financer le budget, car l'idée était de mener des activités antidopage et non de tirer des revenus des intérêts bancaires. L'AMA devrait utiliser l'argent économisé autant que possible au cours des prochaines années pour compenser le fardeau de l'augmentation du budget.

Un scénario alternatif, tel que demandé par M. Husting, a été proposé et se trouve dans les dossiers des membres pour examen. Les membres verront quel sera l'impact et où en est l'AMA. En ce qui concerne le recours aux contributions volontaires, les efforts pour obtenir des contributions volontaires seront maintenus, mais il est difficile de planifier sur la base des contributions volontaires parce que, par nature, elles sont volontaires. Il était alors très difficile de s'engager dans des projets à long terme, etc. Il pense que cela résume la position ; mais, bien sûr, le dialogue peut se poursuivre au cours des prochains mois afin d'essayer de parvenir à un accord d'ici la prochaine réunion.

M. ROBERTSON s'excuse de faire une autre intervention. Il comprend tout ce que le directeur général vient de dire. Il souhaite approuver l'idée de présenter certaines options qui ne concernent pas seulement les différents taux d'augmentation, mais aussi la combinaison de ce que fait l'AMA. Il ne diminue en rien l'importance de la recherche ; cependant, en essayant de prendre une bonne décision, il est nécessaire d'examiner quels sont les compromis pour être en mesure de faire les choses qui ont été mises en évidence dans les priorités stratégiques et ce qui peut être fait. Il apprécie le fait que, lorsque l'on cherche de petites choses dans un budget, elles ne s'additionnent pas toujours pour atteindre le grand chiffre que l'on souhaite augmenter. De son point de vue, en tant que personne qui doit revenir en arrière et justifier la recherche de cet argent, il doit y avoir des scénarios et des options qui peuvent être examinés et qui concernent le mouvement dans le cadre des priorités de l'AMA, ainsi que n'importe quel pourcentage donné. C'est le travail qu'il aimerait voir avancer, ainsi que d'autres conversations sur d'autres sources de revenus : l'argent qui est dû, par exemple, par la Russie. Quelles sont les autres possibilités de financement privé ? Il espère qu'entre 2023 et 2025, il sera possible d'augmenter le niveau des recettes provenant d'autres sources. La conversation qu'il souhaitait avoir était basée sur d'autres scénarios ou options qui envisageaient des compromis et il apprécierait une vision honnête et transparente de ce qui était possible à l'avenir.

LE PRÉSIDENT souhaite conclure ce point et pense que la conclusion sera relativement longue. Il a écouté très attentivement la discussion et doit admettre qu'il est un peu confus car, plus tôt dans la journée, les membres ont discuté des réformes de la gouvernance de l'AMA et ont décidé de recommander un certain nombre de réformes au Conseil de fondation. Toutefois, bon nombre de ces réformes ont un coût. Comme l'a mentionné Mme Chung, un exercice préliminaire d'évaluation des coûts a été effectué et il a été estimé que le coût de la mise en œuvre serait d'environ un million de dollars au début, puis de plus de 500 000 dollars US chaque année par la suite. Il pense qu'il faut le dire haut et fort. Plus tard dans la journée, le Comité exécutif discutera de la proposition relative au médiateur. Comme la plupart des membres, il pense qu'il s'agit d'une étape importante pour montrer que l'AMA est une organisation plus centrée sur l'athlète ; cependant, le projet doit avoir un budget, et ce n'est qu'un exemple des implications financières des décisions des membres.

Chaque année, lors de chaque réunion, il a entendu dire que l'AMA devait faire plus dans le domaine de l'éducation, de la science, des enquêtes ou de la gouvernance. Pour l'AMA, chaque décision concernant de nouvelles activités, si elle n'est pas accompagnée de fonds appropriés, signifie l'abandon d'autres activités clés ou, du moins, le retrait de ressources de ces dernières. Le directeur général l'avait mentionné très clairement. Pour en revenir à la science, en 2006, l'AMA a atteint le chiffre record de 6,5 millions de dollars, comme l'a mentionné le Dr Rabin. En 2017, ce chiffre est tombé à 1,8 million de dollars américains. En tant que président responsable, il a dû dire qu'il ne pouvait pas accepter une nouvelle réduction du budget scientifique. D'où l'initiative visant à garantir que le budget annuel consacré à la science ne soit pas inférieur à quatre millions de dollars US par an. Une autre question importante se posait. Les membres ont été informés que le déficit du budget annuel dans les années à venir pourrait être couvert par les ressources économisées cette année et l'année précédente en raison de la pandémie de Covid-19. Il en résulterait un déficit budgétaire important. Dans le même temps, l'AMA a été informée qu'elle devait avoir un budget équilibré et le Comité Finances et Administration a fait pression sur l'AMA pour qu'elle affecte l'excédent de

2020 et 2021 aux réserves opérationnelles afin de sécuriser l'organisation sur le plan financier et de s'assurer qu'elle puisse poursuivre ses activités pendant au moins six mois en cas de besoin. L'AMA a également été invitée à recourir à des contributions volontaires et à des fonds privés pour couvrir le déficit potentiel dans les années à venir. Avec tout le respect dû à ces idées, le directeur général a mentionné que les contributions volontaires étaient volontaires et que l'AMA ne pouvait donc pas forcer qui que ce soit à les faire. L'AMA ne pouvait que demander des contributions. Si la nécessité d'augmenter le budget est une question posée par les partenaires, comment peut-il croire que ces mêmes partenaires décideront de faire des contributions volontaires, compte tenu des difficultés qui existent, notamment en raison de la Covid ?

En ce qui concerne le financement privé, il s'agissait d'un nouveau projet qui a pris du temps, car il reposait sur l'instauration d'un climat de confiance et de relations avec des partenaires commerciaux potentiels. De plus, il n'a cessé de répéter que l'idée, qu'il a fortement promue depuis le début de sa présidence, était avant tout de soutenir des projets de solidarité et de renforcer le programme antidopage là où c'est nécessaire dans les pays les moins bien dotés en ressources. Ces fonds devraient être utilisés pour combler les lacunes en matière de lutte contre le dopage pour lesquelles il n'y a pas de fonds actuellement, mais pas pour financer les opérations quotidiennes de l'AMA, y compris ses coûts administratifs. Ce n'était pas l'objectif de ce projet.

Il a également entendu que l'augmentation du budget de l'AMA ne devrait pas dépasser l'augmentation de l'inflation au cours d'une année donnée. Pour lui, il est difficile d'être d'accord avec cela car il est difficile de prévoir le taux d'inflation pour les prochaines années. Elle diffère également selon les pays dans lesquels l'AMA mène ses activités. Par exemple, en Pologne, le taux d'inflation était déjà proche de 7 % et on prévoyait qu'il atteindrait 8 % l'année suivante. Ce n'était qu'un exemple de son pays. Il a également entendu dire qu'une augmentation de 8 % était trop importante et représentait une lourde charge pour de nombreux pays. En pourcentage, c'est beaucoup, mais les montants nominaux sont moins impressionnants pour la plupart des pays. Il a fait un rapide calcul. La contribution moyenne versée par les gouvernements en 2022 serait d'environ 114 000 dollars. Une augmentation de 8 % des cotisations pour 2023 signifie qu'en moyenne, un gouvernement devrait payer 9 000 dollars de plus qu'en 2022. S'agit-il d'un montant important pour les pays, pour les gouvernements ? Il s'agit d'une question à débattre, bien sûr. Il n'a pas voulu argumenter à nouveau en citant l'exemple d'un club de football moyen disposant d'un budget supérieur à celui de l'autorité mondiale de régulation antidopage. Mais c'était la réalité.

Il estime que ce n'est qu'avec une plus grande implication de tous les partenaires, y compris en termes de soutien financier, que l'AMA pourra mener à bien sa mission en faveur d'un sport propre. Il a dit cela non seulement en tant qu'actuel président de l'AMA, mais aussi en tant qu'ancien ministre des sports. L'une des premières décisions qu'il a prises dans ses fonctions précédentes a été de renforcer le système antidopage dans son pays, y compris sur le plan financier. Au cours de son mandat de quatre ans, il a triplé le budget consacré à la lutte contre le dopage en Pologne. Pour lui, il s'agissait de choisir entre la stagnation et le développement. Il a choisi le développement. Il pense que les membres sont confrontés à un choix similaire à l'AMA. Il estime que la décision sur les prévisions budgétaires pour les années à venir ne doit pas être réduite à de simples pourcentages car, en fait, il ne s'agit pas d'une discussion sur la question de savoir si le budget doit être augmenté de 2 % ou de 10 %. C'est la discussion sur l'AMA que les membres voulaient voir.

Il a posé quelques questions qu'il jugeait très importantes. Les membres souhaitent-ils que l'AMA soit forte et responsable de ses actions ? Les membres voulaient-ils qu'elle agisse de manière audacieuse et courageuse ? Les membres souhaitent-ils que l'AMA développe ses activités éducatives, mène un nombre approprié d'enquêtes et soit en mesure de contrôler la conformité de ses partenaires et, le cas échéant, de leur imposer des conséquences appropriées ? Les membres souhaitent-ils que l'AMA poursuive sa collaboration avec les meilleurs scientifiques du

monde et mette en œuvre de nouvelles réformes en matière de gouvernance ? Il pensait que c'était une telle agence que tout le monde voulait. C'était la question que tout le monde se posait. Il craint que si le budget de l'AMA n'est pas augmenté, des activités devront être réduites, ce qui a été clairement mentionné par le directeur général. Dans ce cas, la science serait également touchée par les réductions. Comme il l'a dit, si l'on continue à faire des coupes, en particulier dans le domaine scientifique, il y aura un prix à payer à l'avenir. Le Dr Rabin l'avait mentionné très clairement. Il demande aux membres de soutenir l'idée d'une augmentation du budget, afin de soutenir les prévisions budgétaires pluriannuelles proposées. Il pense que c'est le devoir des membres, c'est leur responsabilité en tant que membres du Comité exécutif et de la famille de l'AMA.

Il comprend qu'à ce stade, les prévisions budgétaires pour 2023-2025 telles que présentées dans le document ne sont pas soutenues. Il a donc suggéré de reporter la décision au mois de mai et de poursuivre le dialogue entre cette date et le mois de mai. Bien entendu, la direction avait l'intention de s'adresser activement aux membres et de leur fournir toutes les informations et tous les documents nécessaires pour que la décision soit finalement possible. Cependant, de son point de vue, c'était sa demande et il a insisté pour que les membres discutent du scénario de croissance en gardant à l'esprit toutes les informations et les objectifs, et parce que seule une telle augmentation permettrait de poursuivre le développement de l'organisation. Dans le cas contraire, l'AMA connaîtrait une stagnation puis une réduction de ses activités, ce que tout le monde veut éviter. Telle est la demande qu'il a adressée aux membres et par laquelle il pensait pouvoir conclure ce qui avait été un point épuisant, du moins pour lui.

M. REYES souhaite faire quelques commentaires sur la science, car il pense que la science et la recherche doivent être renforcées. Malheureusement, les ennemis du sport propre travaillent constamment très dur et, bien que le dopage doive être abordé sous différents angles, la science et la recherche sont essentielles, un pilier qui doit être renforcé, y compris financièrement. La Colombie, qui dispose de ressources limitées, a contribué à une étude sur la contamination. Il comprend qu'il y a une crise, mais il faut être encore plus fort et plus courageux. Les membres doivent faire cet effort financier pour renforcer la recherche, ainsi que tous les autres domaines. En premier lieu, de son point de vue de médecin, il pense qu'il est nécessaire de renforcer le domaine médical et la recherche, parce que c'est essentiel et qu'il ne faut pas le laisser de côté.

D É C I S I O N

Les prévisions budgétaires pour 2023-25 sont reportées pour être discutées et approuvées en mai 2022.

6. Conformité

- 6.1 Recommandation de non-conformité - ONAD thaïlandaise

M. WOOD informe les membres que l'ONAD thaïlandaise présente une non-conformité car elle n'a pas encore mis en œuvre l'actuel Code mondial antidopage dans son système juridique, ce qui lui a valu d'être déclarée non conforme à partir du 7 octobre de cette année. En outre, elle avait deux actions correctives en suspens découlant de l'audit de décembre 2020 concernant la mise en œuvre d'un plan de répartition des contrôles et d'un programme de passeport biologique de l'athlète. Lors de sa réunion d'octobre, le Comité de révision de la conformité a décidé de recommander au Comité exécutif de faire de la résolution de ces deux actions correctives une condition supplémentaire à sa réintégration. Cette condition s'ajoutait à la mise en œuvre du Code. En conséquence, le Comité de révision de la conformité a proposé au Comité exécutif d'approuver l'envoi par l'AMA d'une mise en demeure à l'ONAD, l'informant que la résolution des deux actions correctives serait une condition supplémentaire à sa

réintégration. Il est en mesure de répondre à d'éventuelles questions à ce sujet, mais il pense qu'il s'agit probablement d'une formalité.

LE PRÉSIDENT demande aux membres d'approuver la recommandation.

D É C I S I O N

La recommandation de non-conformité est approuvée.

- **6.2 Résumé des cas de conformité actuels**

M. HAYNES informe les membres que la documentation soumise au Comité exécutif a été complétée par quelques mises à jour, que les membres ont reçues la veille. Premièrement, le Comité de révision de la conformité recommande au Comité exécutif que la Fédération internationale de basket-ball des sourds soit réintégrée et donc retirée de la liste des signataires non conformes, car elle a, à la satisfaction de l'AMA et du Comité de révision de la conformité, adopté des règles antidopage conformes au Code. Deuxièmement, pour information, deux ONAD des Pays-Bas et de la Grèce ont été retirées de la liste de surveillance. Elles ont résolu leurs problèmes de non-conformité. En ce qui concerne les signataires actuellement déclarés non conformes, l'ONAD indonésienne a signé un accord de supervision avec l'ONAD japonaise pour faire évoluer la situation et effectuer des contrôles conformément aux conséquences imposées par le Comité exécutif en septembre. Tous les autres signataires figurant sur la liste de surveillance bénéficient d'un soutien continu de l'AMA et les délais d'expiration de la liste de surveillance ont été inclus dans le document original. Si un signataire ne résout pas les problèmes de non-conformité dans ces délais, il recevra automatiquement une mise en demeure de non-conformité et les conséquences déjà imposées par le Comité exécutif s'appliqueront. Cette décision interviendrait 21 jours après l'envoi de la notification, à moins que le signataire ne conteste l'affaire devant le TAS. En résumé, il demandait une décision de réintégration de la Fédération internationale de basket-ball des sourds.

LE PRÉSIDENT remercie M. Haynes. Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

M. IKEDA se félicite de la mise à jour et de la recommandation du Comité de révision de conformité. Il espère que les ONAD non conformes rempliront toutes les conditions de réintégration dès que possible. Il a reconnu que la JADA, l'ONAD japonaise, avait aidé l'ONAD indonésienne en tant que superviseur pour améliorer les domaines de non-conformité. Le gouvernement japonais s'est félicité d'une telle activité de son ONAD.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ikeda. Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ? Sur la base de la mise à jour reçue la veille, il demande aux membres s'ils soutiennent le rétablissement de la Fédération internationale de basket-ball des sourds.

D É C I S I O N

Résumé des cas de non-conformité constatés. La proposition de rétablissement de la Fédération internationale de basket-ball des sourds est approuvée.

- 6.3 Politique de priorisation du SICCS

M. HAYNES indique que, suite à l'approbation de la politique de priorisation par le Comité exécutif en septembre, l'AMA l'a diffusée auprès de tous les partenaires et l'a publiée sur son site Internet. La politique entrera en vigueur le 1er janvier de l'année suivante. Par ailleurs, comme indiqué au Comité exécutif en septembre, la dernière tâche à accomplir était la répartition des FI, des ONAD et des OMA en plusieurs catégories, sur la base de données objectives et de critères transparents. Afin de s'assurer que les données les plus récentes sur les performances sportives soient incluses dans le processus, cette tâche n'a été finalisée qu'après la conclusion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo. Parallèlement à ces données, l'AMA a élaboré des critères pour les niveaux en utilisant le document technique objectif pour l'analyse spécifique au sport, et a présenté les niveaux finaux aux membres ce jour-là à titre d'information. Après la réunion, les catégories seront envoyées à toutes les OAD et seront également publiés sur le site Internet de l'AMA.

D É C I S I O N

Il est pris note des catégories de la politique de priorisation du SICCS.

7. Sportifs

- 7.1 Proposition d'avoir un Médiateur

LE PRÉSIDENT informe les membres que ce point est soumis à décision. Avant de commencer la présentation, il souhaite remercier le groupe de travail et les présentateurs en particulier pour leur travail sur la proposition. Comme il l'a dit à plusieurs reprises, il s'agit d'un programme important pour les sportifs.

M. SANDFORD résume la situation et l'origine de l'idée. L'idée a été lancée il y a quelques années et les sportifs du monde entier ont fait savoir qu'il y avait un réel besoin pour ce type de service. C'était l'un des services qui manquaient réellement, et l'on pouvait constater dans les pays et les juridictions où le service était fourni l'aide qu'il apportait aux sportifs, ainsi que la façon dont il aidait le système antidopage dans ces juridictions et combien il était plus facile pour les sportifs de naviguer à travers le système. Il y avait un manque de cohérence entre les organisations antidopage et les sportifs se débattaient vraiment dans un certain nombre de domaines en matière d'antidopage, et l'idée d'avoir un médiateur est née de ce constat pour aider les sportifs à naviguer dans un système compliqué. Certains CNO et OAD disposaient de mécanismes de règlement des griefs ou des litiges. Il y avait quelques médiateurs. D'autres services s'apparentaient à des médiateurs, mais n'étaient pas tout à fait les mêmes. Cependant, il n'y avait aucune harmonisation dans ce domaine. Il n'essaie pas de les remplacer. Beaucoup d'entre eux font un excellent travail. Ce qu'il essayait de faire, c'était de créer quelque chose pour combler les lacunes des sportifs qui n'avaient pas accès à ces services. De toute évidence, l'AMA s'efforçait de devenir une organisation centrée sur les sportifs et c'était un très bon pas dans cette direction, car c'était un service que les sportifs demandaient. Il a perçu le besoin, a entendu les appels des sportifs en ce sens et a pensé que ce serait un élément très précieux du système antidopage une fois qu'il serait opérationnel.

Pour concrétiser l'idée et élaborer un projet, un groupe de travail a été mis en place afin d'étudier la faisabilité d'un tel projet. Le groupe de travail a évidemment fait des présentations aux membres auparavant, et ils ont été tenus au courant au cours de l'année écoulée, et le groupe s'est vraiment développé grâce au retour d'information des membres. Ce jour-là, une décision a été prise par les membres. Il tient à remercier les membres du groupe de travail,

MM. Kejval et Kemp et Mme Wallace, car sans leur expertise, leur soutien et le temps qu'ils y ont consacré, le travail n'aurait pas été réalisé en temps voulu et à un niveau aussi élevé.

Dans les documents, les membres verront qu'il y a aussi un projet de mandat. Il y a eu un projet de cahier des charges et ce sont les documents de base, ainsi que le rapport du groupe. Avant de passer la parole à M. Kemp, il tient à préciser qu'il est là pour répondre à toutes les questions des membres et présenter le document pour décision. Il s'agit là d'un travail essentiel pour l'avenir et précieux pour les sportifs. Le groupe de travail l'a présenté au Comité des sportifs de l'AMA en octobre. Elle avait été soutenue à l'unanimité par le comité des sportifs de l'AMA et il pensait vraiment que c'était quelque chose qui pourrait aider non seulement l'AMA, mais aussi la lutte contre le dopage en général et les sportifs en particulier.

M. KEMP a développé le mandat. Évidemment, si les membres se sont familiarisés avec le document, ils verront que les termes de référence, tels qu'ils existent actuellement, sont plutôt larges. Mais, dans le même temps, le groupe a essayé de limiter le champ d'application pour s'assurer qu'il y avait beaucoup d'espace pour les autres médiateurs qui existent actuellement dans l'écosystème, en particulier au niveau national. Ainsi, les termes de référence considéraient vraiment le médiateur antidopage des sportifs comme pouvant fournir aux sportifs des conseils et une assistance gratuits, neutres, impartiaux et équitables en relation avec le Programme mondial antidopage et tous les acteurs qui en font partie. Pour résumer certains éléments du mandat, le groupe de travail a estimé qu'il était important que le bureau du médiateur soit indépendant, impartial et qu'il agisse dans le respect de la confidentialité, mais aussi de manière informelle. Ce dernier point est particulièrement important, car le médiateur n'aura pas de rôle légiféré en tant que tel. Il ne ferait pas partie du Code mondial antidopage et n'aurait aucune autorité formelle, de sorte que ses actions devraient être informelles. En termes d'indépendance, le groupe de travail souhaitait qu'ils soient indépendants de l'AMA ; mais, bien sûr, ils devraient avoir une relation de travail avec les organisations antidopage du monde entier ainsi qu'avec l'AMA, afin d'avoir accès à des informations pertinentes sur des cas particuliers, sur des protocoles et des règles particuliers, et afin de pouvoir travailler en collaboration avec la communauté antidopage. Il est également important de noter que le groupe souhaitait qu'ils établissent des relations avec d'autres médiateurs, qu'il s'agisse de médiateurs au niveau international ou de médiateurs travaillant dans le cadre de programmes nationaux existants, comme celui mis en œuvre aux États-Unis. Bien entendu, le médiateur de l'USOPC a contribué avec diligence à ce projet. Le médiateur antidopage n'est en aucun cas destiné à remplacer les services existants ; il a plutôt pour but de combler les lacunes qui existent à l'échelle mondiale afin que tous les sportifs du monde aient accès à un service similaire. Il était également important d'établir une relation avec l'AMA car, dans de nombreux cas, le groupe pensait que les cas n'étaient peut-être pas pertinents pour le médiateur mais qu'ils l'étaient davantage pour le département "Renseignement et enquêtes" de l'AMA et qu'il était préférable qu'ils soient traités par ce département s'ils indiquaient, par exemple, des tendances qui devaient être examinées et des cas spécifiques, mais aussi par l'unité "conformité" de l'AMA. Là encore, lorsque quelque chose est plus systémique et non ponctuel, c'est cette unité qui est la mieux placée pour s'en occuper.

Comme il l'a déjà mentionné, les médiateurs n'ont pas de rôle formel et n'ont donc pas les moyens de statuer sur des affaires ou autres. En outre, et c'est peut-être le plus important, le recours au médiateur n'était en aucun cas obligatoire pour un athlète. Il s'agit d'un service volontaire pour les sportifs, et ils n'auraient pas nécessairement besoin d'utiliser ce service s'ils cherchaient à le faire par d'autres moyens. En termes d'indépendance et de collaboration, il est également important de savoir que les activités du médiateur sont confidentielles, de sorte que les communications entre le médiateur et le sportif utilisant le service sont totalement confidentielles. Ils n'ont pas pour mission de défendre le sportif et de prendre parti dans une affaire, mais plutôt de veiller à ce que les sportifs soient bien informés de leurs droits et de leurs responsabilités afin qu'ils puissent exercer tous les recours potentiels dont ils disposent. Il pense également qu'il est important de noter que cela ne signifie pas que les médiateurs doivent nécessairement intervenir

au cas par cas. Le travail du médiateur pourrait être aussi simple que d'orienter le sportif vers une autre ressource, qu'il s'agisse d'un service de médiation existant au niveau national, ou de documentation et de ressources éducatives et informatives sur ce que le sportif peut faire en termes de choix dans le processus de gestion des résultats. Il n'a pas l'intention de le répéter, mais il pense qu'il est vraiment important de souligner que cela n'est pas destiné à remplacer les services existants, mais plutôt à les compléter. Au fil du temps, le bureau avait la possibilité d'établir des meilleures pratiques dans ce domaine en collaborant avec d'autres médiateurs pour identifier ce qui fonctionnait bien et ce qui restait difficile, afin de relever la barre pour tous les médiateurs du monde, en particulier ceux qui s'occupent de la lutte contre le dopage. En termes de pratique, il est important que les médiateurs ne portent pas d'autres casquettes et qu'ils soient indépendants des autres organisations antidopage afin que leur réputation soit la plus élevée possible et qu'ils puissent agir avec intégrité.

Pour aller de l'avant, il serait prudent de commencer petit ; à cet égard, il était logique de développer un bureau en Europe d'abord et avant tout parce que c'est là qu'il y aurait le plus d'activité au début. Cela pourrait se faire par le biais d'un contrat avec une personne qui jouerait le rôle de médiateur, mais aussi pour aider à développer le bureau lui-même. L'idée était de ne pas trop s'engager au début, car personne ne savait combien de sportifs utiliseraient le service. En commençant modestement et avec succès, on peut espérer que le service aura le potentiel de se développer à l'échelle mondiale au fil du temps.

En termes de structure, et de structure de rapport en particulier, le groupe de travail pense que le Comité exécutif serait l'organe le plus approprié pour faire rapport afin d'établir les tendances et les questions relatives à la lutte contre le dopage qui pourraient être traitées par le Comité exécutif ; mais, bien sûr, il accueille favorablement le retour d'information des membres à ce sujet. Bien entendu, étant donné que d'autres discussions doivent avoir lieu sur la délimitation des responsabilités entre le Comité exécutif et le Conseil de fondation à l'avenir, il est évident que cette question doit être débattue.

Enfin, en termes de structure, l'éventuel bureau du médiateur aurait besoin de conseils, et l'idée était donc d'utiliser le groupe de travail existant et peut-être de le recomposer quelque peu, et de disposer d'un organe consultatif sur lequel le médiateur pourrait s'appuyer à l'avenir.

M. KEJVAL poursuivit. Jusque-là, la présentation s'était déroulée sans problème. Le problème a commencé avec le budget. La mise en place du bureau du médiateur représente un véritable défi avec 80 000 dollars US par an environ, mais il existe plusieurs possibilités pour atteindre ce chiffre. Il est important de préciser que, pour la première année, les dépenses initiales comprennent toutes les compensations, les démarrages, tout ce qui inclut tous les coûts de fonctionnement, toute la planification, les partenariats entre l'OAD et les médiateurs, les communications et les promotions. Le groupe a suggéré de rechercher un financement supplémentaire si possible, ce qui était tout à fait pertinent pour la discussion.

Le budget pour 2022 n'a pas permis la mise en œuvre complète du bureau. Il y avait plusieurs options. La première consistait à utiliser les fonds de 2022 pour construire l'infrastructure et développer l'analyse de rentabilité en vue d'un financement supplémentaire. L'autre était de rechercher des moyens de financement supplémentaires ou alternatifs. Ensuite, il faudrait préciser ce qui est possible au regard des règlements de l'AMA. Le groupe a surtout réfléchi à la possibilité d'un financement supplémentaire de la part des gouvernements ou des régions. L'Europe a été choisie comme premier continent pour le projet pilote. Le groupe avait parlé de différents pays. Certains pays pourraient aider l'AMA ; ce n'était pas seulement une question d'argent, mais aussi de coûts supplémentaires. Une autre possibilité consistait à absorber certains coûts, tels que les coûts informatiques, administratifs, etc. Une autre possibilité consistait à reporter l'embauche du médiateur à une période correspondant aux ressources disponibles.

Le point suivant concerne l'identification et le recrutement de candidats médiateurs qualifiés, ce que le groupe souhaite faire, conformément aux règles de l'AMA. Il souhaite donc utiliser le Comité des nominations et le Comité exécutif, bien sûr, prendra la décision finale. C'est un point crucial. L'équilibre entre l'indépendance du bureau et la capacité d'accéder à l'information et d'exercer une influence sur la communauté antidopage a été un point fort. Le médiateur devrait être indépendant et fiable aux yeux des sportifs. Il s'agit là de deux questions qu'il serait très difficile de combiner. Et bien sûr, le dernier point était l'absence d'autorité légale, qui figurait dans la définition générale du médiateur, et la confiance en la bonne volonté, qu'il avait mentionnée.

M. KEMP estime qu'il est important de discuter de ce qui a été accompli par le groupe de travail, mais aussi de ce qui, selon lui, pourrait rester en suspens. Le mandat qui a été élaboré, comme mentionné au début, a été considéré comme assez large, de sorte que le groupe serait heureux de recevoir des commentaires sur ce qui doit être réduit ou ce qui pourrait éventuellement être modifié. Il a fait preuve d'une grande ouverture d'esprit à l'égard du mandat, non seulement de la part du Comité exécutif, mais aussi de la part des départements de l'AMA, par exemple le département juridique, le département financier, le département de la conformité, les services de renseignement et enquêtes, etc. Le groupe a également estimé qu'il faudrait plus de détails et de réflexion sur le modèle de rapport, comme il l'a déjà mentionné, qu'il s'agisse du Comité exécutif ou autre, non seulement en termes généraux, mais aussi à qui le médiateur rendrait compte au jour le jour et comment cela devrait être reflété dans un contrat potentiel. Et puis, comme mentionné, le groupe a compris qu'il y avait des limitations budgétaires actuelles, mais a pensé que cela changerait avec le temps, au fur et à mesure qu'il élaborerait un plan plus solide sur ce que pourraient être les coûts opérationnels d'un tel bureau. Il a ajouté, en ce qui concerne les rapports, que dans le cadre des discussions du groupe, on s'est demandé si le médiateur devait ou non rendre compte directement au Département Renseignement et enquêtes de l'AMA, qui est un département indépendant de l'AMA, pour des raisons d'indépendance. Cette question est également restée en suspens.

Pour ce qui est de la situation de l'AMA dans le cadre du projet, comme l'a dit M. Sandford au début, le principe du projet a été pleinement approuvé par le Comité des sportifs de l'AMA, qui a été d'un grand soutien et a fourni des commentaires très constructifs et encourageants. Le groupe s'est efforcé d'apporter quelques modifications pour refléter les présentations antérieures au Comité exécutif et au Conseil de fondation, et il continuera à apporter des modifications en fonction des besoins et des suggestions des membres. Sous réserve de l'approbation de principe du projet, le groupe a estimé que l'étape suivante consisterait éventuellement à commencer à rechercher une personne pour le poste, que ce soit par le biais d'une description de poste ou par d'autres moyens. Le groupe a reconnu qu'il ne serait pas facile de trouver une telle personne. L'AMA demanderait à quelqu'un de faire beaucoup de travail avec beaucoup d'expérience professionnelle, non seulement pour agir en tant que médiateur mais aussi pour aider à la mise en place d'un tel bureau. Le groupe a reconnu qu'il s'agirait d'un défi de taille, mais il a espéré que quelqu'un y verrait une grande opportunité qu'il serait prêt à soutenir. En outre, une fois cette personne en place, le groupe envisagerait de lui faire suivre une sorte d'initiation, à la fois aux services de médiation existant ailleurs, mais aussi à l'AMA, à l'écosystème de la lutte contre le dopage et aux départements spécifiques de l'AMA en particulier, où son soutien serait nécessaire. Il incomberait alors au médiateur de mettre au point l'organisation opérationnelle du bureau, de déterminer le type de canaux de communication à mettre en place pour que les sportifs soient informés de l'existence du service, pour qu'ils aient des clients à faire valoir, puis d'élaborer un plan pragmatique et raisonnable pour la fourniture des services, quand ils seraient disponibles, quand, où et comment. Enfin, l'objectif à long terme serait la régionalisation d'un tel bureau.

M. SANDFORD résume qu'il existe un réel besoin pour ce type de service au sein de la communauté des sportifs, et tout le monde est convaincu que ce service serait extrêmement bénéfique non seulement pour les sportifs, mais aussi pour l'AMA et le système antidopage dans son ensemble, et qu'il faciliterait le fonctionnement de l'ensemble du

système. Cela signifierait que les sportifs obtiendraient des informations et des conseils leur permettant de connaître leurs responsabilités et leurs droits plus tôt. Cela faciliterait grandement les processus pour les sportifs, mais aussi pour les organisations antidopage. Comme cela a été dit, il y a un certain nombre de défis à relever et certains d'entre eux sont encore à venir. La présentation a montré que le groupe y réfléchissait, qu'il avait des solutions à leur apporter et qu'il était capable de les mettre en œuvre et de les faire fonctionner. Il y a de très bonnes raisons pour lesquelles c'est nécessaire et il pense que, lorsqu'on regarde le budget à long terme, bien qu'il y ait une petite somme d'argent pour mettre cela en place et le faire fonctionner, il pourrait y avoir des réductions de coûts pour un certain nombre d'organisations antidopage parce que leurs services ne seraient pas utilisés dans la même mesure ou que les procédures judiciaires seraient plus courtes. C'est l'une des expériences que l'on peut tirer des États-Unis : les preuves anecdotiques provenant des États-Unis et de leur médiateur montrent que cela a également aidé le système. Le Comité des sportifs l'a pleinement soutenu. Le groupe aimerait que les membres l'approuvent afin de pouvoir aller de l'avant, le faire fonctionner, le mettre en place et le rendre réellement utile aux sportifs. Il serait heureux de recevoir des commentaires ou des questions.

M. LALOVIC a réitéré certaines préoccupations du mouvement sportif sur le sujet. Comme mentionné à plusieurs reprises, le mouvement sportif est d'avis que les services de médiation seraient plus efficaces au niveau national. Néanmoins, le mouvement sportif a soutenu le principe du développement d'un projet de médiation sous réserve de certaines clarifications. Comme indiqué dans les documents de travail, les termes de référence actuels doivent encore être revus par le département juridique de l'AMA avant d'être adoptés. En particulier, le mouvement sportif a noté que certains domaines nécessitaient encore des clarifications. Le champ d'application du mandat est extrêmement large et vague. Des clarifications devront être apportées afin de les replacer dans le contexte spécifique du système antidopage et du Code mondial antidopage. Par exemple, il est nécessaire de s'assurer que les rôles et responsabilités du médiateur sont clairement distingués de ceux des fonctions de contrôle de la conformité de l'AMA, du travail du Comité des sportifs, du Comité de révision de la conformité et du Département Renseignement et enquêtes. Pour s'assurer que l'AMA reste libre d'interjeter appel et de ne pas être liée par les conseils fournis par les médiateurs, il conviendrait de clarifier davantage ce point dans le mandat, ainsi que l'obligation pour les médiateurs d'informer les sportifs et les personnes qu'ils sont susceptibles de conseiller.

Bien que le médiateur soit indépendant sur le plan opérationnel, le président de l'AMA devrait également être impliqué dans son recrutement. Il convient également de préciser que le financement proviendra uniquement de l'AMA. Par ailleurs, outre le Comité des sportifs de l'AMA, le président, ainsi que le Comité exécutif et le Conseil de fondation, seraient tenus informés des activités des médiateurs et de toute analyse susceptible d'aider l'AMA dans ses efforts pour renforcer la lutte contre le dopage et soutenir les sportifs. Le mouvement sportif s'est demandé si certains principes de l'unité du département "Renseignement et enquêtes" ne pouvaient pas être appliqués au médiateur. Par conséquent, le mouvement sportif se réjouit d'examiner le mandat révisé avant qu'il ne soit adopté par le Comité exécutif. En outre, le mouvement sportif a demandé qu'un plan de développement et une vue d'ensemble financière soient présentés au Comité exécutif en mai afin de bien comprendre la portée potentielle de l'initiative et, en particulier, les répercussions financières qu'elle pourrait avoir sur le budget de l'organisation. Le mouvement sportif s'est prononcé en faveur d'un projet pilote et d'une évaluation des médiateurs après une année de fonctionnement.

MME YANG a déclaré qu'elle était heureuse de voir qu'il y avait plus de ressources pour aider les sportifs. Elle a une question à poser. Il semble qu'il y ait un certain chevauchement en ce qui concerne le médiateur et le programme de dénonciation. Comment les deux rôles pourraient-ils être identifiés et clairement définis afin d'éviter les chevauchements et de rendre l'investissement plus efficace ?

M. DE VOS dit que le Président a été confus lorsque les membres ont parlé du budget ; il est également un peu confus sur ce sujet. Il pourrait être d'accord avec un projet pilote de grande envergure, mais dans des conditions très claires et détaillées. Ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un projet pilote qu'il devient automatiquement un projet plus important. L'objectif doit être très clair et transparent et il doit être précisé qu'il peut être revu. Se faisant l'avocat du diable, après avoir écouté les discussions sur le budget et surtout sur la priorité accordée à la recherche scientifique, il pense qu'il faut aussi en tenir compte. Il a écouté ce qui a été dit, mais il a encore des doutes sur le fait que ce soit vraiment le cœur de métier de l'AMA. L'AMA doit-elle toujours combler les lacunes créées par d'autres ? Et ce n'est peut-être pas, en premier lieu, le rôle de l'AMA d'essayer de convaincre les autres de combler les lacunes. Et était-il vraiment réaliste d'organiser cela à l'échelle mondiale ? Car il peut imaginer que le souhait est d'avoir une interaction directe entre les sportifs et les médiateurs. Et si l'athlète ne parle pas la langue du médiateur ? Avec un bureau en Europe, et des bureaux continentaux à ajouter, il est nécessaire d'examiner les implications financières. Même pour la mise en place, il ne sait pas d'où vient le chiffre, mais 80.000 dollars est, selon lui, une sous-estimation. En outre, si l'on considère la communication, la mise en place du bureau, la formation, les instructions, la liaison avec d'autres organismes, et aussi le fait qu'il a été clairement mentionné que d'autres ressources de l'AMA allaient être utilisées, y compris l'informatique, le département juridique, le département de la communication, et ainsi de suite, il se demande vraiment si c'est réaliste. Telle est sa question.

MME TERHO pense qu'il y a de nombreux points que le groupe de travail a probablement abordés, et elle en a également discuté avec la commission des sportifs du CIO en disant qu'il fallait commencer modestement. Elle sait qu'il y a beaucoup de choses qui ne sont pas simples à organiser, mais elle pense que c'est quelque chose de très utile pour les sportifs. Lorsqu'un athlète se trouve dans une situation où il a besoin d'être contacté ou de contacter un médiateur, elle pense qu'il s'agit d'une situation difficile pour l'athlète et qu'il est important d'avoir quelqu'un qui l'oriente dans la bonne direction et vers la bonne ressource. Elle estime que, même s'il s'agit d'un petit début, c'est très important pour les sportifs. Elle a remercié le groupe de travail pour tout le travail accompli.

M. SANDFORD a déclaré qu'il n'y avait pas de problème de conflit avec le programme de dénonciation. Il ne s'agit pas d'un service permettant aux gens de dénoncer le dopage. Il s'agit d'un service destiné à aider les sportifs à s'orienter dans la lutte contre le dopage. Par conséquent, si un athlète souhaite dénoncer un cas de dopage, il peut toujours s'adresser à Speak Up ou à un programme de dénonciation. Ce qui pourrait aider, et c'est l'une des questions soulevées dans les documents, c'est que peu de sportifs connaissent le programme de dénonciation et les services fournis. Par conséquent, s'il existait déjà un bureau sûr et indépendant, ce serait un autre moyen d'orienter les sportifs vers Speak Up et vers tout programme de dénonciation. Pour lui, ce serait un moyen d'aider les sportifs et de les mettre en contact avec ce programme. Ce n'est certainement pas un endroit où l'on peut se rendre pour dénoncer le dopage.

En ce qui concerne les termes de référence. Il est évident qu'il s'agit d'un projet de mandat et qu'il faut y travailler un peu plus, et le groupe pourrait certainement y apporter sa contribution. Le service juridique a procédé à un premier examen très succinct et rien d'important n'a été constaté. Toutefois, le département juridique a souhaité l'examiner de manière beaucoup plus détaillée, et il imagine que d'autres départements de l'AMA en font de même.

Il a entièrement pris en compte les questions relatives au champ d'application et à la langue. Il n'a pas prévu de problèmes avec le Comité de révision de la conformité et le groupe a également travaillé avec le département "Renseignement et enquêtes" pour élaborer la proposition. Ils ont tous été confrontés à cette situation.

Le groupe commençait à petite échelle et ne déployait pas tous les services en une seule fois. Les membres ont vu dans les rapports précédents quels types de services le médiateur serait en mesure d'offrir. Si l'AMA a mis en

place un médiateur, elle va commencer modestement. Il imagine qu'ils commencent par offrir des informations et par guider les sportifs. Ils n'allaient pas commencer à faire des rapports ou quoi que ce soit d'autre tout de suite. Il s'agirait d'un déploiement progressif des services, et toute la littérature sur la manière de mettre en place un tel bureau et toute l'expérience acquise par les personnes avec lesquelles le groupe s'est entretenu recommandent une approche graduelle et lente. C'est une autre raison pour laquelle le groupe a voulu commencer en Europe, parce qu'il est évident que beaucoup de FI sont basés en Europe. Cela permettrait au médiateur d'acquérir de l'expérience sur le terrain et de nouer des contacts. Il appartiendrait alors à l'AMA de décider, car l'AMA est toujours la gardienne. C'est au Comité exécutif que le médiateur rendra compte. S'ils rendaient compte aux membres et disaient qu'ils voulaient vraiment s'étendre en Afrique ou en Asie avec de nouveaux bureaux, alors ce serait au Comité exécutif de décider s'il veut investir de l'argent dans ce domaine. Ce qu'il disait, c'est qu'il était extrêmement utile de lancer le projet pour le rendre opérationnel, et qu'il serait alors possible de voir quelle valeur ajoutée il apportait. Il serait possible de voir s'il est nécessaire de l'élargir, d'y ajouter des services ou de le modifier. Mais il s'agirait d'un entrepreneur, ce qui lui donnerait un énorme pouvoir de contrôle. Même la durée du contrat proposé a donné à l'AMA une grande marge de manœuvre pour lancer le projet à petite échelle, mais d'une manière qui aurait vraiment un impact important pour les sportifs.

M. KEJVAL déclare que le groupe travaille sur le projet depuis un an et demi et qu'il y a eu une réunion tous les 14 jours. Il doit dire qu'il est très enthousiaste à ce sujet et qu'il l'était déjà auparavant, ayant été confronté à plusieurs problèmes dans le passé en tant que président de CNO. Si l'on se place du côté des sportifs et que l'on est confronté à un problème de dopage au niveau international, il faut faire appel à un avocat et le coût se chiffre en centaines de milliers de dollars. Les avocats locaux n'étaient pas assez expérimentés. Les problèmes commençaient généralement par de petites difficultés et personne d'autre n'était en mesure d'apporter une aide initiale. Un médiateur au niveau national était certainement la meilleure solution en raison de la langue, du coût et de tout le reste. Malheureusement, bien que le président du CIO ait demandé il y a quelques années aux CNO de mettre en place des bureaux de médiateurs, il n'existe que 17 bureaux de ce type dans les CNO. Un membre du groupe de travail a donné son avis sur le bureau de l'ombudsman américain. En ce qui concerne son travail, il pense que 30% de son agenda est consacré aux cas de dopage, voire plus, ce qui signifie qu'il s'agit d'un problème important, voire d'un des problèmes les plus importants. En ce qui concerne le budget, il pense que 80 000 dollars n'est pas beaucoup d'argent. Tout dépendait de la personne ; si elle était bonne, le projet serait couronné de succès. Dans le cas contraire, il pourrait s'agir d'une tragédie. Néanmoins, il pense que cela vaut la peine d'essayer et de faire quelque chose pour les sportifs.

MME BATTAINI-DRAGONI félicite le groupe qui a travaillé sur le document, car elle a pu constater la grande différence entre ce qu'elle a entendu au début de l'été et ce qu'elle a vu par écrit dans les documents qui ont été distribués. C'est un très bon travail. Cela dit, plus elle écoutait la conversation de cet après-midi, plus elle se demandait si travailler avec l'idée exclusive de lier le réseau des médiateurs à l'AMA était la bonne solution, ou si l'AMA ne devrait pas plutôt commencer à penser différemment. Pourquoi ne pas envisager, par exemple, un partenariat entre les services de médiation, dont l'AMA serait l'un des partenaires, mais pas le seul. Elle ne sait pas si, compte tenu de la manière dont l'AMA poursuit actuellement la discussion, en gardant à l'esprit l'idée d'avoir un contrat avec l'AMA, il pourrait y avoir des difficultés même pour obtenir les 80 000 dollars, si cela faciliterait la construction du nouveau réseau de médiateurs et si, pour revenir à la discussion de ce matin sur le budget, l'AMA allait être confrontée à des difficultés dans les années à venir. Si l'AMA a besoin de force, ce qui est nécessaire pour mener à bien le programme, il serait possible de commencer avec l'AMA, mais il faudrait alors peut-être plus que l'AMA : un véritable partenariat avec d'autres entités qui pourraient entrer dans le jeu. Par exemple, elle a entendu parler du rôle important joué par le médiateur des États-Unis dans cet effort. C'était une très bonne nouvelle. Où serait-il possible d'avoir d'autres partenaires ? Elle espère ne pas embrouiller la discussion à ce stade. Elle pense vraiment qu'il s'agit d'un projet important. Cependant, les moyens actuellement disponibles peuvent être importants, inévitables, mais il s'agit d'une étape dans un processus et non de la solution finale. Elle espère avoir été claire.

LE PRÉSIDENT estime que le moment est bien choisi pour interrompre les discussions sur le projet et propose, tout en comprenant les préoccupations et les questions des membres, de développer le projet et de fournir aux membres toutes les informations et tous les détails sur son fonctionnement. Le projet nécessite une évaluation appropriée et il propose en principe d'approuver la mise en place du programme de médiateurs antidopage pour les sportifs et de préparer le programme en tant que projet pilote. Le Comité exécutif pourrait approuver l'idée, le projet, et poursuivre la discussion sur les détails du programme en mai. Les membres sont-ils satisfaits de cette proposition?

M. DE VOS déclare qu'il pense que le Comité exécutif peut approuver le projet pilote ; c'est une évidence, il s'agit d'explorer la nécessité et le fonctionnement du projet. En même temps, approuver le principe de la création d'un service de médiation signifie que l'on anticipe déjà le résultat du projet pilote. Par conséquent, il dirait que le projet pilote doit être évalué et qu'ensuite la voie à suivre pourra être déterminée. Il n'anticiperait pas et ne dirait pas déjà que le projet est approuvé. C'est ce qu'il a suggéré.

LE PRÉSIDENT estime que c'est la bonne suggestion. Les membres sont-ils satisfaits ?

D É C I S I O N

Approbation de principe de la proposition d'avoir un médiateur. Les détails seront discutés en mai 2022.

8. Juridique

- 8.1 RUSADA-TAS

M. SIEVEKING indique que le suivi de la situation en Russie se poursuit, ce qui implique un travail considérable et nécessite l'investissement de ressources importantes de la part de plusieurs départements de l'AMA. Comme les membres le savent, le suivi comporte trois volets : la mise en œuvre de la sentence du TAS par les signataires, le respect par la RUSADA des conditions de réintégration et le suivi des cas dits LIMS, c'est-à-dire les cas des sportifs individuels. Les deux premiers points mentionnés sont détaillés dans le rapport et ses collègues sont à la disposition des membres pour toute question à ce sujet.

Il passera donc directement à la mise à jour des dossiers LIMS. Il sera assez bref sur ce sujet car il présentera une mise à jour plus complète le lendemain lors de la réunion du Conseil de fondation. Le Conseil de fondation n'a pas encore reçu les rapports détaillés que le Comité exécutif avait reçus en septembre. Il a informé les membres de ce qui s'est passé depuis le mois de septembre. L'AMA a manifestement continué à suivre les cas de LIMS et il peut dire que les choses avancent. Il présentera d'autres chiffres le lendemain, mais les membres doivent savoir que, depuis septembre, 50 cas supplémentaires ont été clôturés et qu'ils ont tous été dûment examinés par l'AMA. Les décisions ont été rendues par les OAD concernées. Par ailleurs, depuis septembre, l'AMA a déposé trois autres appels auprès du TAS dans des affaires concernant le bobsleigh, l'athlétisme et la lutte. Au total, neuf affaires liées au LIMS sont actuellement en suspens devant la CAS. Trois d'entre elles ont été entendues deux semaines auparavant et l'AMA attend les décisions. Les détails de ces affaires étaient disponibles dans la mise à jour sur les litiges qui figurait dans le rapport.

En ce qui concerne les prochains Jeux Olympiques de Pékin, l'AMA a fait la même chose que pour les Jeux Olympiques de Tokyo. D'une manière générale, même s'il y a toujours des cas préoccupants, il a souligné le taux élevé de cas résolus par les sports olympiques d'hiver. L'AMA a reçu des décisions dans plus de 60 % des cas, 4 %

des cas ont fait l'objet d'une procédure en cours et 35 % environ font toujours l'objet d'une enquête. L'AMA a récemment demandé des mises à jour à une FI hivernale dont les cas sont en suspens et assurera un suivi régulier à l'approche des Jeux, en particulier pour les cas présentant les preuves les plus convaincantes. De plus, dès que l'AMA recevra la liste du CIO, elle la recoupera avec la liste des cas en suspens afin de pouvoir identifier tout cas potentiel de LIMS, car il est nécessaire de s'assurer qu'aucun athlète présentant un cas potentiel de LIMS ne participe aux prochains Jeux olympiques d'hiver, et l'AMA s'en assurera de la même manière qu'elle l'a fait pour Tokyo. Le suivi de ces cas de LIMS étant à la fois complexe et exigeant, il a souligné que l'AMA appréciait les commentaires positifs et le soutien reçus récemment par le mouvement sportif, et qu'elle s'engageait à poursuivre son travail et à tenir le Comité exécutif informé, le cas échéant, de ce suivi.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur la RUSADA et le TAS.

- **8.2 Fédération internationale d'haltérophilie**

M. SIEVEKING dit que, comme indiqué dans son rapport, qui se trouve dans les dossiers des membres, le département juridique de l'AMA considère que l'ITA (comme les membres le savent, l'ITA est responsable de la gestion des résultats et, pense-t-il, de l'ensemble du programme antidopage de l'IWF) a abordé la question en identifiant de manière opportune et appropriée les cas où des mesures peuvent encore être prises. 112 des 146 cas en suspens sont actuellement clos et l'ITA a entamé la gestion des résultats ou déposé des appels dans d'autres cas lorsque cela s'avérait nécessaire. Par ailleurs, l'ITA a inculpé l'ancien président de l'IWF et deux autres officiels de l'haltérophilie pour une violation présumée des règles antidopage. Malheureusement, certains problèmes identifiés n'ont pas pu être résolus, car le retard dans la gestion des résultats par l'IWF avait déjà entraîné des conséquences irréparables, et le Standard international pour la conformité au Code par les signataires ne pouvait pas être appliqué à ces non-conformités car elles s'étaient produites avant avril 2018. La bonne nouvelle est que cela ne se reproduira plus. L'AMA dispose actuellement de la base juridique nécessaire pour s'assurer que tout résultat d'analyse anormal signalé qui n'a pas été traité l'a été dans le cadre du standard de conformité en temps opportun. De tels retards dans la gestion des résultats pourraient être corrigés dès qu'ils se produisent, et en temps opportun. Cela dit, compte tenu de la gravité des non-conformités identifiées, même si elles s'étaient produites avant l'entrée en vigueur du SICC, l'AMA avait demandé un nouvel avis juridique à M. Jonathan Taylor en octobre de la même année, en lui demandant de revoir les règles applicables au moment où la non-conformité s'était produite. L'AMA lui avait demandé de déterminer quelles conséquences, le cas échéant, pourraient être imposées pour les non-conformités survenues avant avril 2018 et l'entrée en vigueur du Standard international pour la conformité au Code par les signataires. Jonathan Taylor a estimé que l'IWF avait effectivement manqué à ses obligations en vertu des éditions 2009 et 2015 du Code. En particulier, il a estimé que l'IWF n'avait pas poursuivi vigoureusement toutes les violations des règles antidopage ou les violations potentielles des règles antidopage relevant de sa compétence. L'AMA a donc reçu l'avis et l'examine. Elle évaluera donc la possibilité d'agir en vertu des règles des éditions 2009 et 2015 du Code, ce qui signifiera également qu'elle devra se mettre en rapport avec les partenaires concernés, car certaines des conséquences potentielles ne seront pas imposées par l'AMA, mais par les partenaires concernés. L'AMA examine actuellement la situation et veillera évidemment, comme elle l'a fait depuis le début, à ce que le Comité de révision de la conformité et le Comité exécutif soient régulièrement informés.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur la Fédération internationale d'haltérophilie.

- 8.3 Conséquences possibles en cas de retrait unilatéral du financement

M. SIEVEKING déclare que, comme les membres le savent, les pressions potentielles exercées sur l'AMA par un gouvernement dans le but d'influencer sa décision ont suscité des inquiétudes parmi les partenaires de l'AMA. Il a été demandé à la direction d'explorer les conséquences possibles en vertu des règles actuellement applicables, à savoir les statuts, le Code et les standards internationaux, puis d'élaborer un document de discussion qui sera ensuite soumis à consultation. Il présente donc les pistes qui ont été explorées avant d'entamer le processus de consultation avec les partenaires concernés. Les règles actuelles donnent à l'AMA un certain pouvoir d'application des conséquences, mais elles sont quelque peu limitées et ne suffisent pas à répondre à la menace potentielle. Le fait que les gouvernements ne soient pas signataires du Code n'a pas aidé, puisqu'ils ne peuvent pas être sanctionnés en vertu des règles du SICCS. Il apparaît que l'AMA devra très probablement s'appuyer en partie sur les signataires du Code pour s'assurer que des conséquences significatives sont imposées. En vertu des statuts, l'AMA a le pouvoir d'établir et d'appliquer des conséquences en ce qui concerne la participation des gouvernements. En effet, l'article 66 des statuts prévoyait que tout membre du Conseil de fondation ou du Comité exécutif représentant un pays qui n'avait pas payé sa cotisation pour l'année précédente perdait automatiquement son siège de membre du Conseil de fondation ou du Comité exécutif, et cette même règle s'appliquait également à l'appartenance à un comité ad hoc ou permanent. Que pourrait-on envisager en termes de statuts pour l'avenir ? Certains amendements pourraient être apportés aux statuts de l'AMA ; par exemple, ils pourraient être amendés pour stipuler que les personnes qui occupent un poste ou sont employées par un gouvernement qui ne paie pas seraient considérées comme représentant ce pays, parce que ce n'était pas toujours le cas et que ce n'était pas aussi précis dans les statuts. C'est donc l'une des premières modifications qui pouvait être apportée. L'AMA pourrait également modifier les statuts pour prévoir que le gouvernement qui ne paie pas ne puisse pas nommer une personne pour siéger au Conseil de fondation, au Comité exécutif ou à tout autre comité permanent, que cette nomination soit faite directement à l'AMA ou dans le cadre du processus de nomination au niveau régional. Telles étaient les modifications potentielles des statuts.

En ce qui concerne ce qui pourrait être fait du côté des partenaires, en relation avec les ONAD, il s'agit évidemment de propositions potentielles. L'AMA devra vraisemblablement s'appuyer sur cette base si elle veut imposer des conséquences significatives sur l'impact de ses activités sur les signataires du Code. Pour les ONAD, l'AMA pourrait, par exemple, imaginer que les ONAD puissent exclure tout représentant gouvernemental de toutes les activités si le gouvernement ne paie pas sa cotisation à l'AMA et l'AMA pourrait également imposer à l'ONAD, si le gouvernement ne paie pas sa cotisation, l'obligation d'encourager le gouvernement de son pays à effectuer l'ensemble de ses paiements à l'AMA. En ce qui concerne le mouvement sportif, il est évident que l'AMA n'a pas le pouvoir d'imposer directement des conséquences sur la participation ou la reconnaissance des gouvernements lors des événements sportifs, et il sait que les conséquences peuvent être significatives. Par conséquent, si la proposition allait plus loin, l'AMA devrait compter sur les signataires du Code du mouvement sportif pour imposer ces conséquences potentielles. De quoi s'agit-il ? Elles peuvent, par exemple, concerner les candidatures à des événements. Des articles du Code exigeaient déjà que le CIO et les FI n'acceptent les candidatures à l'organisation des Jeux olympiques ou des championnats du monde que des pays dont le gouvernement avait ratifié, accepté, approuvé ou adhéré à la convention de l'UNESCO. On pourrait imaginer d'amender ces dispositions et d'inclure le paiement par le gouvernement des cotisations à l'AMA comme condition d'acceptation des candidatures pour les manifestations organisées par les signataires du Code du mouvement sportif. L'AMA pourrait également avoir un

impact sur le retrait du droit d'accueillir des événements précédemment attribués. C'est l'une des conséquences, par exemple, que le TAS a imposées dans le cadre de l'affaire RUSADA, à savoir l'impossibilité juridique ou pratique. Il pourrait y avoir des conséquences sur les événements déjà récompensés. Par ailleurs, en ce qui concerne les événements eux-mêmes, il pourrait y avoir un refus d'accréditation ou de statut VIP, et la dernière possibilité pourrait être la même que ce qui a été fait pour la Russie, en interdisant la visibilité de la reconnaissance lors des événements pour les pays (utilisation du nom du pays, du drapeau, de l'hymne et des uniformes de l'équipe). Cette mesure était en place depuis la décision du TAS concernant RUSADA.

En ce qui concerne les prochaines étapes, l'AMA diffusera un document de travail qui comprendra des propositions détaillées d'amendements aux statuts de l'AMA et au Code. Elle comprendrait la proposition de rédaction de nouveaux articles ou d'amendements ou d'ajouts à des articles existants. En outre, il y aurait une proposition de procédure détaillée à suivre pour appliquer les conséquences dans le cas où un gouvernement ne paierait pas ses dettes à temps. Il est évident, et cela a été clair dès le premier jour, qu'il y aura un processus de consultation. L'objectif était de le lancer fin janvier avec les partenaires concernés, et le résultat du processus de consultation serait présenté pour discussion et/ou décision lors des réunions de mai 2022 du Comité exécutif et du Conseil de fondation.

En conclusion, il espère qu'un mécanisme approprié sera mis en place pour répondre à la menace potentielle qui pèse sur l'AMA. Il s'agit d'une menace énorme pour l'AMA et le Programme mondial antidopage et il est persuadé que cet objectif sera atteint malgré les divergences de vues exprimées dans les commentaires reçus jusqu'à présent. Il y a eu un fort consensus sur le fait que la question devait être traitée de manière appropriée étant donné les conséquences graves qu'elle pourrait avoir sur l'AMA et le Programme mondial antidopage. Il attend donc avec impatience la prochaine étape et la tenue d'un dialogue constructif sur la question avec les parties prenantes concernées au cours des prochains mois, afin de s'assurer qu'une solution appropriée soit trouvée pour protéger l'AMA.

M. KEJVAL déclare que le mouvement sportif est d'accord pour dire que si quelqu'un décide unilatéralement de retirer son financement à l'AMA, il doit faire face à des sanctions. La première chose qu'il souhaite dire, c'est que si un gouvernement ne paie pas, il doit faire face aux sanctions, et il souhaite exclure les sportifs de ces sanctions. C'est la règle numéro un. L'autre règle est que les ONAD ont été créées par les gouvernements ; par conséquent, dans le pays délinquant, toutes les activités antidopage devraient être prises en charge par une tierce partie approuvée, qui serait dirigée par l'AMA, ce qui pourrait donc fonctionner. C'est une possibilité. L'autre possibilité concerne les gouvernements opérant dans des régions telles que l'Union européenne, par exemple. Il pense que ce n'est pas seulement le cas d'un pays individuel, mais toujours la question de la région et des autres pays de la région, qui pourrait pousser le pays délinquant à changer son comportement ou à payer le montant dû à l'AMA.

L'alternative suivante était étudiée par le mouvement sportif : la possibilité d'exclure les représentants gouvernementaux du pays délinquant de toutes les manifestations sportives. C'était une question importante, mais c'était vraiment logique. Il a également souhaité demander aux autorités publiques de pousser à la mise en œuvre de la convention antidopage de l'UNESCO et encourager les membres et tous les signataires à remplir leur devoir, ce qui inclut le paiement financier.

M. HUSTING déclare que les autorités publiques ont déjà déclaré en septembre qu'elles reconnaissaient que le retrait unilatéral du financement du budget de l'AMA était une préoccupation légitime pour la direction de l'AMA, mais aussi une question sensible qui devait être traitée avec soin en tant que principe général distinct de tout cas spécifique. Il remercie la direction d'avoir clarifié les conséquences déjà existantes dans le cadre du Code. Cela fait partie de la demande des autorités publiques. En ce qui concerne l'une des propositions, à savoir la pression exercée par les

ONAD sur les gouvernements, les autorités publiques aimeraient recevoir une explication plus longue et/ou une clarification de la part de l'AMA. Les autorités publiques ont également bien accueilli l'annonce de la consultation avec les autorités publiques et d'autres partenaires sur cette question, même si, a priori, elles n'étaient pas favorables à une quelconque modification des statuts ou du Code.

M. REYES déclare que le Conseil des Sports des Amériques souhaite remercier la direction de l'AMA et le président d'avoir maintenu cette question à l'ordre du jour. Comme les membres s'en souviennent, il y a quelques années, il y a eu une demande concernant la possibilité d'évaluer les conséquences pour les gouvernements qui retirent unilatéralement leurs contributions à l'AMA, et il réitère le souhait que des conséquences soient appliquées, car il est tout à fait d'accord avec la position exposée par M. Sieveking. Cependant, il ne pense pas qu'il faille pour autant annuler les activités des ONAD qui respectent le Code. Il conviendrait peut-être de rechercher d'autres types de sanctions. Par ailleurs, il rappelle que de nombreuses ONAD appartiennent à leur État et en dépendent. L'AMA doit donc être très prudente quant à la manière dont elle exerce une pression sur le pays sans affecter les ONAD elles-mêmes.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour tous leurs commentaires. Il ne peut que confirmer que l'intention est d'entamer une véritable phase de consultation sur le sujet.

D É C I S I O N

Les conséquences possibles en cas d'un retrait unilatéral du financement ont été notées et de nouvelles discussions auront lieu en mai 2022.

- **8.4 Extension des pouvoirs d'enquête de l'AMA**

M. YOUNGER déclare que, depuis l'amendement du Code de 2015 habilitant l'AMA à mener des enquêtes, l'AMA a été confrontée à la situation peu enviable de recevoir des allégations sérieuses contre des fonctionnaires de haut niveau de diverses organisations et de ne pas être en mesure d'y donner suite de manière proactive. Actuellement, l'AMA n'était pas en mesure d'accéder à des documents ou dossiers internes pour corroborer ou infirmer les allégations. L'AMA s'est appuyée sur des sources confidentielles et des entretiens qui, dans les cas les plus graves, n'ont généralement pas permis d'obtenir des preuves tangibles. Les aveux ne se produisent généralement que lorsque les coupables sont confrontés à des preuves irréfutables. En conséquence, d'autres sources qui n'étaient pas aussi limitées par les faits et les conclusions fondées sur des preuves ont révélé des histoires avant même que l'AMA n'ait eu l'occasion d'enquêter. L'organisation concernée doit alors lancer une enquête approfondie et très publique qui nuit considérablement à sa réputation et à celle de la communauté antidopage. C'est ce qui s'est passé pour l'IWF. Lorsque l'AMA est confrontée à la publication dans les médias d'allégations graves, deux questions lui sont posées : l'AMA était-elle au courant et le gouvernement était-il impliqué ? Actuellement, avec les outils dont elle dispose, l'AMA n'est pas en mesure de répondre de manière satisfaisante à ces questions. Par ailleurs, lorsqu'un organisme chargé de l'application de la loi se saisissait d'une affaire, celle-ci échappait à l'AMA. Bien que l'AMA ait travaillé en étroite collaboration avec des partenaires de confiance dans le domaine de l'application de la loi, ceux-ci se concentraient sur les violations locales de la loi et non sur les violations du Code, la conformité ou les ramifications pour la communauté sportive internationale. Europol et Interpol étaient des organismes de coordination pour leurs États membres et n'avaient pas de fonction d'enquête. De plus, comme on l'a appris en Russie, il n'est pas toujours possible d'échanger des informations avec les autorités chargées de l'application de la loi. L'AMA est-elle prête à enquêter sur une deuxième Russie ? Il répond par l'affirmative en termes de capacité, mais l'efficacité de l'AMA est limitée par le

statu quo. Il est tout à fait conscient que ce qu'il demande se heurte à des obstacles juridiques, à des défis juridictionnels et à d'autres restrictions et contraintes. Toutefois, le concept n'est pas nouveau dans le domaine de la lutte contre le dopage. Des organisations telles que l'ONAD en France, Sport Integrity Australia et l'AIU à World Athletics disposent déjà de capacités d'investigation étendues, par exemple l'accès aux données téléphoniques. Par conséquent, l'AMA ne devrait-elle pas explorer toutes les possibilités légales pour renforcer son système antidopage? Il pense que l'AMA devrait le faire, même si ce n'est que partiellement, et il peut assurer les membres que cela fera une différence. Par conséquent, il recommande vivement d'explorer davantage les scénarios possibles pour le Département des renseignements et des enquêtes de l'AMA afin de permettre des enquêtes internes sur les allégations sérieuses. Il estime que l'AMA ne doit pas laisser passer cette occasion.

M. SIEVEKING ajoute que le renforcement des pouvoirs d'investigation de l'AMA pourrait également être considéré comme une mise en place et un renforcement des outils existants dans le Code, puisque, par exemple, les FI et autres sont déjà tenus de coopérer pleinement avec l'AMA dans le cadre des enquêtes menées par l'AMA. Il sait que la disposition pourrait ne pas être suffisante pour constituer une base juridique appropriée pour l'extension des pouvoirs recommandée et qu'une question spécifique relative à cette nouvelle autorité de l'AMA devrait donc être exposée et définie dans les règles. Ce qui est certain, c'est que la base juridique des pouvoirs étendus doit figurer dans le Code et que les détails de toute nouvelle exigence peuvent ensuite être insérés dans le Standard international pour les contrôles et les enquêtes. Si le Comité exécutif soutient l'idée que la direction de l'AMA aille plus loin, il est évident que plusieurs questions juridiques devront être examinées, comme l'indiquent les commentaires reçus, et il partage pleinement cette recommandation. Il confirme que l'AMA examinera toute implication juridique de l'extension potentielle à la lumière des lois nationales et internationales existantes. Cela dit, cela semble possible car, sur cette question, il convient de noter que l'ONAD française a été dotée de pouvoirs d'enquête. L'AMA se penchera sur cet exemple lorsqu'elle examinera la question de l'interaction avec le droit national. Il pense que la question qui demeure pour le Comité exécutif est de savoir si les membres souhaitent que la direction approfondisse cette question.

M. HUSTING signale que les autorités publiques sont extrêmement préoccupées par les conséquences potentielles de l'extension des pouvoirs d'enquête de l'AMA, qui pourraient directement conduire à des conflits avec le droit national et le droit international. Avant d'envisager toute extension des pouvoirs d'enquête de l'AMA, il a demandé à l'AMA d'explorer plus avant les possibilités de renforcer la coopération avec les autorités nationales et internationales compétentes existantes. C'est la principale demande qu'il a dû relayer de la part des autorités publiques. En ce qui concerne l'ONAD française, s'il a raison, il tient à souligner qu'il s'agit d'une autorité publique qui reste soumise au droit français.

M. DE VOS remercie la direction de l'AMA pour sa recherche de conseils. S'exprimant au nom du mouvement sportif, il partage les préoccupations exprimées par les autorités publiques. Bien sûr, par principe, il soutient les mesures visant à accroître l'efficacité de la lutte contre le dopage, mais il estime qu'il faut d'abord évaluer si des clarifications sont nécessaires dans le cadre des pouvoirs existants plutôt que d'étendre ces pouvoirs. Il est préoccupé par le fait que la proposition d'étendre les pouvoirs d'enquête de l'AMA dépasse de nombreuses législations nationales et a des implications politiques. Dans cette optique, la clarification des pouvoirs d'enquête existants devrait conduire à ce que l'exercice de ces pouvoirs soit davantage spécifié et qualifié, et strictement encadré par des critères et des conditions précis. En tout état de cause, les changements éventuels ne devraient pas s'appliquer uniquement aux signataires du Code, mais également aux autorités publiques. Il estime qu'une étude plus approfondie est nécessaire pour voir si des clarifications des pouvoirs existants peuvent déjà améliorer la situation, et qu'une consultation approfondie doit être menée auprès des parties prenantes concernées.

LE PRÉSIDENT conclut que, de son point de vue, le Comité exécutif ne peut tout simplement pas ignorer la demande du Département Renseignement et enquêtes. Il comprend qu'il y a des implications, bien sûr, y compris juridiques, qui doivent être prises en compte. Cependant, il pense que l'AMA devrait étudier la faisabilité d'une éventuelle extension de ses pouvoirs d'investigation. Il est demandé au Comité exécutif de donner à l'AMA le feu vert pour explorer le sujet de manière très approfondie, sous de nombreux angles et progressivement. Le Comité exécutif de l'AMA ne peut pas demander au Département Renseignement et enquêtes de mener des enquêtes et d'en attendre des résultats s'il ne le dote pas des outils adéquats, d'autant plus qu'au niveau national, certaines ONAD ont déjà été dotées de tels outils par leur gouvernement. Un bon exemple cité par M. Sieveking est celui de l'hôte de la réunion, la France. Franchement, il ne peut pas imaginer que le Comité exécutif soit contre l'exploration de nouvelles possibilités pour augmenter l'efficacité des enquêtes de l'AMA. Il propose que les membres donnent le feu vert à la direction pour procéder, en consultation avec les parties prenantes, à la présentation de solutions concrètes au Comité exécutif en mai. Il remercie vivement les membres.

D É C I S I O N

Il est pris note de l'extension des pouvoirs d'enquête de l'AMA.
La direction présentera des solutions concrètes au Comité exécutif en mai 2022.

- 8.5 Prolongation de la période minimale obligatoire de conservation des échantillons de contrôle du dopage

M. SIEVEKING note qu'un meilleur résultat d'enquête pourrait être obtenu si la conservation des échantillons de contrôle du dopage était étendue au-delà des trois mois actuellement prévus par le Standard international pour les laboratoires. Pour donner une idée aux membres, et c'est un chiffre qui figure dans le document, seuls 23% des échantillons identifiés étaient encore disponibles pour l'équipe d'enquête lorsque les échantillons restants avaient été légalement, absolument conformément aux règles, et systématiquement détruits par le laboratoire respectif conformément au SIL. Cependant, l'accès aux échantillons pour effectuer des analyses d'ADN aurait pu permettre à l'équipe de découvrir un nombre important de cas de substitution d'urine. Par conséquent, la situation et les chiffres justifiaient manifestement un réexamen de la situation actuelle afin de déterminer en particulier les mesures qui pourraient être prises pour faciliter davantage les enquêtes antidopage. De nombreuses questions devraient être examinées, en particulier l'impact des règles actuelles et de la stratégie de conservation, car, comme les membres le savent, les OAD sont tenues d'adopter une stratégie écrite pour le stockage à long terme. Toutefois, cette exigence est assez récente, puisqu'elle a été formalisée dans la version actuelle du SICE, qui est en vigueur depuis le mois de janvier de cette année. Cette exigence obligatoire a fait l'objet d'un suivi dans le cadre du programme d'audit de l'AMA, mais il est encore trop tôt pour évaluer sa mise en œuvre pratique et son impact. Par exemple, à l'heure actuelle, et en particulier parce qu'ADAMS n'offre pas cette possibilité, l'AMA ne sait pas combien d'échantillons sont actuellement stockés à long terme dans le monde. Toutes ces questions doivent être examinées et, si le Comité exécutif recommande à la direction de l'AMA de continuer à évaluer la question, il se tournera vers le groupe d'experts sur les contrôles stratégiques, qui est également le groupe chargé d'aborder les questions relatives à la stratégie de conservation des échantillons. Le groupe pourrait diriger les travaux en liaison avec les parties prenantes concernées ayant une expertise spécifique en matière de stockage à long terme, telles que l'ITA.

LE PROFESSEUR ERDENER déclare que l'importance du stockage à long terme a été renforcée dans le Code mondial antidopage 2021, et qu'un grand nombre de signataires n'ont pas encore mis en œuvre une stratégie de stockage des échantillons à long terme. Le CIO avait été un peu déçu que l'ITA n'ait que 13 ONAD comme partenaires

à l'époque, alors que toutes les FI olympiques d'été avaient des accords avec l'ITA. Il s'agit là d'un problème. Il espère sincèrement que les chiffres s'amélioreront pour les échantillons qui seront prélevés pendant les Jeux olympiques d'hiver de Pékin 2022 et pendant la période précédant les Jeux. Il pense également que l'AMA devrait profiter du prochain questionnaire sur la conformité au Code pour mieux comprendre les plans des signataires en ce qui concerne le stockage à long terme.

Une autre question est que, pour améliorer la réanalyse ciblée, l'autorité chargée des essais devrait également avoir accès aux données pertinentes. C'était également important.

En attendant, il souhaite informer les membres qu'à cette date, l'ITA disposait de 58 000 échantillons en stock. Il s'agit d'un montant très important en peu de temps.

M. HUSTING dit qu'il a reçu des demandes d'organisations antidopage invitant la direction de l'AMA à explorer plus avant les implications juridiques et financières pour les organisations antidopage, ainsi que les questions de capacité physique et de ressources humaines pour les laboratoires.

LE PRÉSIDENT précise qu'il s'agit d'accepter de poursuivre l'évaluation de la question, en vue d'une éventuelle mise à jour des règles applicables. Il propose que le Comité exécutif donne son feu vert. Les membres sont-ils satisfaits ? Il les remercie vivement.

D É C I S I O N

Approbation donnée à la direction de l'AMA d'examiner plus avant la proposition d'extension de la période minimale obligatoire de conservation des échantillons de contrôle du dopage.

- **8.6 Amendements au Standard international pour la protection des renseignements personnels (SIPRP)**

M. SIEVEKING note que les changements proposés au SIPRP sont vraiment limités, et il pense qu'il y a un consensus sur l'approbation des changements. Il ne consacrera pas plus de temps à ce sujet, à moins qu'il n'y ait des questions.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver les amendements mineurs proposés à l'annexe A du Standard international pour la protection des renseignements personnels ?

D É C I S I O N

Les amendements proposés au SIPRP ont été approuvés.

9. Renseignements et enquêtes

- 9.1 Rapport d'audit sur les activités de renseignement et d'enquête

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que, chaque année, le Département Renseignement et enquêtes fait l'objet d'un audit indépendant par M. Jacques Antenen, chef de la police du canton de Vaud. Ils ont le rapport complet dans leurs dossiers pour approbation. Après cela, l'AMA rendra les documents publics, comme les membres le savent. Il ne souhaite pas passer trop de temps sur ce sujet, si ce n'est pour dire que les documents contiennent un certain nombre de recommandations très intéressantes, que la direction prendra en compte. Elles concernent un certain nombre de façons dont le département fonctionne, mais un point qui est en fait très important est qu'il y a une indication claire que l'AMA ne peut pas mener toutes les enquêtes à elle seule. Il pense que cela semble évident, mais il est important de renforcer le fait qu'il est important que les organisations antidopage augmentent leur capacité d'investigation afin que la charge puisse être partagée avec les ONAD en particulier. Un projet a été approuvé à cet égard par l'Union européenne et des fonds seront mis à disposition pour aider les organisations antidopage à former leur personnel en vue de mener des enquêtes. C'est une très bonne nouvelle. Il sera mis en œuvre grâce à des fonds de l'UE et constitue un bon moyen de développer le réseau d'enquêteurs, mis en évidence par l'audit. Il a demandé aux membres d'approuver le rapport d'audit, après quoi il sera rendu public.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils souhaitent approuver le rapport de l'audit annuel 2021 du département Renseignement et enquêtes de l'AMA. Le rapport est approuvé.

D É C I S I O N

Approbation du rapport d'audit sur le Département Renseignement et enquêtes.

- 9.2 Politique de l'AMA relative aux sources confidentielles (anciennement connue sous le nom de programme de dénonciation de l'AMA - politique et procédure de dénonciation des manquements)

M. YOUNGER informe les membres que la politique et la procédure du programme de dénonciation des manquements ont été créées en mai 2016, soit cinq ans et demi auparavant. Grâce à l'énorme contribution des informateurs et des dénonciateurs, le Département Renseignements et enquêtes a obtenu des résultats importants qui ont eu un impact considérable sur la communauté antidopage, notamment le LIMS, l'IBU, l'IWF, l'opération Arrow, Hercules, etc. S'il comptait toutes les accusations portées contre des sportifs, des officiels ou du personnel de soutien sur lesquelles l'AMA a enquêté, cela représenterait près de 300 personnes. Aucun de ces résultats n'aurait été possible sans la contribution des sources confidentielles. Sur la base de l'expérience acquise avec les dénonciateurs et d'études internationales, il est apparu clairement que la politique de dénonciation devait mieux expliquer le processus de dénonciation et que son message devait être clair. La nouvelle version mise à jour contient un guide étape par étape pour le processus de fourniture d'informations couvrant les phases de pré-enquête, d'enquête et de post-enquête. Le nom "politique de dénonciation" a été remplacé par "politique relative aux sources confidentielles" en réponse à certains commentaires reçus par l'AMA selon lesquels le terme "dénonciateur" avait des connotations négatives dans certains pays. Les termes "informateur" et "dénonciateur" ont été laissés dans le document afin d'établir une distinction claire entre ces deux rôles différents. La possibilité d'apporter un soutien financier aux sources confidentielles au cours d'une enquête a été ajoutée dans les cas où une source pourrait être confrontée à des difficultés financières susceptibles de mettre en péril l'opération. En raison des difficultés extraordinaires rencontrées dues à la Covid, la procédure de conclusion d'un accord de dénonciation avec l'AMA a également été modifiée.

Comme il a été pratiquement impossible de se rencontrer en personne, l'accord a été intégré dans la plateforme Speak Up. En ce qui concerne les divulgations malveillantes, le Département Renseignement et enquêtes a tenu à préciser que toute tentative de manipulation par la fourniture de fausses informations entraînerait la résiliation immédiate des accords de dénonciation, et que les informations seraient partagées avec les partenaires afin d'éviter la propagation d'informations incorrectes et trompeuses. Enfin, le département "Renseignement et enquêtes" rendait compte deux fois par an au Comité exécutif et au Conseil de fondation des divulgations et de l'efficacité du programme "Speak Up" par le biais de rapports départementaux. Il a donc été jugé superflu de faire un rapport supplémentaire comme le prévoyait l'ancienne politique de dénonciation.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont satisfaits de la recommandation faite au Conseil de fondation d'approuver les amendements au programme de dénonciation de l'AMA.

D É C I S I O N

Proposition concernant la politique de l'AMA en matière de sources confidentielles approuvée pour recommandation au Conseil de fondation.

10. Science et médecine

- 10.1 Protocole d'accord révisé : L'AMA et la Coopération internationale pour l'accréditation des laboratoires (ILAC)

LE DR RABIN contextualise le renouvellement du protocole d'accord entre l'AMA et l'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation). En effet, les laboratoires accrédités par l'AMA faisaient l'objet d'une double accréditation pour être certifiés pour l'analyse d'échantillons humains à des fins de lutte contre le dopage. D'abord, l'accréditation ISO 17025, qui s'applique à tous les types de laboratoires d'analyse et, bien sûr, le deuxième niveau d'accréditation, qui est l'accréditation de l'AMA, spécifique aux laboratoires antidopage. L'ILAC est l'organisation internationale qui représente les organismes nationaux d'accréditation qui délivrent l'accréditation ISO 17025 aux laboratoires antidopage. L'ILAC était un partenaire important pour l'AMA, car elle veillait constamment à ce que ses règles soient en accord avec la norme ISO et, inversement, elle était attentive à ce que les changements apportés au Standard international pour les laboratoires et aux documents techniques connexes soient bien compris et intégrés par l'ILAC et les organismes nationaux d'accréditation. La collaboration de l'AMA avec l'ILAC a commencé dès 2003, alors qu'elle développait le Standard international pour les laboratoires, et le premier protocole d'accord a été signé lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Madrid en 2007, avec des renouvellements et des approbations périodiques depuis lors. Il tient à saluer l'excellente collaboration, notamment avec le secrétariat de l'ILAC. Le protocole d'accord devant être renouvelé d'ici la fin de l'année pour une nouvelle période de cinq ans, il est heureux de le présenter ce jour au Comité exécutif pour approbation. À titre d'information, s'il est approuvé ce jour-là, il y aura une présentation de l'ILAC et la signature officielle entre l'AMA et l'ILAC le lendemain, lors de la réunion du Conseil de fondation.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver le renouvellement du protocole d'accord avec l'International Laboratory Accreditation Cooperation. Il les remercie vivement.

D É C I S I O N

Approbation du protocole d'accord révisé entre
l'AMA et l'ILAC.

- 10.2 Documents techniques

10.2.1 DT pour les niveaux de performance minimaux requis (TD2022MRPL)

10.2.2 DT 'Documentation du Laboratoire' (TD2022LDOC)

- 10.3 Lettres techniques

10.3.1 TL01 Meclofenoxate et TL24 diurétiques

10.3.2 TL05 Oxilofrine, LT10 *in situ* Formation de composés exogènes et TL19 Prednisone et Prednisolone

LE PRÉSIDENT déclare qu'il préfère ne pas lire spécifiquement tous les titres des points, en particulier les noms des substances. Il suggère que le Comité exécutif traite les documents techniques et les lettres techniques en même temps.

LE DR BARROSO informe les membres qu'il va parler de certains documents qui doivent être approuvés par le Comité exécutif et d'autres documents qui sont présentés pour information. Il parlera d'abord des documents techniques, en commençant par un document technique sur les dossiers de documentation des laboratoires. La version 1, 2022, est présentée. Le document technique a dû être revu pour l'aligner sur certaines modifications récentes apportées à d'autres documents techniques, en particulier en ce qui concerne les exigences relatives aux substances sans seuil avec un niveau de déclaration minimal. Conformément au nouveau document technique sur les LPMR, un nouvel article, 3.3.2, a été inclus dans le document technique sur les dossiers de documentation afin de répondre aux exigences. De même, à l'article 3.3.3, des clarifications supplémentaires ont été incluses concernant les exigences relatives aux confirmations de l'échantillon B pour les substances à seuil exogènes et endogènes. Enfin, à l'annexe C, qui traite de l'analyse de l'EPO, il a été nécessaire d'inclure un nouvel article pour traiter les nouvelles exigences du document technique révisé sur l'EPO qui étaient nécessaires pour traiter la question de l'EPO recombinante ou du gène de l'EPO variante nouvellement découverts. Dans l'annexe, il a été nécessaire d'inclure ce qui est requis lorsque, par exemple, une analyse d'ADN est nécessaire pour déterminer si le gène variant a été exprimé. La date d'entrée en vigueur proposée pour le document technique est le 1er janvier 2022 et il est présenté au Comité exécutif pour décision.

Deux lettres techniques modifiées ont également été présentées pour décision. Tout d'abord, la version quatre de TL01-Meclofenoxate. Il s'agissait d'un changement important. Comme les membres l'ont peut-être entendu, il s'est avéré que le principal métabolite du méclofénoxate, qui est un stimulant interdit, est partagé avec une substance qui n'est pas interdite, la chlorphénésine. Cette substance était contenue dans certaines lotions et certaines crèmes, ainsi que dans certains médicaments autorisés dans certains pays. Ainsi, lorsque les sportifs utilisent ce type de produit, cela peut conduire ou aurait pu conduire à un faux résultat d'analyse défavorable pour le méclofénoxate, causé par

la substance non interdite. La lettre technique a donc été modifiée en conséquence afin d'éviter la communication de résultats d'analyse défavorables potentiellement erronés et deux exigences spécifiques ont été incluses pour résoudre ce problème. Ces principes ont déjà été appliqués lors des Jeux olympiques de Tokyo, où il a fait partie de l'équipe d'observateurs indépendants dans le laboratoire, et il y a eu plusieurs cas de sportifs qui ont apparemment utilisé ces produits et, si les principes n'avaient pas été appliqués, les résultats auraient été rapportés comme des résultats d'analyse défavorables. Cela a été évité à temps. La proposition visait à ce que la lettre technique entre en vigueur immédiatement. Tous les laboratoires avaient déjà été dûment informés de la nécessité de modifier leurs procédures et de rechercher ces marqueurs particuliers de la chlorphénésine.

L'autre lettre technique pour laquelle l'AMA a introduit une modification mineure est la lettre technique TL24 sur les diurétiques, version deux. La modification comprend simplement des orientations et des précisions sur la communication des résultats concernant l'hydrochlorothiazide lorsqu'il est détecté en même temps que son produit de dégradation. Il s'agissait uniquement pour les laboratoires de s'assurer qu'ils suivaient uniformément les mêmes orientations en matière de déclaration pour la substance en question. Là encore, la lettre technique devait entrer en vigueur immédiatement. Ce sont les trois documents qui ont été présentés pour approbation.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver les amendements proposés au document technique pour la documentation de laboratoire qui entreront en vigueur le 1er janvier 2022 et les versions révisées des deux lettres techniques présentées par le Dr Barroso qui entreront en vigueur immédiatement. Il les remercie pour leur approbation.

LE DR BARROSO présente quelques documents à titre d'information. Le premier est la version 1.1 du document technique récemment approuvé sur la MRPL. La nouvelle version modifiée apporte d'importantes clarifications au document. Toutefois, ces clarifications n'affectent pas le contenu du document déjà approuvé, mais fournissent simplement des conseils et des éclaircissements supplémentaires sur certaines questions qui ont été portées à l'attention de l'AMA après l'approbation du document technique par le Comité exécutif. Tout d'abord, il était nécessaire de préciser que le niveau minimal de déclaration pour les glucocorticoïdes s'appliquait au composé d'origine sous la forme libre ou le métabolite glucuronide de phase deux. Il ne s'applique à aucun autre métabolite, à moins qu'il ne soit spécifiquement répertorié comme tel dans le tableau inclus dans le document technique.

Par ailleurs, une petite précision concernant les bêta-bloquants : comme les membres le savent, les bêta-bloquants sont interdits soit en permanence, soit en compétition dans des sports particuliers car, lorsqu'ils sont interdits en compétition, seul le niveau minimum de déclaration est appliqué aux bêta-bloquants. Il a été nécessaire de préciser que la limite de détection que les laboratoires doivent valider dans leurs procédures ne change pas, que le seuil minimal de déclaration soit appliqué ou non.

Ensuite, il a été nécessaire de corriger certains noms dans les catégories de substances du tableau car, au moment de la rédaction du document technique, la Liste des interdictions 2022 n'avait pas été approuvée. En fait, certains noms de catégories ont été modifiés dans la liste des interdictions et il a donc été nécessaire d'aligner le document technique au standard international. De même, en ce qui concerne le niveau minimum de déclaration pour certains agents masquants, il a été nécessaire de préciser qu'il ne s'appliquait qu'aux composés parents libres, et non aux composés conjugués.

Enfin, la note de bas de page située sous le tableau a été réorganisée en tant que note de bas de page C afin de s'assurer que les gens comprennent que la note de bas de page s'applique à toutes les substances sans seuil dont le niveau de déclaration est minimal. La date d'entrée en vigueur de la version 1.1 est restée la même que celle de la

version 1 approuvée précédemment, car elle ne représente aucun changement dans les procédures des laboratoires au-delà de ce qu'ils auraient dû mettre en œuvre à la suite de l'approbation de la version 1 du document.

Des modifications mineures ont également été apportées à trois lettres techniques pour information. Pour le premier, TL05, il y a eu une version 3.1 simplement pour corriger une erreur d'orthographe de la substance oxilofrine. Comme les membres ont pu le constater, le Président n'est pas le seul à avoir des problèmes avec les noms des substances, même les scientifiques peuvent parfois se tromper. Il était nécessaire de corriger la faute d'orthographe.

Pour TL10, il a été nécessaire de supprimer la référence à TL19, qui était la prochaine à laquelle il se référait, parce que TL19 allait être supprimée de la liste des lettres techniques. Pourquoi ? Parce que toutes les exigences pour l'analyse de la prednisone et de la prednisolone ont été couvertes dans le nouveau TD2022MRPL. TL19 n'est donc plus applicable.

Telles sont les informations qu'il avait à présenter au Comité exécutif concernant les documents qui ont été légèrement modifiés et qui sont présentés à titre d'information.

D É C I S I O N

Approbation des propositions de modification des documents
et des lettres techniques.

11. Contrôles

- 11.1 Modifications du document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS)

M. RICKETTS déclare que le Document technique pour les analyses spécifiques par sport, également connu sous le nom de DTASS, est en vigueur depuis 2015. Il définit les niveaux minimums d'analyse pour certaines substances interdites que les signataires sont tenus d'appliquer lors des contrôles dans divers sports et disciplines. Cela inclut l'analyse de l'EPO, de l'hormone de croissance humaine et des facteurs de libération de l'hormone de croissance. Quelques modifications mineures ont été apportées au document pour tenir compte de l'inclusion d'une nouvelle fédération internationale récemment devenue signataire et de l'ajout de quelques nouvelles disciplines pour une autre fédération internationale, toutes deux marquées dans l'annexe 1 du document. Quelques améliorations mineures ont également été apportées au texte associé aux outils de suivi de DTASS et aux guides de test mis à la disposition des OAD. Le document relevait de la compétence du groupe consultatif d'experts sur les tests stratégiques, qui s'était réuni en septembre pour examiner sa mise en œuvre, ainsi que pour approuver et recommander les amendements au document, qui ont été présentés aux membres ce jour-là. Les amendements proposés, bien que mineurs, une fois approuvés, entreront en vigueur le 1er janvier 2022, et il sera heureux de répondre à toute question avant que le comité n'examine le document pour approbation.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver la version 7 du document technique pour les analyses spécifiques par sport.

D É C I S I O N

Approbation des amendements proposés au
DTASS.

12. Divers/prochaines réunions

LE PRÉSIDENT a le plaisir de demander à Mme MacLean de faire le point sur les travaux menés dans le cadre de la refonte de la marque et sur le calendrier prévu pour son lancement.

Consciente qu'elle est la dernière personne à s'exprimer sur l'ordre du jour, MME MACLEAN dit qu'elle essaiera de parler rapidement. Elle est ravie de présenter le projet de renouvellement de son image de marque. Il s'agit en fait d'un projet qui est à l'ordre du jour depuis un certain nombre d'années. Elle l'a présenté pour la première fois au Comité exécutif et au Conseil de fondation en novembre 2015 et il a été mis en attente, en grande partie à cause de la crise du dopage en Russie, dont elle pense que les membres conviendront probablement qu'elle a eu un certain impact sur l'image de marque.

Les membres savaient que l'AMA avait été fondée en 1999, mais ils ne savaient peut-être pas que l'image de marque n'avait pas été revue depuis sa création. Le moment était donc venu. En 2019, il avait été décidé d'attendre l'arrivée du nouveau président et la publication du plan stratégique quinquennal pour lancer le projet. C'est exactement ce qui a été fait et cela a été budgétisé pour 2020 et 2021. Comme elle l'a dit, en juillet 2020, l'AMA a publié le plan stratégique, qui présente six priorités clés. La priorité "être visible" a été l'une des plus importantes. Il s'agissait de sensibiliser l'opinion publique et d'élaborer un discours proactif démontrant l'impact positif du sport sans dopage et le rôle de l'AMA dans ce domaine. Un certain nombre d'initiatives clés ont été identifiées dans le cadre de la priorité "être visible" et le projet de renouvellement de l'image de marque est le plus important. Cela ne veut pas dire que le renouvellement de l'image de marque n'aura pas un impact significatif sur les autres initiatives clés qui y sont décrites : renforcer la position de l'AMA en tant que porte-parole, transformer son empreinte numérique, impliquer les sportifs dans la mission et même engager et aligner la direction et le personnel derrière l'image de marque et les priorités stratégiques.

La présentation avait pour but d'accompagner les membres dans le développement du positionnement de l'image de marque, le développement de l'identité visuelle et le plan de déploiement qui allait suivre. En ce qui concerne les objectifs que l'AMA espère atteindre avec la nouvelle image de marque, elle estime que l'élaboration d'un discours et d'une identité visuelle plus positifs contribuerait à renforcer la confiance des sportifs et des autres partenaires et donc, de facto, à consolider la réputation de l'AMA. Elle pensait que cela aiderait à positionner l'AMA en tant que leader de la mission pour un sport sans dopage et aiderait également les sportifs à percevoir l'AMA comme une image de marque plus accessible, différenciant l'AMA d'autres organisations qui s'attaquent à des problèmes similaires. Ce point est quelque peu lié au suivant, à savoir que l'AMA souhaitait faire appel, sur le plan émotionnel, à ses partisans ou peut-être même pas à ses partisans, ce qui pourrait stimuler le financement privé. Les recherches menées dans le cadre du projet ont également contribué à l'élaboration d'une stratégie de financement privé. En ce qui concerne les phases, comme elle l'a dit, après la publication du plan stratégique en juillet et août 2020, l'AMA a lancé une phase de recherche, puis la deuxième phase du projet a consisté à examiner le développement du positionnement de l'image de marque et l'évaluation des différentes options, qu'il s'agisse du positionnement ou de l'identité visuelle.

La troisième phase, qui est la phase actuelle, consistait à élaborer le plan de déploiement et les communications. L'objectif est de procéder à un déploiement progressif en janvier. En ce qui concerne la phase de recherche, qui répond au commentaire du professeur Erdener ce matin, différentes recherches ont été menées, en commençant par une analyse en ligne de ce que les partenaires disent de l'AMA, en écoutant ce qui se dit sur l'AMA et sur l'image de marque. Il s'agissait bien sûr de l'écosystème. Son service s'est intéressé aux acteurs du mouvement sportif, aux autorités publiques, aux sportifs, aux médias, à tout le monde. Tout d'abord, un exercice d'écoute a été réalisé, puis des entretiens ont été menés avec quelques-unes des personnes présentes dans la salle, peut-être trois personnes.

Il s'agissait d'entretiens approfondis sur la manière dont ces personnes percevaient l'image de marque. Ensuite, une enquête de perception externe a été envoyée à tous les partenaires, avec près de 200 réponses. Parallèlement, une enquête interne a été menée pour connaître l'avis des membres du personnel. Il était important de comprendre comment les membres du personnel percevaient l'image de marque. Il y avait également un autre niveau, qui consistait à examiner ce que faisaient les concurrents. Par concurrents, elle entend les personnes qui se trouvent dans le même espace. Son département s'est penché sur le CIO, l'Agence internationale de contrôle, puis a tenté d'examiner des organisations telles que l'Organisation mondiale de la santé et ce qui avait été fait en matière de stratégie d'image de marque. Outre la consultation des partenaires menée dans le cadre de l'exercice de planification stratégique, la recherche a permis de développer l'image de marque et l'identité visuelle de l'AMA.

Les commentaires des partenaires ont été très intéressants. Pour l'essentiel, les partenaires ont largement adhéré à la mission de l'AMA. Ils croient en son objectif, mais souhaitent une plus grande collaboration. Ils croyaient en l'aspiration d'un sport sans dopage. L'objectif était de permettre à tous les sportifs de participer à un environnement sportif sans dopage. Il s'agissait probablement d'une aspiration irréalisable. Cependant, ils estiment que l'AMA devrait s'en occuper. Les gens considéraient l'AMA comme absolument vitale. Ils ont vu ce que l'AMA avait fait pour contribuer à son évolution au fil des ans. En général, cela a été respecté. Ils ont également reconnu que l'AMA avait un travail extrêmement difficile à accomplir, qu'elle était souvent prise entre le marteau et l'enclume et qu'elle disposait de ressources limitées et d'un champ d'action de plus en plus large. Les partenaires ont constaté la nécessité de disposer de ressources financières supplémentaires pour pouvoir mener à bien les projets. Ils ont approuvé, ce qui est une bonne nouvelle, les valeurs d'excellence, d'intégrité et d'ouverture de l'AMA, même s'ils ont exprimé le souhait d'une plus grande ouverture. Le rôle opérationnel de l'AMA est très respecté et son personnel a été présenté à maintes reprises comme la véritable force de l'AMA, et ils estiment que l'AMA devrait être davantage reconnue pour son rôle dans l'évolution de la lutte contre le dopage et de ses capacités opérationnelles. Ils considèrent que l'AMA a un rôle à jouer, qu'elle doit devenir un modèle. Et, sans surprise, ils souhaitent que l'AMA s'engage davantage auprès des sportifs. De nombreux commentaires ont été formulés sur le souhait d'en savoir plus sur les progrès réalisés par l'AMA, sur les grandes et les petites victoires et sur la manière dont les décisions sont prises. Plus de positivité et de célébration. Les gens ont reconnu qu'une grande partie de la couverture médiatique de l'AMA était liée au scandale. Il est donc évident qu'une grande partie de la négativité était naturellement attachée à l'image de marque, ce qui a été difficile à combattre. C'est la raison pour laquelle l'AMA a dû atténuer cette situation en faisant preuve de plus de positivité. Les gens voulaient plus de clarté. Ils considèrent le langage de l'AMA comme complexe et formel, et elle pense que tout le monde est d'accord pour dire que la lutte contre le dopage est une affaire complexe, mais que l'AMA doit trouver un moyen de la transmettre de manière plus accessible, et c'est là le défi à relever. Les gens voulaient voir l'AMA s'engager de manière plus significative. Et c'était clair. Il s'agissait de toutes les interactions de l'AMA. Ce n'est pas seulement par le biais de communications formelles, mais aussi par la façon dont les membres interagissent, par le biais de courriels, de conférences, de toutes les interactions qui constituent la somme totale de la façon dont les gens perçoivent l'image de marque.

En ce qui concerne les résultats de la section des entretiens, l'engagement des partenaires était en tête de liste. Les partenaires souhaitaient que l'AMA ait plus d'impact. Ils n'entendaient pas nécessairement plus d'interaction, mais une interaction ayant plus d'impact. Les gens voulaient voir une AMA plus humaine. Ils attendaient de l'AMA qu'elle fasse preuve d'autorité, de sérénité et d'amabilité. Ils voulaient que l'AMA reconnaisse les défis et qu'elle ait l'humilité de reconnaître ses erreurs. Ce que les membres verront sur le visuel de droite, ce sont les points d'ancrage de la personnalité de l'image de marque de l'AMA à travers la recherche. L'AMA a été perçue comme étant légitime et faisant autorité, et comme étant une organisation scientifique. Les personnes interrogées ont indiqué que l'ouverture et l'engagement pouvaient être renforcés.

Il s'agit là d'un résumé des résultats. En passant à la phase de développement et d'évaluation, les membres verraient une pyramide de l'image de marque typique. Au cours de cette phase, le département a utilisé les résultats de la recherche et a travaillé avec l'agence externe de stratégie pour l'image de marque, qui a proposé un certain nombre d'options concernant le positionnement de l'AMA, c'est-à-dire la manière dont l'AMA s'exprime dans le monde. L'équipe dirigeante avait envisagé trois options différentes et s'était arrêtée sur "Raising the game", qui était essentiellement ce que l'AMA voulait représenter. Il ne doit pas être confondu avec le slogan. Le slogan "Play True" est resté le même. La recherche a permis de confirmer que le slogan "Play True" était essentiellement le "Just Do It" de l'AMA. L'AMA a donc dû lui donner plus de visibilité qu'elle n'en a perdu. Le slogan "Raising the game" doit être considéré comme un état d'esprit et une manière positive de penser, d'agir et de communiquer. Il devait contribuer à la communication de l'AMA. En descendant dans la pyramide, les membres verraient qu'une promesse est associée à l'image de marque et quels types d'attributs sont liés à l'image de marque. Par attributs, elle entend la manière dont les membres de l'AMA sont censés se comporter en tant que membres de l'image de marque. Elles ne sont pas le fruit du hasard. Ils sont apparus parce que l'AMA était perçue comme ayant déjà ces attributs, et qu'il convenait donc de les renforcer. Et, bien sûr, pour être considérée comme crédible, l'AMA devait avoir des messages clés et des points de preuve qui soutenaient le positionnement, qui, en fin de compte, concernait l'amélioration continue que l'AMA aimerait voir incarnée dans l'ensemble de l'agence.

Après avoir défini la position de l'image de marque, l'étape suivante consistait à examiner la façon dont elle se concrétisait à travers l'identité visuelle, la façon dont l'AMA se présentait au monde. L'AMA a été assez incohérente dans la manière dont elle s'est présentée visuellement au monde. Son équipe avait étudié des exemples visuels de systèmes de marques et elle pensait qu'il s'agissait de systèmes de marques que les gens reconnaîtraient. Celui qui s'est le plus démarqué, pour une raison ou une autre, est le National Geographic, dans le coin gauche. Le petit rectangle qui se trouvait là, sans son nom National Geographic, le rendait reconnaissable en tant que National Geographic. Nous voulions créer une marque qui ne soit pas reconnue exclusivement par le logo, mais par le système créé, et le logo en faisait partie. Elle estime que l'AMA a créé un système de marque visuelle fort et cohérent. C'était moderne, c'était humain. Il était plus accessible et facile à appliquer. L'AMA a ainsi conservé l'essence de l'image de marque. Le vert étant la couleur de l'AMA, l'équipe s'en est tenue au vert, mais celui-ci a été rendu plus vibrant. L'égalité a inspiré l'approche visuelle. Ce qui n'est peut-être pas évident pour les membres, c'est que ces deux lignes du logo actuel, souvent affectueusement appelées "cornichons", sont en fait un signe d'égalité. Beaucoup de gens ne savaient pas qu'il s'agissait d'un signe égal. L'égalité a inspiré l'approche visuelle. On a essayé de l'intégrer dans l'ensemble du système afin qu'il en soit imprégné. L'histoire du logo a été conservée en grande partie parce qu'elle était un clin d'œil à l'héritage et que l'histoire était bonne. Elle a montré aux membres une vidéo qui a été réalisée et qui montre le système.

MME MACLEAN espère que les membres ont apprécié ce qu'ils ont vu. En ce qui concerne les prochaines étapes, le plan prévoit un déploiement en douceur de la nouvelle image de marque à partir de la mi-janvier. Il se fera par le biais du lancement du nouveau site web, qui n'a pas encore été lancé. Il s'agit d'un projet parallèle sur lequel le département de la communication travaille depuis le début de l'année 2020 et qui s'est avéré être un projet colossal. Le site web était en fait l'outil de communication numéro un de l'agence, avec près d'un million de visites par an. Parallèlement au lancement du site web et donc de l'image de marque, l'AMA a commencé par déployer des éléments à haute visibilité et à faible coût : papeterie, site web, bannières sur les médias sociaux et autres éléments à forte visibilité. Ensuite, lors du symposium annuel hybride en mars, il y aurait un lancement plus important avec une campagne Play True, qui serait ensuite étendue à travers la journée annuelle Play True, qui l'année précédente avait touché 87 millions de personnes. Il s'agissait là d'une très bonne occasion pour l'AMA d'élargir son champ d'action. Parallèlement, l'équipe a cherché à finaliser les lignes directrices et à évaluer le matériel de l'image de marque existant au sein de l'organisation, car l'objectif était de le faire de manière intelligente et rentable. Il existe un certain nombre

de marques secondaires telles que ADAMS, ADeLE et Speak Up, qui devront également être converties. Il va falloir déterminer ce qui doit être converti à la nouvelle image de marque et ce qui peut être conservé sous l'image de marque actuelle afin de ne pas dépenser trop. Elle donne aux membres un dernier aperçu de l'ajustement du logo qui a été effectué et qui, selon elle, est beaucoup plus moderne et accessible, puis, à nouveau, un autre aperçu de la façon dont il prendra vie dans le système plus large. Elle termine par Play True et la façon dont le système va aider l'AMA à accentuer l'engagement de Play True. Comme elle l'a dit au début, c'est vraiment le "Just Do It" de l'AMA et, comme pour le "Just Do It", il a beaucoup de pouvoir. S'il s'agit du slogan, il a été adopté par l'ensemble de la communauté antidopage. Il était donc synonyme de lutte contre le dopage. Elle a trouvé très amusant ce que le concepteur avait fait, en donnant vie à la notion de "jeu". C'était ludique, animé, dynamique. Et le mot "true" (vrai) se trouvait à nouveau à l'intérieur du signe égal. Il représentait davantage l'équilibre, la cohérence et la confiance. Le design a été appliqué à grande échelle pour permettre à l'AMA de s'engager, plus particulièrement auprès des sportifs.

MME LEFEVRE déclare qu'elle est consciente qu'il y a eu un problème lors de la lecture de la vidéo et que tous les participants à distance n'ont pas pu la voir, ou du moins la voir en entier. Elle y travaillera. Croyez-le ou non, cela avait fonctionné ce matin-là. Elle s'est excusée.

LE PRÉSIDENT a déclaré qu'il pensait que la meilleure option serait d'envoyer la vidéo directement à tous les partenaires.

LE PRÉSIDENT informe les membres que les prochaines réunions sont prévues les 18 et 19 mai 2022 au Caire, en Égypte. La réunion de septembre aura lieu à Sydney, en Australie. L'AMA est en contact avec l'hôte afin de confirmer la date et informera les membres dès qu'elle sera confirmée. Il est conscient que la date du 19 septembre pose problème à certains membres. La réunion sera rattachée à la conférence mondiale sur l'éducation.

Il espère que tous les membres, où qu'ils se trouvent, ont trouvé la réunion fructueuse. Il les a remerciés pour leur participation. Il se réjouit de retrouver la plupart d'entre eux à la réunion du Conseil de fondation le lendemain, au même endroit et à la même heure. Il a remercié le personnel de l'AMA pour la planification et le soutien apporté à la réunion hybride, ainsi que les interprètes pour leur travail acharné.

Il a souhaité bonne chance à tout le monde.

D É C I S I O N

Comité exécutif - 18 mai 2022, Le Caire, Égypte ;

Conseil de fondation - 19 mai 2022, Le Caire, Égypte ;

Comité exécutif - 19 septembre 2022, Sydney, Australie, à confirmer ;

Comité exécutif - 17 novembre 2022, Montréal, Canada ;

Conseil de fondation - 18 novembre 2022, Montréal, Canada.

La séance est levée à 16:15 GMT+1.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE